



Sciences Po Toulouse – Université Toulouse 1 Capitole
Master 2 mention Science Politique parcours Gouvernance des Relations internationales
Année universitaire 2020-2021

**LA STRUCTURATION DE L'ESPACE INTERNATIONAL
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
Les perspectives liées à l'initiative française Pact for Impact

Mémoire de recherche présenté par Marion Pouzoulet
Sous la direction de Benjamin Gourisse

FICHE DE REFERENCEMENT

Nom et Prénom de l'étudiant : Marion POUZOULET

Promotion/Année Promotion Simone Veil, Année 2020-2021

Parcours :

5A (Hors DNM)

GRI

GSE

DOUBLE DIPLOMATION EXTERNE

Etudes culturelles

CEAP

Autre

Directeur de mémoire : Benjamin GOURISSE

Co-directeur de mémoire :

Titre du mémoire : La structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Les perspectives liées à Pact for Impact.

Résumé : De nouveaux espaces dédiés à l'économie sociale et solidaire (ESS) sont progressivement apparus dans les instances internationales au cours des dernières années. La France, souvent décrite comme pays « leader » pour l'ESS sur la scène internationale, a lancé en 2019 l'initiative Pact for Impact notamment dans l'objectif de fédérer les acteurs impliqués dans la promotion de l'ESS à l'échelle internationale (représentants gouvernementaux, fonctionnaires internationaux, réseaux internationaux de l'ESS). Cette initiative a-t-elle contribué à une (re)structuration de l'espace international de l'ESS ? C'est à cette question que ce mémoire cherche principalement à répondre. En s'intéressant aux pratiques et usages de cette initiative par les acteurs, ce mémoire répond à une question de science politique sur la structuration d'un espace international, tout en apportant une documentation inédite sur les enjeux de l'ESS dans les arènes internationales.

Mots-clés : *économie sociale et solidaire, espace international, sommet international, ONG, Nations Unies*

Autorisation de diffusion en ligne :

Oui

Non

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la bonne réalisation de ce mémoire qui clôture ma scolarité à Sciences Po Toulouse.

Je remercie tout particulièrement Benjamin Gourisse, mon directeur de mémoire, qui a su m'accompagner tout au long de la réalisation de ce travail de recherche et de la construction de mon projet professionnel. Je le remercie pour sa disponibilité, son écoute et ses conseils avisés.

Je remercie également l'ensemble des personnes que j'ai rencontré tout au long de mon enquête pour le temps qu'ils m'ont accordé. Ces nombreux et riches échanges ont été précieux dans mes réflexions.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique et administrative de Sciences Po Toulouse, dont particulièrement celle du Master Gouvernance des Relations Internationales, pour leur transmission et leur écoute tout au long de ma scolarité, et surtout en cette période sanitaire difficile.

J'adresse également un remerciement particulier à Mathilde Zederman qui s'est toujours rendue disponible pour m'accompagner dans mes projets de recherche.

Enfin, je remercie tous mes proches pour leurs encouragements et leur soutien depuis de nombreuses années.

Table des matières

FICHE DE REFERENCEMENT	2
REMERCIEMENTS	3
ACRONYMES UTILISES	6
INTRODUCTION	8
<i>État des lieux sur la terminologie et la conceptualisation de l'ESS</i>	9
<i>État de l'art sur l'étude des acteurs de l'ESS à l'échelle internationale</i>	11
<i>Reconstruction de l'objet de recherche : étudier l'espace international de l'ESS au prisme de Pact for Impact</i>	15
<i>Questions et hypothèses de recherche : la structuration de l'espace international de l'ESS</i>	16
<i>Techniques de recherche : étudier un évènement international passé et une alliance en cours de structuration</i>	17
<i>Étapes du raisonnement</i>	21
PARTIE 1 : L'INSTITUTIONNALISATION DIFFERENCIEE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.	
PERSPECTIVES INTERNATIONALES	22
CHAPITRE 1 : L'EMERGENCE ET LA STRUCTURATION DE L'ESS DANS LE MONDE	24
<i>Section I – L'émergence et la construction des principaux concepts apparentés à l'ESS</i>	25
1. L'économie sociale : les approches francophones et anglophones.....	27
2. L'émergence simultanée de l'économie solidaire dans les milieux francophones et hispanophones	29
3. La construction politique de l'économie sociale et solidaire	30
4. La question de l'entreprise sociale et l'entrepreneuriat social	32
<i>Section II – La structuration internationale des acteurs de l'ESS : les réseaux internationaux</i>	33
1. Le rassemblement des acteurs de l'ESS autour de divers réseaux internationaux.....	34
2. La constitution d'un <i>advocacy network</i> pour l'ESS sur la scène internationale	41
<i>Conclusion</i>	44
CHAPITRE 2 : L'IMPLICATION DE LA PUISSANCE ETATIQUE DANS LA SECTORISATION DE L'ESS, DU NATIONAL A L'INTERNATIONAL	46
<i>Section I – La sectorisation de l'ESS : la contribution de l'État dans la production de normes juridiques</i>	47
1. L'institutionnalisation de l'ESS en France	48
2. La reconnaissance différenciée de l'ESS dans le monde : analyse des lois-cadres	52
<i>Section II – L'investissement à plusieurs niveaux dans le système des Nations Unies pour promouvoir l'ESS</i>	54

1. La mise à l'agenda international de l'économie sociale et solidaire.....	55
2. L'engagement des agences onusiennes pour l'ESS : entre sollicitations et autonomisation ..	60
<i>Conclusion</i>	65
CONCLUSIONS DE LA PARTIE 1	67
PARTIE 2 : LA CONSTRUCTION DE PACT FOR IMPACT, ENTRE ENJEUX POLITIQUES FRANÇAIS ET POSITIONNEMENTS STRATEGIQUES DES ACTEURS DE L'ESS	68
CHAPITRE 1 : ENJEUX POLITIQUES DU SOMMET PACT FOR IMPACT, UN EVENEMENT INTERNATIONAL INEDIT AU FORMAT HYBRIDE.....	71
<i>Section I – Le positionnement du leadership français dans la construction d'un évènement international.....</i>	<i>73</i>
1. L'inscription de l'évènement dans la continuité des activités du gouvernement français.....	73
2. L'insertion de l'évènement dans un cadre global international préexistant : ses liens avec le groupe pilote international.....	76
<i>Section II – La quête de légitimité d'un sommet international « représentatif »</i>	<i>80</i>
1. La mobilisation des gouvernements : assurer un sommet de « haut niveau »	81
2. L'inclusion des acteurs de l'ESS déjà mobilisés sur le sujet : reconnaître l'expertise du terrain	84
3. Comparaison avec les COP climat : la mise en abîme de la spécificité de l'ESS	89
<i>Conclusion</i>	<i>91</i>
CHAPITRE 2 : LA RELATIVE CONVERGENCE INTERNATIONALE DES ACTEURS VIA LE PACT FOR IMPACT	93
<i>Section I – La réception par les acteurs non-étatiques du projet politique Pact for Impact</i>	<i>95</i>
1. L'engouement nuancé des acteurs non-étatiques autour du projet politique de Pact for Impact.....	95
2. La convergence des acteurs par les objectifs : la prémices d'une coalition internationale	99
<i>Section II - La structuration de l'Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive : l'hégémonie des pouvoirs publics.....</i>	<i>102</i>
1. L'attente d'actions concrètes du gouvernement français.....	103
2. Le début de mise en œuvre du projet d'Alliance mondiale du gouvernement français.....	105
<i>Conclusion</i>	<i>109</i>
CONCLUSIONS DE LA PARTIE 2	111
CONCLUSION	112
SOURCES.....	115
BIBLIOGRAPHIE	121
SOMMAIRE DES ANNEXES	125

Acronymes utilisés

ACI : Alliance coopérative internationale

AFD : Agence française de développement

CIESS : Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire

CNCRESS : Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire

CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

CSESS : Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

DIISES : Délégué interministériel à l'innovation et à l'économie sociale

ESS : économie sociale et solidaire

ESS FI : ESS Forum International

FMDV : Fonds mondial pour le développement des villes

GPIESS : Groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire

GSEF : *Global Social Economy Forum* (Forum Mondial de l'Économie Sociale)

HCESSIS : Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale

IDES : Institut de développement de l'économie sociale

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIT : Organisation internationale du travail

ONU : Organisation des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

RIPESS : Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire

ASEC : Asian Solidarity Economy Council (RIPESS Asie)

RAESS : Réseau Africain de l'économie sociale solidaire (RIPESS Afrique)

RIPESS LAC : Réseau continental RIPESS Amérique latine et Caraïbes

RIPESS NA : Réseau continental RIPESS Amérique du Nord

RIUESS : Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire

RTES : Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

SDN : Société des Nations

SEE : Social Economy Europe

UNTFSE : *UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy* (Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'ESS)

UNRISD : Institut de recherche des Nations unies pour le développement social

INTRODUCTION

« L'économie sociale et solidaire joue un rôle majeur dans l'économie et la société en France et en Europe. Elle est présente dans la plupart des secteurs et commence à organiser son expression pour mieux se faire entendre. »¹

L'économie sociale et solidaire, ou ESS, représentait en 2020, 10 % du PIB et près de 14% des emplois privés en France. Au total, l'ESS regroupe plus de 2,4 millions de salariés, 12 millions de bénévoles, et 200 000 entreprises². L'économie sociale et solidaire n'est pas un phénomène nouveau, mais elle apparaît aujourd'hui comme « l'une des voies d'avenir pour inventer d'autres façons de produire et de consommer tout en développant une plus grande cohésion sociale »³.

Au-delà de ses objectifs idéologiques, il apparaît difficile de définir l'économie sociale et solidaire tant ses frontières sont larges. Elle regroupe effectivement une très grande diversité d'acteurs. D'un côté, il existe des acteurs que l'on pourrait qualifier « de terrain » avec des statuts variés tels que des associations, des fondations, mais aussi des coopératives, des mutuelles, et certaines entreprises sociales. D'un autre côté, il existe aussi des acteurs qui ont pour mission d'encadrer ou promouvoir l'ESS comme les États, certaines organisations internationales, ou encore des organisations non-gouvernementales dédiées à l'ESS (souvent regroupées sous la forme de réseaux). Ces acteurs semblent de plus en plus actifs et présents sur la scène internationale. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons spécifiquement à cette deuxième catégorie d'acteurs. En effet, nous partons du constat que de nouveaux espaces dédiés à l'ESS apparaissent dans les institutions internationales, et que plusieurs rencontres internationales sont organisées entre les différents acteurs de l'ESS. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'OCDE qui lance en 2020 un nouveau programme d'action globale pour promouvoir les écosystèmes de l'ESS, ou encore le Pact for Impact Summit organisé en juillet 2019 à Paris avec plus de 400 organisations de l'ESS et une vingtaine de représentants gouvernementaux. Il nous

¹ LACROIX Géraldine et SLITINE Romain, *L'économie sociale et solidaire*, Paris cedex 14: Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?), 2019, p.25.

² MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE, *L'économie sociale et solidaire*, [economie.gouv.fr, https://www.economie.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire#](https://www.economie.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire#), consulté le 27 mai 2021.

³ LACROIX Géraldine et SLITINE Romain, *L'économie sociale et solidaire*, Paris cedex 14: Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?), 2019, p.3.

paraît alors intéressant d'étudier ce phénomène récent de développement de l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale, et notamment les liens et relations entre les acteurs concernés. Nous chercherons alors à comprendre comment un espace international, ici dédié à l'ESS, se structure et se reconfigure selon les actions et ambitions des acteurs impliqués en son sein.

État des lieux sur la terminologie et la conceptualisation de l'ESS

Afin d'avancer dans notre raisonnement, il nous semble primordial de clarifier ce qu'est l'ESS. En effet, pour parler de l'économie sociale et solidaire, de nombreux concepts peuvent être utilisés comme économie sociale, économie solidaire, entreprise sociale ou encore tiers-secteur, quatrième secteur, économie populaire, économie morale, économie féministe, économie écologique, économie plurielle, économie du travail, développement local et développement communautaire. Toutefois, ces termes ne sont pas des synonymes. Comme nous aurons l'occasion de le voir au cours du premier chapitre, chacun d'eux est le fruit d'une histoire et de jeux de pouvoirs. En ce sens, nous pouvons distinguer quelques tendances régionales dans l'utilisation d'une terminologie ou d'une autre. Par exemple, dans les espaces anglophones, les acteurs parlent principalement d'économie sociale, alors que dans les régions hispanophones, il s'agira davantage d'économie solidaire. Enfin, le terme économie sociale et solidaire garde une connotation très francophone, voire même française.

Malgré ces tendances régionales, il semblerait que sur la scène internationale, le terme d'« économie sociale et solidaire » fasse consensus. En effet, c'est le terme qui est aujourd'hui utilisé et reconnu dans les instances internationales, que ce soit dans les agences onusiennes comme à l'OCDE, par exemple. Le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'Économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) a même effectué un travail de définition globale de l'ESS. Face à cette reconnaissance institutionnelle, il semblerait que les acteurs du terrain n'aient pas cherché à recréer un débat terminologique.

« A partir du moment où l'ESS est reconnue par une agence de l'ONU, est-ce qu'on va se plaindre pour revenir au concept original de l'économie solidaire pour tenter de changer la dynamique ? »

– Extrait d'entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPSS

En effet, cette reconnaissance marque une étape clé dans l'institutionnalisation du secteur. Il existe donc une forme de consensus, sur la scène internationale, quant à la décision de privilégier le terme d'économie sociale et solidaire. Pour autant, cette étape ne marque pas la fin du débat terminologique. Dans sa note *Économie sociale solidaire et concepts apparentés. Les origines et les définitions : une perspective internationale*, Yvon Poirier résume alors la situation comme ceci : « Il n'est peut-être plus tellement question du nom qu'on donne à l'approche, mais plutôt savoir ce que ça signifie au juste »⁴. Il existe et existera donc toujours des débats, non pas de terminologie, mais de définition de l'économie sociale et solidaire. Au cours de ce mémoire, nous chercherons alors à comprendre ce que cette diverse catégorisation du secteur nous donne à voir sur sa structuration.

Le monde académique contribue lui aussi à la définition du secteur en proposant des cadres théoriques d'analyse et de conceptualisation. Dans le cadre universitaire, les recherches sur l'économie sociale et solidaire sont très éparses. En effet, elles regroupent de nombreuses disciplines de sciences humaines et sociales (sociologie, économie, histoire, science politique, etc.) et traitent une grande diversité de thématiques (les coopératives, les trajectoires personnelles d'investissement, les liens avec le territoire, etc. pour ne citer que quelques exemples). Face à cette dispersion des recherches et des chercheurs en ESS, le Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS) a été créé en 2000. Ce réseau français, structuré sous la forme d'une association, rassemble aujourd'hui plus d'une trentaine d'universités, françaises et étrangères. Il se fixe pour principal objectif de promouvoir la recherche et la formation en ESS. A ce titre, le réseau organise chaque année un colloque dit « les Rencontres du RIUESS »⁵.

Cette dispersion des recherches en ESS a ainsi longuement compliqué la tâche, toujours inachevée, de conceptualisation ou théorisation scientifique de l'économie sociale et solidaire. À l'occasion d'un ouvrage collectif intitulé *Vers une théorisation de l'économie sociale et solidaire*⁶ publié en 2013, le RIUESS avait tenté de proposer une théorisation de l'ESS mais les auteurs ne peuvent qu'affirmer qu'« en dépit de nombreux colloques, recherches et publications consacrés

⁴ POIRIER Yvon, « Économie sociale solidaire et concepts apparentés Les origines et les définitions : une perspective internationale », 2014, p. 27.

⁵ Nous pouvons profiter de cette partie sur la recherche académique en ESS pour préciser que les recherches en ESS sont quasi-systématiquement construites en interaction avec les acteurs de l'ESS qui innovent et ont besoin d'un tiers pour verbaliser la situation. C'est une branche de la recherche académique qui s'est donc co-construite avec l'avancée des acteurs. Par exemple, le RIUESS a défini la co-construction des savoirs comme l'un des enjeux principaux de l'ESS dans son Manifeste. De manière concrète, cela s'observe par la présence d'acteurs de l'ESS lors des Rencontres du RIUESS.

⁶ HIEZ David et LAVILLUNIÈRE Eric, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, (coll. Droit et économie sociale et solidaire), Larcier, 2013, 478 p.

depuis plus de dix ans à cette thématique, celle-ci conserve des contours flous et des clivages mal définis. Les travaux sont épars, plus souvent pratiques que théoriques. La conséquence est une conceptualisation faible, ce qui n'a pas permis de dégager un véritable corpus théorique. »⁷. Face à ce constat, nous pouvons nous demander si cette dispersion des recherches est la seule explication qui puisse être donnée à cette difficile conceptualisation.

Dans un autre ouvrage de 2020⁸, trois chercheurs de la Chaire Territoires de l'ESS à Sciences Po Bordeaux postulent que l'ESS est « un construit permanent opérant comme une médiation dans un cadre politique, économique et social qui la rend nécessaire et par là le déterminant »⁹. Ces auteurs affirment donc que c'est la nature-même de l'ESS qui rend difficile sa définition. Dans le premier chapitre, le juriste Robert Lafore nous explique que l'institutionnalisation de l'ESS reste globalement fortement dépendante du cadre institutionnel existant. Il illustre son propos avec le cas de la France, mais des processus similaires peuvent être observés dans d'autres pays. L'ESS n'ayant pas de consistance propre et se constituant selon les rapports avec l'extérieur, ce serait donc la place même qu'occupe l'ESS dans la société qui rend difficile sa stabilisation conceptuelle. Au cours de ce mémoire, nous essayerons de comprendre quels acteurs (structures de l'ESS, chercheurs universitaires, pouvoirs publics, etc.) et quelles activités, selon les contextes, permettent la structuration progressive de l'économie sociale et solidaire.

État de l'art sur l'étude des acteurs de l'ESS à l'échelle internationale

Comme nous avons commencé à l'évoquer dans le point ci-dessus, la littérature sur l'économie sociale et solidaire est très diversifiée. Concernant les recherches qui lieraient l'ESS à des enjeux internationaux, les travaux sont plus rares mais également épars. Dans un essai publié en février 2021¹⁰, Thierry Jeantet, praticien de l'économie sociale et solidaire et fondateur des Rencontres du Mont-Blanc, a dressé un rapide état des lieux des enjeux et possibilités de l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale. Certains des enjeux présentés ont déjà été traités dans la littérature académique, comme l'internationalisation des structures de l'ESS

⁷ *Ibid*, p.8

⁸ DUVERGER Timothée, ITÇAINA Xabier et LAFORE Robert, Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires., Latresne: Bord de l'Eau Editions, 2020.

⁹ *Ibid*, p.143

¹⁰ JEANTET Thierry, *Économie sociale et solidaire: la clé des possibles*, (coll. Mondes en Transitions), Les Petits Matins, 2021, 125 p.

(avec l'exemple de la coopérative Mondragón¹¹) ou encore les liens entre les Objectifs du développement durable (ODD de l'Agenda 2030) et les structures de l'ESS¹². D'autres enjeux, comme l'émergence de plusieurs initiatives au sein des institutions internationales et le positionnement des acteurs de l'ESS dans ces instances, n'ont pas été documentés. Ainsi, nous faisons le constat qu'un bon nombre de questions mériterait d'être étudié pour apporter de nouveaux éléments de connaissance concernant l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale.

Ce premier aperçu de la littérature existante sur notre sujet d'étude nous invite alors à s'intéresser, plus globalement, à la littérature existante sur l'étude des acteurs, et leurs interactions, sur la scène internationale. Traditionnellement, les États sont des acteurs centraux sur la scène internationale selon l'approche réaliste des relations internationales. Ce sont eux qui siègent dans les organisations internationales, et donc définissent l'agenda international comme le droit international. Dans notre cas, nous pouvons ainsi mobiliser la littérature existante autour de l'intérêt national en relations internationales¹³ pour essayer de mieux comprendre l'intérêt des États à agir pour l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale. Bien que nous émettions l'hypothèse que les États, et notamment la France, jouent un rôle important dans la structuration de l'espace international de l'ESS, il nous paraît essentiel de sortir d'une approche stato-centrée face à la diversité des acteurs présents dans l'espace international de l'ESS.

Dans le cadre de notre sujet, nous notons notamment la présence d'organisations internationales. Souvent définis comme des acteurs secondaires ou passifs, étant fortement soumis à la volonté des États, nous observons que ce n'est pas toujours le cas. Dans notre cas d'étude, plusieurs agences onusiennes (comme l'OIT¹⁴ ou l'UNRISD¹⁵) semblent faire preuve d'une certaine autonomie en développant des programmes liés à l'ESS, malgré l'absence de directives générales des Nations Unies. Ici, nous mobiliserons donc les travaux existants sur le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), notamment ceux menés par Gil Loescher.

¹¹ GOMEZ-ACEDO Fernando et PRADES Jacques, « Mondragón : une holding de coopératives face à la mondialisation », *Le journal de l'école de Paris du management*, N°59, n° 3, 2006, pp. 29-35.

¹² FONTAINE Geneviève, « Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les initiatives d'économie sociale et solidaire ? », présenté à: *Mise en oeuvre des objectifs de développement durable : quel rôle pour l'économie sociale et solidaire ?*, Genève: UNFSSE, 2019, 13 p.

¹³ BATTISTELLA Dario, « L'intérêt national. Une notion, trois discours », in *La politique étrangère : nouveaux regards*, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 139-166.

¹⁴ Organisation internationale du travail

¹⁵ Institut de recherche des Nations unies pour le développement social

En effet, avec son étude de l'HCR sur les 50 dernières années¹⁶, le politologue a su montrer que, bien que les États restent les acteurs prédominants sur la scène politique internationale, les organisations internationales ne sont pas dépourvues de pouvoir ni d'influence. Plus précisément, dans notre cas d'étude nous pensons qu'il sera nécessaire de distinguer les politiques générales qui peuvent être émises par les Nations Unies du travail de mobilisation mené au quotidien par les fonctionnaires internationaux.

Nous notons, par ailleurs, l'existence d'une littérature conséquente sur le rôle des acteurs non-étatiques dans les négociations internationales et sur laquelle Amandine Orsini et Daniel Compagnon ont proposé une synthèse¹⁷. Nous pourrions être amenés à utiliser cette littérature, bien qu'elle reste cependant centrée sur le rôle des acteurs non-étatiques dans des arènes de négociations multilatérales fermées, ce qui n'est pas le cas dans notre sujet d'étude. Dans le même sens, il existe toute une littérature sur le rôle des organisations non-gouvernementales (ONG) dans les négociations internationales, et plus précisément dans les Conférences des Parties (COP) pour le climat. Comme l'expliquent Christophe Buffet et Sylvie Ollitrault¹⁸, il apparaît maintenant comme acquis que la présence des ONG dans des négociations multilatérales est nécessaire, tant par leur rôle de représentant de la société civile, que par leur rôle d'experts. Néanmoins, comme Samy Cohen peut le préciser en proposant de déconstruire la notion d'ONG, il est important de rester vigilant avec le terme d'ONG¹⁹ compte tenu de la diversité des acteurs qui s'en revendiquent et de la concurrence d'autres acteurs qui cherchent à obtenir ce label, finalement très dépendant des organisations internationales. Dans notre mémoire, nous préférons utiliser le terme « acteurs non-étatiques » pour englober les acteurs de l'ESS dans leur diversité structurelle, tout en les distinguant des pouvoirs publics nationaux.

Pour étudier et tenter d'expliquer ce processus de structuration, lié à la mobilisation de divers acteurs, que l'on observe à l'échelle internationale autour de l'économie sociale et solidaire, nous mobiliserons plusieurs champs de la science politique. Il nous semblait, dans un premier temps, pertinent de mobiliser la notion de « champ » définie par Pierre Bourdieu comme un espace de positions déterminé par la spécificité de ses enjeux et structuré par la mobilisation de

¹⁶ LOESCHER Gil, « The UNHCR and World Politics: State Interests vs. Institutional Autonomy », *International Migration Review*, vol. 35, n° 1, mars 2001, pp. 33-56.

¹⁷ ORSINI Amandine et COMPAGNON Daniel, « Les acteurs non-étatiques dans les négociations internationales », in *Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, pp. 105-140.

¹⁸ BUFFET Christophe et OLLITRAULT Sylvie, « ONG dans les COP : des « outsiders » de la politique climatique ? », *Pollution atmosphérique*, N°227, 2015.

¹⁹ COHEN Samy 2004 cité dans MAYER Nonna et SIMÉANT Johanna, « L'espace de l'altermondialisme », *Revue française de science politique*, Vol. 54, n° 3, 2004, pp. 373-378.

capitaux par les agents. Cependant, du côté de la littérature sur l'altermondialisme, Nonna Mayer et Johanna Siméant font le choix de parler d'un « espace » de l'altermondialisme défini comme un « espace de concurrences et d'alliances, de circulation de ressources et de jeux de légitimation croisés »²⁰. La notion d'espace, moins structurée que celle de champ, nous paraît donc plus pertinente vis à vis de notre sujet d'étude qu'est l'ESS. De plus, la notion de champ simplifie les interactions alors que la notion d'espace nous permet d'inclure la diversité des acteurs impliqués, ainsi que les raisons de leur présence.

La littérature sur l'altermondialisme nous apporte d'autres notions utiles concernant l'étude de la structuration d'un espace international. Geoffrey Pleyers²¹ fait le choix d'une approche originale en analysant le modèle de convergence propre au Forum Social Mondial, événement annuel fédérateur de l'altermondialisme et source de nombreuses littératures. Ici, la diversité des acteurs est la condition première de la convergence qui ne cherche pas à résorber les différences, mais bien à proposer un espace de parole ouvert, inclusif et non-délibératif. Tout en précisant les limites de ce modèle, le sociologue nous propose finalement une perspective d'analyse très intéressante pour notre sujet. Par ailleurs, la notion de convergence est développée dans la sociologie politique internationale par Colin J. Bennett²² et définie par Patrick Hassenteufel comme « un processus dynamique qui se traduit par le fait que, dans un même domaine et face au même type d'enjeu et de problème, un nombre important de pays aux politiques publiques contrastées, adopte progressivement les mêmes politiques publiques »²³. Cette définition nous paraît moins adaptée car, dans notre cas d'étude, nous n'observons pas encore d'homogénéisation des politiques publiques nationales. Ce que nous observons davantage est un processus de rapprochement d'intérêts et d'actions entre des acteurs étatiques et non-étatiques à l'échelle internationale. Toutefois, nous ne pouvons pas exclure la présence de convergences. Nous pensons notamment observer des convergences des intérêts des acteurs non-étatiques dans cet espace international.

²⁰ MAYER Nonna et SIMÉANT Johanna, « L'espace de l'altermondialisme », *Revue française de science politique*, Vol. 54, n° 3, 2004, p. 378.

²¹ PLEYERS Geoffrey, « Les Forums sociaux comme modèle idéal de convergence », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 182, n° 4, 2004, pp. 569-579.

²² BENNETT Colin J., « What Is Policy Convergence and What Causes It? », *British Journal of Political Science*, vol. 21, n° 2, 1991, pp. 215-233.

²³ HASSENTEUFEL Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 2005, p. 124.

Compte tenu de nos premières observations initiales et des éléments théoriques cités ci-dessus, nous pouvons redéfinir notre sujet de recherche. Ce mémoire sera l'occasion d'étudier la structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire selon l'hypothèse d'un récent investissement de la scène internationale, lié à un intérêt grandissant par les acteurs étatiques et non-étatiques. Il sera donc question de comprendre les interactions et intérêts qui se jouent entre les différents acteurs actifs sur la question, que ce soit des acteurs étatiques, des fonctionnaires internationaux, mais aussi des acteurs non-étatiques. Dans le cadre de l'étude de ces interactions, nous faisons également le choix de s'intéresser prioritairement aux processus d'institutionnalisation, car ils nous permettent d'étudier la mobilisation et l'investissement des acteurs variés. Pour étudier ce processus intangible et multi-situé, nous faisons alors le choix d'étudier un « nœud » de l'international selon la théorie de Johanna Siméant²⁴. En effet, bien que cette méthode ne permette pas une étude ethnographique à long terme, l'étude d'évènements internationaux dans leur dimension théâtrale offre la possibilité de saisir des éléments importants compte tenu « de leur unité de temps et de lieu, de l'enjeu investi, des groupes qui se mobilisent face à ce qu'ils perçoivent comme un public international et qui mettent en scène ce qui est internationalement en jeu »²⁵. Ainsi, notre recherche se base sur l'étude d'un évènement international capable d'illustrer et révéler notre sujet d'étude.

Concernant le choix de l'évènement, le Pact for Impact Summit semble être le plus pertinent. En effet, bien que de nombreux regroupements internationaux s'observent à intervalles plus rapprochés sur la période récente, ces évènements ont la particularité de rassembler des acteurs par branches de l'ESS comme le coopérativisme, ou l'économie sociale. Ainsi, choisir l'un de ces évènements ne permettrait pas d'étudier l'ESS dans son ensemble. Le Forum Social Mondial des Économies Transformatrices, appelé FSMET, prévu en octobre 2019, puis en juin 2020 à Barcelone, aurait pu être un terrain pertinent puisqu'il se présentait dans une forme englobante de l'ESS. Cependant, cet évènement n'a pas pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire mondiale. Un évènement virtuel a été organisé mais n'a pas obtenu l'engouement ni l'effet qu'aurait eu un évènement en présentiel. Ayant moi-même été stagiaire au sein de l'équipe organisatrice de ce FSMET, l'accès au terrain aurait pu être facilité. J'avais, par exemple, participé

²⁴ SIMÉANT Johanna, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n° 100, n° 4, 2012, pp. 129-147.

²⁵ *Ibid*, p.142.

à une réunion préparatoire rassemblant 400 acteurs en avril 2019. Cette expérience m'aura permis d'avoir un premier aperçu des réalités de l'ESS à l'échelle internationale, ses enjeux et ses difficultés. J'utiliserai donc cette expérience comme point de comparaison, lorsque nécessaire, dans le cadre de ce mémoire.

L'évènement qui semble finalement le plus pertinent pour étudier la concrétisation du processus de convergence de l'ESS à l'échelle internationale est le Pact for Impact Summit qui s'est tenu à Paris du 10 au 11 juillet 2019. Orchestré par le gouvernement français, cet évènement a réuni plus de 400 organisations originaires de 50 pays, une vingtaine de gouvernements et des fonctionnaires d'organisations internationales (OCDE, UNRISD, UNTFSSSE, OIT, Commission Européenne). Cet évènement s'est conclu par la signature d'un Manifeste commun qui marque la création d'une « Alliance mondiale au service de la reconnaissance et du développement de l'économie sociale et inclusive ». Au-delà de la présence d'une grande diversité d'acteurs de l'ESS, cet évènement a abordé un large spectre des approches de l'ESS (financement, éducation, nouvelles technologies, entrepreneuriat social, etc). Pour toutes ces raisons, cet évènement peut être qualifié d'inédit et il nous est apparu comme un terrain pertinent dans le cadre de ce mémoire. Néanmoins, tout au long de notre recherche nous avons découvert que Pact for Impact est devenu bien plus qu'un sommet international. Dans ce mémoire, nous parlerons donc de « l'initiative Pact for Impact » qui regroupe notamment l'évènement Pact for Impact Summit de 2019 et l'Alliance mondiale. Un des enjeux de ce mémoire sera donc de comprendre comment cette initiative Pact for Impact est parvenue à se forger une place dans l'espace international de l'ESS. Notre hypothèse initiale étant que le gouvernement français, en répondant aux besoins d'acteurs l'ayant sollicité, a su légitimer sa démarche dans le lancement de l'initiative Pact for Impact. La large représentativité des acteurs présents au sommet a également conforté cette idée.

Questions et hypothèses de recherche : la structuration de l'espace international de l'ESS

En s'intéressant aux acteurs de plus en plus actifs et présents sur la scène internationale qui se donnent pour mission d'encadrer et de promouvoir l'ESS (c'est à dire des États, des organisations internationales, des acteurs de l'ESS non-étatiques) au travers de l'étude de l'initiative Pact for Impact, ce mémoire cherche à répondre à la question suivante : l'initiative Pact for Impact contribue-t-elle à une (re)structuration de l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale ? Plus globalement, cela permettra de comprendre : Comment un sommet international, avec une forte hétérogénéité des acteurs, contribue-t-il à changer les pratiques et

les normes ? ou encore à la reconfiguration d'un espace international ? Sur ce point, notre hypothèse principale étant qu'un sommet international, comme Pact for Impact, permet de créer un espace d'échange entre acteurs qui œuvrent au quotidien pour les mêmes objectifs mais ne dialoguent pas ou peu. Ce sont des espaces qui permettent, ensuite, d'ouvrir le champ des possibles en matière de coopérations internationales et d'obtenir des avancées concrètes de la part des États, des organisations internationales et des acteurs non-étatiques. Plus spécifiquement, nous pensons que Pact for Impact a permis aux acteurs non-étatiques d'exprimer leurs attentes communes et de les porter dans une arène internationale diplomatique dédiée. L'initiative a aussi permis d'identifier un besoin de coordination entre les principaux réseaux internationaux.

Répondre à ces principales questions de recherche, suppose également de connaître la réponse à deux questions sous-jacentes. Tout d'abord, comment l'économie sociale et solidaire était-elle organisée et structurée à l'échelle internationale avant l'émergence de l'initiative Pact for Impact ? Répondre à cette question nous permettra alors de comparer l'espace international avant et après l'initiative Pact for Impact. Notre hypothèse étant que l'économie sociale et solidaire a une longue histoire liée à l'émergence et au développement des principaux concepts apparentés. Les acteurs de l'ESS sont parvenus à se structurer dans des réseaux internationaux qui cependant ne dialoguent pas entre eux. De plus, il n'existe aucune reconnaissance juridique de l'ESS à l'échelle internationale malgré l'investissement de certains États et organisations internationales. L'autre question à laquelle il nous semble important de répondre est : comment les acteurs, gouvernementaux et non-gouvernementaux, ont investis le sommet Pact for Impact et l'Alliance mondiale créée par la suite ? Sur ce point, nous pensons que les acteurs ont très inégalement investi l'initiative Pact for Impact, que ce soit le sommet ou l'Alliance mondiale. Cela peut s'expliquer par leurs usages différenciés, liée notamment au type d'acteur et à leur vision politique de l'ESS.

Techniques de recherche : étudier un évènement international passé et une alliance en cours de structuration

Dans le cadre de la réalisation de ce mémoire, nous avons mobilisé plusieurs méthodes de recherche pour étudier l'initiative Pact for Impact dans son ensemble, et plus largement le processus de structuration d'un espace international de l'ESS. Dans un premier temps nous aborderons la question de l'utilisation des archives, dans un deuxième temps l'approche quantitative que nous avons menée, et enfin l'analyse qualitative qui sera plus conséquente.

Dans notre terrain, l'observation n'est pas possible puisque nous étudions un évènement passé, qui s'est déroulé du 10 au 11 juillet 2019. Néanmoins, certaines parties de l'évènement ont été enregistrés et publiés sur Youtube. Une première étape du travail de recherche a consisté à visionner ces capsules vidéo pour tenter de mieux s'imprégner du déroulement de cet évènement et de certains de ses enjeux. Cette pratique comporte cependant des limites. En effet, toutes les parties de l'évènement ne sont pas rediffusées. Les capsules vidéo ont enregistré les discours d'ouverture, de fermeture, et les discussions de panel. Il manque ainsi toutes les sessions de workshop. Par ailleurs, l'analyse d'archives vidéo ne permet pas d'avoir accès aux discussions et négociations de couloir qui pourraient avoir eu lieu, et qui sont des éléments d'analyse tout aussi importants, si ce n'est plus. Nous avons donc tenté de savoir et comprendre ce qui s'est passé dans ces espaces-là grâce à une technique d'enquête plus qualitative.

Cette analyse d'archive a été complétée d'une mini-étude statistique sur les participants à l'évènement. A partir des informations disponibles, nous avons mené une analyse quantitative sur le profil des participants (notamment le type de structure, branche du secteur, pays d'origine, langues parlées, rôle dans l'évènement). Cette pratique a permis de connaître le profil type des participants et d'aborder notamment la question de la représentativité des différentes branches de l'ESS et les origines géographiques des participants.

Cette technique présente elle aussi quelques limites. Tout d'abord, il se pose la question de l'accès aux sources. En effet, nous n'avons eu accès qu'à la liste des personnes annoncées sur le programme (un peu plus de 100 personnes). Ces données ne nous permettent pas de savoir si ces personnes étaient vraiment présentes, ni de connaître le profil de l'ensemble des participants. Le fait de s'intéresser uniquement aux intervenants pose aussi la question de leur représentativité par rapport à l'ensemble des participants. De plus, cette approche chiffrée ne propose qu'un semblant de neutralité. En effet, nous sommes conscients que toutes les données issues de cette analyse sont dépendantes de nos choix de catégorisation et de croisement de données. Cet élément est d'autant plus à prendre en compte considérant la grande diversité de structures, comme expliqué précédemment, qui rend le travail de catégorisation encore plus complexe. Enfin, cette approche quantitative ne permet pas d'étudier le parcours individuel des personnes présentes. De même, cette étude ne dévoile pas le type de relations entre acteurs, ni leurs interactions, qui sont finalement ce qui nous intéresse. Il est donc essentiel de compléter cette technique d'enquête par une approche qualitative. Compte tenu de ces éléments, les résultats de

cette étude statistique ont été davantage utilisés à des fins de documentation sur l'évènement qui n'avait jamais été étudié, et moins dans une démarche analytique.

Pour compléter les précédentes techniques d'enquête, nous avons mené une analyse qualitative plus conséquente basée sur une série d'entretiens semi-directifs avec des acteurs préalablement définis. Cette approche pose directement la question de l'échantillonnage. En faisant le choix de procéder à un échantillonnage empirique, il est important de se poser la question de la représentativité de l'échantillon. Les personnes interrogées ont été choisies en fonction de l'analyse quantitative menée préalablement pour assurer la meilleure représentativité possible. Dans notre cas, il a été question d'interroger des acteurs au profil différents (acteurs institutionnels/de la société civile, français/internationaux, de structures à taille variable, avec des positions a priori divergentes). Il est également important de considérer le fait que l'échantillon final est dépendant des conditions d'accès au terrain qui peuvent être plus ou moins faciles selon le type d'acteurs. Au total, nous avons rencontré 21 personnes, dont 15 salariés de structures de l'ESS, 5 fonctionnaires internationaux et 1 représentante du gouvernement français. Nous avons également tenté d'assurer une diversité géographique avec seulement 42% des enquêtés ayant la nationalité française²⁶. Toutefois, nous n'avons pas réussi à réaliser d'entretiens avec des acteurs africains, pourtant présents en nombre au sommet.

Cette technique des entretiens semi-directifs permet d'approfondir la recherche d'informations concernant les valeurs défendues par les acteurs, et de mieux comprendre certains faits et comportements. Il sera question d'approfondir les causes et conséquences de certaines actions, de mieux saisir les relations entre certains acteurs (et leurs effets). La réalisation d'entretiens peut également faire émerger de nouvelles hypothèses. Pour cela, nous avons également fait le choix de réaliser les entretiens en deux vagues : une première pour mieux saisir les enjeux centraux et affiner nos principales hypothèses, et une seconde pour approfondir les questions choisies. Les entretiens ont été pensés comme des interactions fluides avec l'enquêté. Ils ont été préparés par la réalisation d'une grille d'entretien (disponible en Annexe n°2) où les questions posées aux enquêtés correspondaient à des questions et hypothèses de recherche précise, sans orienter la réponse. Les entretiens ont été réalisés entre le 22 décembre 2020 et le 7 avril 2021, il est donc important de prendre en compte leur contexte de réalisation pour bien interpréter les réponses.

²⁶ Le tableau complet des propriétés des enquêtés est disponible en Annexe n°1.

Par ailleurs, nous avons pris conscience de la limite de la pratique de l'entretien. En effet, il faut être vigilant à l'utilisation brute des informations issues d'un entretien. Il est important d'inclure le fait que tout entretien est un échange social, dans un contexte donné. Nous avons donc tenté de faire preuve d'objectivation participante tout au long de la relation d'enquête pour éviter toute violence symbolique de l'entretien sociologique. Dans certains cas, nous nous sommes retrouvés dans une position de « dominée » face à des enquêtés à haut poste institutionnel ou avec un fort capital intellectuel. Pour prévenir ce genre de situation, nous avons anticipé ces inégalités sociales en justifiant du mieux possible notre démarche, tout en essayant de mettre en avant nos dispositions sociales partagées avec les enquêtés. Par exemple, il a été question d'essayer de légitimer notre position de chercheuse sur la question, tout en mettant en avant notre expérience du terrain. Par ailleurs, nous avons essayé de rester vigilants à l'intérêt des enquêtés à réaliser un entretien. Par exemple, des militants peuvent être convaincus de l'ampleur de l'enquête et de la visibilité que cela va donner à leur mobilisation. Dans ce cas, nous pensons avoir été capable de prendre du recul lors de l'analyse de l'entretien vis à vis du discours tenu.

La question de la légitimité est plus généralement un point important dans la technique d'enquête. En effet, n'étant pas une experte du terrain, notre position de chercheuse pourrait être contestée. Pour légitimer notre démarche et faciliter notre accès au terrain, nous avons su mettre en avant notre expérience passée de stagiaire au RIPESS, acteur international central sur le sujet. Cet élément a été bénéfique puisqu'il atteste d'un niveau minimal de connaissance sur le sujet traité. Cela a également pu être perçu comme un gage de confiance des acteurs en notre travail. Tout en légitimant notre recherche, cette expérience permet de créer un lien avec l'enquêté et faciliter la discussion au travers d'un échange d'expériences. Il existe cependant des limites à la mise en avant de cette expérience. En effet, cela ne nous a pas forcément paru bénéfique de préciser cette expérience avec les acteurs ayant une position a priori divergente du RIPESS. En effet, cela aurait pu instaurer un biais ou des préjugés dans la relation d'entretien. Par ailleurs, il nous a été nécessaire de prendre du recul vis à vis de cette expérience, bien que très utile dans ma recherche. Nous avons dû faire preuve de réflexivité pour être le moins influencé possible par cette expérience.

Enfin, il est essentiel de considérer certains éléments a priori secondaires mais qui ont pu avoir des conséquences sur la qualité des entretiens menés. Considérant le fait que les enquêtés étaient des acteurs internationaux, les entretiens se déroulaient en français ou en anglais. Réaliser un entretien dans une langue étrangère peut amener à certaines incompréhensions, malentendus, ou maladresses dans le choix du vocabulaire. Nous avons donc pris en considération ces éléments dans l'analyse d'entretiens et redoublé de vigilance dans le choix du vocabulaire employé pour ne

pas inciter certaines réponses. De plus, réaliser des entretiens avec des acteurs internationaux, et dans les conditions sanitaires actuelles, suppose que les entretiens soient réalisés à distance, par visioconférence. Il nous est alors paru important de veiller à réaliser l'entretien dans les meilleures conditions possibles, avec une bonne connexion internet, tout en considérant le fait que ce n'était pas forcément le cas pour les enquêtés. Il a fallu faire preuve d'adaptation, et simplifier au maximum la procédure de connexion pour éviter toutes difficultés de connexion de la part de l'enquêté. En ce sens, certains entretiens ont été réalisés par téléphone. Ces conditions d'enquête présentent également des limites puisqu'il a été plus difficile de saisir les émotions et réactions de l'enquêté. C'est un élément qui a été pris en compte du mieux possible dans l'analyse et la restitution des entretiens.

Étapes du raisonnement

Ce mémoire est structuré en deux temps. Dans une première partie, nous nous intéresserons aux processus d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire dans une perspective internationale. Il sera l'occasion de comprendre comment l'économie sociale et solidaire a réussi à se développer dans le monde pour s'imposer dans les institutions internationales, mais aussi à la manière dont les acteurs, gouvernementaux et non-gouvernementaux, se sont positionnés dans l'espace international de l'ESS.

Dans une deuxième partie, nous nous consacrerons à la construction de l'initiative Pact for Impact. Nous étudierons la manière dont l'initiative a su s'intégrer dans un espace international dont les principaux enjeux et acteurs étaient déjà fixés. Nous identifierons aussi les différents usages de l'événement par les acteurs non-étatiques, notamment vis-à-vis de leurs stratégies de convergence.

PARTIE 1 : L'institutionnalisation différenciée de l'économie sociale et solidaire. Perspectives internationales

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble d'organisations structurées sous la forme de coopératives, de mutuelles, d'associations, de fondations et dont le fonctionnement est basé sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elle est reconnue par la législation française avec la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Cette loi a permis d'organiser la sectorisation de l'ESS avec notamment la structuration du réseau des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS). Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), chargé d'assurer le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics nationaux, s'est également vu renforcé. L'économie sociale et solidaire repose cependant sur des principes et des organisations qui ont émergés au XIXème siècle, notamment en réaction aux dégâts engendrés par le capitalisme et la révolution industrielle²⁷. De nouveaux moyens de production, au service des besoins de tous et respectant les principes démocratiques, apparaissent. C'est la naissance des premières coopératives et mutuelles. Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire représente plus de 13,7% de l'emploi privé en France. Nous pouvons alors nous demander comment l'économie sociale et solidaire a réussi à se développer, ou encore comment le concept même d'économie sociale et solidaire a émergé. Nous pensons que ce développement est lié à la reconnaissance puis à l'institutionnalisation progressive de ces concepts.

Par ailleurs, comme nous l'avons précisé en introduction générale, l'économie sociale et solidaire est un concept qui n'est toujours pas stabilisé, en France comme dans le reste du monde. Au cours de cette partie, nous nous intéresserons donc à cette difficile stabilisation dont la principale conséquence est la multiplication des canaux de promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale. Nous tenterons alors de comprendre comment les acteurs de l'espace international de l'économie sociale et solidaire se sont structurés et ont investi ces divers canaux internationaux. Notre hypothèse initiale étant que ces modalités d'implication sont inégalement investies selon le type d'acteur (État, organisation internationale, organisation de l'ESS).

²⁷ DUVERGER Timothée et HAMON Benoît, L'économie sociale et solidaire: une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours, Lormont: Le Bord de L'eau (coll. Documents), 2016, 414 p.

Dans le premier chapitre de cette partie, nous étudierons l'émergence, la construction et la diffusion des principaux concepts apparentés à l'économie sociale et solidaire dans le monde. En s'intéressant aux principaux jeux de pouvoirs, nous tenterons d'analyser les principaux réseaux internationaux présents dans l'espace international de l'ESS. Dans le second chapitre, nous nous concentrerons plus spécifiquement sur le rôle de la puissance étatique dans la sectorisation de l'économie sociale et solidaire : de la production de législations nationales à l'investissement des États dans le système des Nations Unies pour promouvoir l'ESS. Afin de permettre une meilleure compréhension des principaux éléments chronologiques de cette partie, nous avons constitué une frise chronologique disponible en Annexe n°3.

Chapitre 1 : L'émergence et la structuration de l'ESS dans le monde

« L'ESS est en quelque sorte soumise à des vents contraires.

Son poids n'est pas encore suffisant pour qu'elle joue un rôle pilote sur tous les fronts, mais, en même temps, elle se structure, se rassemble et démontre une capacité à changer, à convaincre et à grandir »²⁸

L'économie sociale et solidaire est un construit permanent. Son émergence et sa structuration se font au cours du temps, selon certains types d'intervention, de certains individus, dans certains contextes. L'intérêt de ce chapitre est ainsi de comprendre quels acteurs, activités et contextes ont permis l'émergence puis la structuration de l'ESS. En répondant à cette question, ce chapitre nous permettra de vérifier l'hypothèse initiale que l'économie sociale et solidaire connaît une diffusion internationale hétérogène. L'hypothèse sous-jacente étant que la structuration de l'ESS s'est faite par la mobilisation d'individus autour de concepts, puis leur organisation dans des réseaux internationaux. Ce premier chapitre vise ainsi à tester ces hypothèses, tout en offrant un cadre de présentation générale de l'ESS qui nous sera utile tout au long du mémoire.

L'enjeu de définition, comme nous l'avons évoqué en introduction générale, est bien plus important que les enjeux de terminologie. Toutefois, alors même que l'ESS est caractérisée d'« indéfinissable dans son essence et impossible à circonscrire dans son contenu et son étendue »²⁹, il nous semble essentiel de comprendre les différents concepts utilisés par les acteurs de l'ESS, et plus précisément leurs origines pour mieux saisir les représentations des différents acteurs interrogés. Ainsi, en s'intéressant au concept d'économie sociale et solidaire et aux autres principaux concepts apparentés (économie sociale, économie solidaire et entreprise sociale), nous

²⁸ JEANTET Thierry, *Économie sociale et solidaire : la clé des possibles*, (coll. Mondes en Transitions), Les Petits Matins, 2021, p.58.

²⁹ DUVERGER Timothée, ITÇAINA Xavier et LAFORE Robert, *Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires.*, Latresne: Bord de l'Eau Editions, 2020, p.8.

tenterons de comprendre les principaux enjeux et jeux de pouvoir dans l'émergence et la structuration des concepts de l'ESS.

Traiter de la structuration de l'économie sociale et solidaire suppose inévitablement d'aborder la question des réseaux internationaux. En effet, de nombreux acteurs de l'ESS se sont regroupés à l'échelle continentale ou mondiale pour créer des réseaux d'acteurs ou d'experts. Ce chapitre consistera donc à comprendre comment s'organise la diversité des réseaux internationaux dédiés à l'ESS. Nous testerons notamment l'hypothèse que les réseaux internationaux se différencient par leur vision de l'ESS qui dépend elle-même de leurs liens avec les principaux concepts historiques. Ensuite, nous essaierons de voir si, malgré les fortes divergences, les réseaux internationaux de l'ESS ont réussi à se structurer comme un réseau international de plaidoyer (selon la définition de Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink³⁰). Nous émettons ici l'hypothèse que les désaccords n'ont pas permis l'émergence d'un espace de collaboration commun.

Ainsi, après s'être intéressés dans une première section à l'émergence et à la construction des principaux concepts apparentés à l'économie sociale et solidaire, nous nous intéresserons à la structuration internationale des acteurs de l'ESS, notamment autour de réseaux internationaux.

Section I – L'émergence et la construction des principaux concepts apparentés à l'ESS

Bien que l'économie sociale et solidaire soit un terme globalement accepté des acteurs français, cette terminologie ne fait pas consensus à l'échelle internationale. Selon les différentes histoires nationales, certains acteurs préfèrent parler d'économie sociale, d'autres d'économie solidaire, ou encore d'entreprise sociale. Le fait même que plusieurs concepts aient réussi à s'imposer dans certaines régions du monde illustre bien les difficultés de stabilisation conceptuelle que connaît le secteur. Pour rappel, le juriste Robert Lafore explique cette difficile stabilisation conceptuelle par le fait que l'économie sociale et solidaire n'a pas de consistance propre et se constitue selon ses rapports avec l'extérieur³¹. Au cours de cette première partie, nous chercherons donc à comprendre comment certains acteurs ont contribué à la définition du secteur en permettant la relative stabilisation de certains concepts. Nous nous intéresserons notamment aux contextes d'émergence de ces concepts, mais aussi à leurs canaux de diffusion. Cette analyse

³⁰ KECK Margaret E et SIKKINK Kathryn, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, 1998.

³¹ LAFORE Robert, « Chapitre 1. Institutionnalisations », in *Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires.*, Latresne: Bord de l'Eau Editions, 2020, pp. 13-79.

nous permettra également de faire le lien entre ces origines historiques et les disparités terminologiques régionales que l'on peut observer aujourd'hui.

Encart n°1 : Le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS)



Le RIPESS est un réseau intercontinental composé de 6 réseaux continentaux : RAESS en Afrique, RIPESS LAC en Amérique latine et Caraïbes, RIPESS NA en Amérique du Nord, RIPESS Europe, ASEC en Asie, et RIPESS en Océanie. Tout en ayant une portée internationale, le réseau met en avant son ancrage local. Le réseau souhaite contribuer à un

changement systémique et transformateur grâce à une mondialisation de la solidarité et une économie qui place les individus et la planète au centre de son activité.

Le RIPESS s'est structuré comme organisation à but non-lucratif en 2004, suite aux Rencontres internationales pour l'économie solidaire organisées en 1997 à Lima et Québec en 2001. L'équipe salariée est aujourd'hui composée de trois personnes qui travaillent depuis Barcelone. Le Conseil d'Administration est composé de deux à trois représentants de chaque réseau continental. Trois co-coordonateurs bénévoles sont également désignés.

De février à juin 2019, nous avons réalisé un stage auprès de l'équipe salariée du RIPESS, ce qui nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ce réseau, mais aussi de réaliser des entretiens avec des personnes clés. Ainsi, comme mentionné plus haut, nous avons réalisé un entretien avec Yvon Poirier (québécois, membre fondateur du RIPESS qui a assumé pendant longtemps le rôle de coordinateur), Laure Jongejans (franco-allemande, secrétaire exécutive salariée du RIPESS, ancienne tutrice de stage), et Juli Hernandez (salarié du RIPESS sur des missions de plaidoyer).

Site internet : <http://www.ripess.org>

Cette partie repose en grande partie sur les travaux du politologue canadien Yvon Poirier avec qui j'ai eu l'opportunité de mener un entretien dans le cadre de la préparation de ce mémoire. Sa note *Économie sociale solidaire et concepts apparentés. Les origines et les définitions : une perspective internationale*³² nous propose des définitions pour les principaux concepts liés à l'ESS

³² *Ibid*, 27p.

selon une perspective internationale. Elle repose également sur son expérience personnelle en tant que membre actif du RIPESS et du Réseau Canadien du Développement Économique Communautaire (RCDÉC), ce qui lui permet d'offrir une analyse interne concernant certains débats terminologiques. Nous garderons aussi à l'esprit que l'engagement d'Yvon Poirier auprès de ces deux réseaux a pu orienter le discours tenu dans ce document.

1. L'économie sociale : les approches francophones et anglophones

L'économie sociale est un concept qui connaît deux définitions distinctes selon s'il est utilisé dans un milieu anglophone ou non. La première utilisation de l'expression « économie sociale » est apparue en France au milieu du XIX^{ème} siècle avec notamment la publication du *Nouveau Traité d'économie sociale* de Charles Dunoyer en 1830. Dans cette première définition, le « social » fait référence au modèle de propriété. Ainsi, l'économie sociale renvoie aux organisations qui fonctionnent selon le principe « une personne, un vote » et non selon l'investissement d'actionnaires. Cela concerne donc principalement les coopératives et mutuelles, mais aussi les fondations et associations. L'économie sociale, selon cette définition francophone utilisée également dans les milieux hispanophones, peut donc concerner tout secteur d'activité (les services sociaux, comme l'industrie ou encore l'agriculture). Social Economy Europe, qui représente les organisations de l'économie sociale auprès des institutions de l'Union Européenne, a défini sept valeurs communes aux organisations de l'économie sociale³³ : la primauté de l'individu et de l'objet social sur le capital ; l'adhésion volontaire et ouverte ; la gouvernance démocratique, la combinaison de l'intérêt des membres/usagers et/ou de l'intérêt général ; la défense et l'application des principes de solidarité et responsabilité ; l'autonomie de gestion et indépendance par rapport aux pouvoirs publics, et le réinvestissement de la majorité des bénéfices/excédents pour réaliser des objectifs de développement durable ; et des services d'intérêt pour les membres ou d'intérêt général.

Encart n°2 : Social Economy Europe (anciennement CEP-CMAF)



Social
Economy
Europe

Social Economy Europe est un réseau européen qui s'est donné pour mission d'établir un dialogue permanent entre les organisations et entreprise de l'économie sociale et les

³³ Site Social Economy Europe <https://www.socialeconomy.eu.org/the-social-economy/>

institutions de l'Union Européenne. Il regroupe trois types de membres : des groupes européens, des organisations parapluies nationales, et des réseaux européens.

Le réseau a été créé en novembre 2000 sous le nom CEP-CMAF pour Conférence européenne permanente des coopératives, mutuelles, associations et fondations. Il s'est renommé Social Economy Europe en 2008. Les membres du réseau se rassemblent lors de l'Assemblée Générale une fois par an. De manière plus régulière, le conseil d'administration, chargé de définir les orientations de Social Economy Europe, se réunit trois fois par an. Le Bureau, composé d'un président et trois vice-présidents est chargé de coordonner le conseil d'administration. L'équipe salariée, composée de deux personnes basées à Bruxelles, est chargée de mettre en œuvre le plan d'action.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons pu réaliser un entretien avec Victor Meseguer (espagnol, Directeur de Social Economy Europe, et donc salarié), mais aussi avec Jérôme Saddier et Alain Coheur (tous deux vice-présidents de Social Economy Europe) dans le cadre de leurs autres fonctions.

Site internet : <https://www.socialeconomy.eu.org>

Dans les milieux anglophones, la « *social economy* », qui est apparue seulement dans les années 1990, revêt une autre définition. Ici le « social » ne concerne pas le modèle de propriété mais le but suivi ou le secteur d'activité. Cela concerne donc principalement les activités du secteur social comme la santé, la *silver economy* (économie des séniors), ou encore l'insertion professionnelle de personnes présentant des handicaps. Dans un bon nombre de cas, l'expression « tiers secteur », utilisée pour parler du secteur à but non-lucratif, est mobilisée comme synonyme de l'économie sociale. En ce sens, certains auteurs, comme le politologue canadien Jack Quarter, considèrent que l'économie sociale est une question de statut juridique. Elle inclut donc toutes les organisations à but non-lucratif, c'est-à-dire les mutuelles, coopératives, fondations, associations, mais aussi les hôpitaux ou encore les universités.

Ainsi, parler d'économie sociale suppose de préciser la définition qui lui est donnée, et de prendre en compte le contexte pour éviter tout contre-sens, notamment dans l'arène internationale. Le politologue Yvon Poirier espère toutefois qu'une vision commune pourra être définie par les praticiens entre l'économie sociale francophone comme entreprise collective et l'économie sociale anglophone comme tiers-secteur. A titre illustratif, il évoque la définition de l'économie sociale donnée par le Québec en 1996 (à l'occasion d'un Sommet dédié à l'économie

et l'emploi) puis traduite en anglais, qui a été largement diffusée et parfois utilisée dans un milieu anglophone.

2. L'émergence simultanée de l'économie solidaire dans les milieux francophones et hispanophones

L'économie solidaire est un concept plus récent qui s'est diffusé de manière simultanée en France et en Amérique latine dans les années 1980. Le premier à avoir utilisé l'expression d'économie solidaire est le professeur espagnol Felipe Lorda Aliaz dans son écrit *Por una economía solidaria entre el campo y la ciudad*³⁴ (Pour une économie solidaire entre la campagne et la ville) en 1937, alors qu'il était membre du syndicat anarchiste CNT FAI³⁵ à Barcelone lors de la guerre civile. Cependant, la victoire du franquisme ne permet pas la diffusion plus large de ce mouvement de solidarité. Ce n'est qu'en 1982 que l'expression d'économie solidaire refait surface en Colombie avec le *Manuel de proyectos para una economía solidaria* (Manuel de projets pour une économie solidaire) de Jorge Schoster, alors fonctionnaire d'une agence gouvernementale. Finalement, c'est le philosophe chilien Luis Razeto Migliaro qui diffuse le concept en Amérique latine, notamment au travers de son premier ouvrage sur le sujet : *Economía de solidaridad y mercado democrático*³⁶ (Économie solidaire et marché démocratique) publié en 1984.

En France, la théorisation et diffusion de l'économie solidaire est attribuée aux sociologues Jean-Louis Laville et Bernard Ème. Ils définissent ainsi l'économie solidaire comme étant « *un ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour particularité d'aborder ces activités, non pas uniquement par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste, ...) mais par leur double dimension, économique et politique, leur conférant leur originalité.* »³⁷. C'est véritablement dans les années 1990 que l'économie solidaire, en France comme en Amérique latine, est mobilisée à grande échelle par les acteurs. A titre illustratif, en 1997, *Le Monde* publie un « Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire »³⁸. Il permet, par la suite, la création de l'Inter-réseaux de

³⁴ FELIPE ALÁIZ, *Por una economía solidaria entre el campo y la ciudad*, Barcelone, Oficinas de propaganda de la CNT FAI, 1937.

³⁵ Federación Anárquista Ibérica (Fédération anarchiste ibérique), fondée par des membres de la Confédération Nationale du Travail (CNT), une organisation anarcho-syndicaliste fondée en 1910 à Barcelone.

³⁶ RAZETO MIGLIARO Luis, *Economía de solidaridad y mercado democrático*, Santiago (Chile): Programa de Economía del trabajo (PET), 1984.

³⁷ LAVILLE Jean-Louis, *L'économie solidaire, définition et histoire*, Institut Polanyi, <https://institutpolanyi.fr/leconomie-solidaire-definition-et-histoire/>, 10 décembre 2008.

³⁸ « Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire », *Le Monde*, 18 juin 1997.

l'économie solidaire (Ires), devenu aujourd'hui le Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES). C'est un appel qui a marqué les esprits, ou du moins Yvon Poirier, puisqu'il a évoqué lors de notre entretien le souvenir de cette demi-page du Monde à l'occasion d'un séjour à Paris. Cela est peut-être lié au contexte général dans lequel cet appel a été lancé. En effet, cet appel a été lancé en juin 1997, soit trois mois après qu'un groupe de chercheurs francophones et hispanophones, réunis à l'Université de Louvain, décident d'organiser des réunions internationales.

La première rencontre internationale « Globalisation de la Solidarité », rassemblant plus de 250 participants originaires de 32 pays, a eu lieu au Pérou en juillet 1997. Elle a donné lieu à la publication de la Déclaration de Lima mais aussi à la structuration de regroupements de personnes (le PSES) et d'organisations (le RIPESS). D'un côté, le Pôle de Socio-Économie Solidaire (PSES) a été créé après la rencontre de Lima entre plusieurs participants européens, puis s'est élargi à d'autres individus pour rassembler un total de 600 personnes en 2005 avant de cesser de fonctionner en tant que réseau en 2009. De son côté, le Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Économie Sociale Solidaire (RIPESS) s'est structuré en tant que réseau d'organisations de l'économie solidaire et a assuré l'organisation d'autres rencontres internationales tous les quatre ans jusqu'en 2013. C'est aujourd'hui la principale organisation internationale à promouvoir l'économie solidaire à l'échelle globale.

3. La construction politique de l'économie sociale et solidaire

Le terme « économie sociale et solidaire » est un terme principalement francophone. Il est apparu à la même période en France et au Québec à l'occasion de deux initiatives distinctes visant à regrouper l'économie sociale et l'économie solidaire. Comme nous venons de le voir, ces deux courants relèvent d'époques et de cultures de pensée différentes : d'un côté, l'économie sociale issue des mouvements ouvriers et associationnistes connaît une forte reconnaissance institutionnelle structurée, et de l'autre côté, l'économie solidaire issue d'une culture plus alternative et écologique affirme davantage sa dimension politique. Ces différents éléments permettent au juriste David Hiez et à Eric Lavillunière d'affirmer que : « *Les deux courants prônent des valeurs voisines, se rattachent à des figures communes et utilisent des analyses théoriques proches. L'économie sociale et solidaire se présente donc comme la recherche d'un rapprochement*

d'abord politique, puis raisonné, par les chercheurs entre les deux mouvements. »³⁹. En effet, nous pouvons observer la reproduction de ce même schéma en France comme au Québec.

Au Québec, le rapprochement entre économie sociale et économie solidaire a été initié dans une volonté de promouvoir l'économie sociale, tout en faisant le lien avec le mouvement global créé autour de l'économie solidaire. En 1998, il est ainsi publié un *Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire*⁴⁰, signé par plus de 80 représentants d'organisations liées à l'économie sociale québécoise. Tout en affirmant que l'économie sociale n'est pas un modèle alternatif, ce document suggère que l'économie sociale (ou du moins une partie) s'oriente vers l'économie solidaire.

En France, le rapprochement politique n'est pas venu des acteurs mais bien d'une volonté gouvernementale. En effet, alors que Hugues Sibille, Délégué Interministériel à l'innovation et à l'économie sociale (DIISES) de 1998 à 2001, est chargé de promouvoir les approches économiques alternatives, il lance en 1999 des Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire pour encourager un rapprochement « par le bas ». L'économie sociale et solidaire (ou ESS) est aujourd'hui le terme le plus communément utilisé par le gouvernement, notamment depuis la création du statut de « Ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire » sous la présidence de François Hollande en 2012, mais aussi depuis la loi sur l'ESS de juillet 2014 (que nous aborderons plus bas).

De son côté, le RIPESS, que nous avons évoqué plus haut comme étant un réseau international d'organisations de l'économie solidaire, fait le choix de parler d'« économie sociale solidaire » (donc sans le « et »). Cette distinction peut sembler anodine mais elle est révélatrice des jeux de pouvoir internationaux autour de la terminologie. En effet, suite à la rencontre du mouvement de l'économie solidaire de Lima en 1997, les dirigeants du mouvement, majoritairement francophones, ont utilisé le terme « économie sociale et solidaire » comme synonyme d'« économie solidaire » lors de la rencontre de Montréal en 2001. Ainsi, lors de la création du RIPESS en 2002, c'est le terme « économie sociale et solidaire » qui est proposé pour être utilisé dans le nom de l'organisation. Cependant, des représentants d'organisations d'Amérique latine, peut-être profitant de l'absence de délégués français, ont suggéré de retirer le « et ». Étonnamment, cette proposition a rapidement fait consensus. Yvon Poirier, qui n'était pas présent à Dakar en 2002, exprime avoir eu du mal à comprendre ce changement étant donné

³⁹ HIEZ David et LAVILLUNIÈRE Eric, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, (coll. Droit et économie sociale et solidaire), Larcier, 2013, p.7

⁴⁰ « Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 1, 1998, 8p.

qu'aucune réelle explication n'a été donnée, ni de précisions concernant les différences entre les concepts avec ou sans le « et ».

4. La question de l'entreprise sociale et l'entrepreneuriat social

Le terme d'entreprise sociale est apparu dans les pays anglophones, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis, au début des années 1990. Il est toutefois très difficile de décrire l'entreprise sociale puisqu'elle se réfère à une histoire sociale et des statuts juridiques différents d'un pays à un autre. L'historien Timothée Duverger tente de fournir une caractérisation de l'entrepreneuriat social⁴¹. Pour cela, il rappelle avant tout que l'entrepreneuriat est une forme de réinvention de l'économie sociale historique (selon la première définition évoquée plus haut) selon un principe marchand, l'économie solidaire constituant une autre forme de réinvention selon un principe de réciprocité. Selon lui, l'entrepreneuriat social renvoie à deux courants : les « organisations non-lucratives qui [...] recourent à des recettes marchandes en appui de leur mission » et les « entrepreneurs-innovateurs mettant en œuvre des activités économiques innovantes pour résoudre des problèmes sociaux »⁴².

C'est notamment cette seconde approche qui fait débat, comme j'ai pu le constater au cours de mes entretiens, dans la mesure où il est difficile d'établir des limites claires entre ce qui relève ou non de l'entreprise sociale, d'autant plus qu'il n'existe dans ce cas aucun critère concernant le mode de propriété. Ce qui prime finalement n'est pas la nécessité d'un contrôle démocratique mais bien l'importance donnée à la « mission sociale » dont l'entreprise s'est dotée. L'expression « entreprise à mission » est ainsi souvent utilisée comme synonyme de l'entreprise sociale dans les milieux francophones.

Au Bangladesh, l'entrepreneur et économiste Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix 2006, propose sa définition du « *social-business* » pour répondre aux enjeux de la pauvreté. Il s'agit pour lui d'une nouvelle forme d'entreprise qui n'est ni une entreprise traditionnelle cherchant à maximiser son profit, ni une organisation caritative qui dépend des dons. « *Son objectif consiste à résoudre un problème social en utilisant des méthodes créées par le monde de l'entreprise pour créer et commercialiser des biens et services.* »⁴³. Il développe notamment sa vision en définissant

⁴¹ LAFORE Robert, « Chapitre 1. Institutionnalisations », in Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires., Latresne: Bord de l'Eau Editions, 2020, pp. 13-79.

⁴² *Ibid*, p.98

⁴³ YUNUS Muhammad et WEBER Karl, Pour une économie plus humaine: construire le social-business, Paris: J.C. Lattès, 2011.

sept principes : un objectif de lutte contre la pauvreté, l'autofinancement, l'absence de dividendes, l'utilisation des profits pour l'expansion de l'entreprise, le respect de l'environnement, l'application du prix du marché concernant les salaires complétés de meilleures conditions de travail, et la réalisation du tout dans la joie. Selon cette définition, le social-business ne dépend pas du statut juridique. Il affirme, par exemple, qu'une coopérative n'est pas forcément une entreprise sociale selon sa définition si elle ne respecte pas les sept principes énoncés. Comme nous l'avons vu plus haut, l'entreprise sociale ne peut pas se limiter à cette définition-là, mais il est pertinent de la relever au regard de l'impact créé.

Cette première partie nous a ainsi permis de mieux comprendre les termes apparentés à l'économie sociale et solidaire, que ce soit sur l'aspect historique, comme sur l'aspect terminologique. S'il semble y avoir un consensus sur la scène internationale autour de l'expression « économie sociale et solidaire », des jeux de pouvoir existent toujours autour de sa définition, plus ou moins inclusive. Plus globalement, nous voyons bien que c'est l'essence même de l'ESS, construite selon un cadre global préexistant, qui rend difficile sa stabilisation conceptuelle. Par ailleurs, les acteurs de l'ESS sont parvenus à se rassembler, puis à se structurer autour de réseaux internationaux.

Section II – La structuration internationale des acteurs de l'ESS : les réseaux internationaux

Lorsque l'on s'intéresse à des processus d'internationalisation, les organisations et associations internationales « constituent des terrains d'étude particulièrement féconds »⁴⁴ puisqu'elles permettent de traiter à la fois des enjeux de structuration durable et de circulation. De nombreux travaux ont été menés sur ces questions, ce qui a permis d'identifier plusieurs étapes dans la structuration internationale d'un secteur. Les travaux sur la protection de l'enfance de l'historienne Joëlle Droux⁴⁵ les illustrent bien. Dans un premier temps des acteurs d'un même milieu professionnel se réunissent dans des réseaux. Ensuite, ces réseaux s'organisent autour de causes spécifiques pour former des *advocacy network* (selon l'expression de Margaret E. Keck et

⁴⁴ KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n° 52, n° 3, 8 août 2011, p. 10.

⁴⁵ DROUX Joëlle, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », *Critique internationale*, n° 52, n° 3, 2011, p. 17.

Kathryn Sikkink⁴⁶) qui se réunissent régulièrement. Enfin, la dernière étape consiste en la création d'organisations internationales, le Comité de protection de l'enfance de la SDN⁴⁷ dans le cas de l'étude de Joëlle Droux.

Dans cette partie, nous nous intéresserons donc au processus de structuration internationale des acteurs de l'ESS au travers de ces différentes étapes. N'existant actuellement aucune organisation internationale dédiée à l'ESS, nous chercherons donc à comprendre, dans un premier temps, comment s'organise la diversité des réseaux internationaux, puis dans un second temps, la manière dont ces réseaux se sont organisés, de fait, sous la forme d'*advocacy networks*. Étant donné qu'il existe de nombreux réseaux internationaux, plus ou moins structurés, sur l'économie sociale et solidaire, nous avons décidé de nous focaliser dans cette partie sur cinq réseaux : l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'ESS FI, le GSEF, le RIPESS et Social Economy Europe. Ces réseaux n'ont pas été choisis au hasard. Pour chacun des réseaux, j'ai pu échanger avec un ou plusieurs membres (bénévoles et/ou employés). Ce sont également des réseaux qui ont fréquemment été évoqués lors de mes autres entretiens. Ils peuvent ainsi être considérés comme les principaux réseaux internationaux de l'ESS.

1. Le rassemblement des acteurs de l'ESS autour de divers réseaux internationaux

Selon une simple approche par les caractéristiques (voir Figure n°1), il est difficile de comprendre les différences entre les réseaux. En effet, on remarque que ce sont principalement des réseaux internationaux (européens pour Social Economy Europe), dont le siège social est basé en Europe, à l'exception du GSEF. Chaque réseau compte plusieurs dizaines de membres (voir plusieurs centaines pour l'Alliance Coopérative Internationale) répartis sur l'ensemble des continents. Encore à l'exception de l'ACI, qui semble finalement être un réseau de plus grosse ampleur que les autres, les réseaux n'ont que très peu de salariés (entre deux et sept) ce qui nous donne également une idée des faibles ressources économiques dont ils disposent.

⁴⁶ KECK Margaret E et SIKKINK Kathryn, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, 2014.

⁴⁷ Société des Nations. Organisation internationale créée en 1919, souvent considérée comme l'ancêtre de l'ONU.

Figure n°1 : Tableau des caractéristiques des principaux réseaux internationaux

	ACI	ESS FI	GSEF	RIPESS	SEE
Siège social	Bruxelles	Paris	Séoul	Barcelone	Bruxelles
Zone couverte	Monde	Monde	Monde	Monde	Europe
Nb org° membres	318	28	75	95 ⁴⁸	16
Nb de pays représentés	112	<i>Non précisé</i>	36	64	<i>Non précisé</i>
Nb de salariés	19	2	7	3	2

Ce tableau a été réalisé à partir des différentes informations disponibles sur les sites internet des différentes organisations au 29 mai 2021.

Pour les acronymes utilisés : nb = nombre, org° = organisation.

Considérant ces premiers éléments, il nous semble donc pertinent de s'intéresser davantage au mandat que s'est fixé chaque réseau. Nous essaierons également de les considérer tout en prenant en compte les liens historiques de chaque réseau avec les principaux concepts de l'économie sociale et solidaire. Dans la mesure du possible, nous intégrerons les représentations des acteurs rencontrés au cours des entretiens sur ces différents réseaux.

Selon cette approche, deux réseaux se distinguent : le RIPESS et ESS Forum International. A première vue, il s'agit dans les deux cas de réseaux internationaux, dotés d'un large rayonnement international, cherchant à valoriser et promouvoir l'économie sociale et solidaire en regroupant des organisations de l'ESS. Pour autant, leur démarche est radicalement différente : ESS Forum International s'est créé (sous le nom Rencontres du Mont-Blanc) dans une volonté de rassembler les « dirigeants d'entreprises sociales et solidaires »⁴⁹, alors que le RIPESS met l'accent sur son « fort ancrage territorial »⁵⁰. En effet, en fonctionnant sur un système de réseaux continentaux, le

⁴⁸ Il nous semble important de rappeler que le RIPESS se présente comme un réseau « intercontinental ». Dans ses membres, le RIPESS compte donc 6 réseaux continentaux (RIPESS Europe, RIPESS LAC, RIPESS NA, RAESS, ASEC et RIPESS Océanie), ainsi que 3 organisations (GSEF, Urgenci et INAISE). Chaque réseau continental possède également ses propres organisations membres. Par soucis de meilleure représentativité des organisations de l'ESS rattachées au réseau du RIPESS, le chiffre affiché ici (95) correspond au cumul de l'ensemble des membres des réseaux continentaux.

⁴⁹ JEANTET Thierry, *Les Rencontres du Mont-Blanc*, Thierry Jeantet, <http://www.thierryjeantet.coop/rencontres-du-mont-blanc.html>, consulté le 30 mai 2021.

⁵⁰ A propos du RIPESS, RIPESS.org, <http://www.ripest.org/gui-sommes-nous/a-propos-du-ripest/>, consulté le 30 mai 2021.

RIPESS compte dans son rayonnement des acteurs de terrain, au plus près de l'expérience locale de l'ESS.

Encart n°3 : ESS Forum International (anciennement les Rencontres du Mont-Blanc)



ESS Forum International est un réseau international s'étant fixé pour objectif de rassembler les « leaders » de l'économie sociale et solidaire pour la promouvoir.

L'association a été fondée en 2005, sous le nom des Rencontres du Mont-Blanc, en regroupant plusieurs entreprises sociales françaises et québécoises dont le Groupe Up, la MACIF, AG2R la Mondiale et le Crédit Coopératif. Le Conseil d'Administration et le Bureau sont composés de représentants des organisations membres. Ce sont les organes de décision de l'association qui est, par ailleurs dotée d'une équipe salariée de deux personnes.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons pu réaliser un entretien avec une personne de l'équipe salariée (ayant préféré rester anonyme), mais aussi avec Alain Coheur (co-président) et Jérôme Saddier (administrateur) dans le cadre de leurs autres fonctions.

Site internet : <https://www.essforuminternational.com>

Cette différence majeure dans l'approche peut également être mise en relief compte tenu des liens historiques de ces deux réseaux avec les courants d'émergence des principaux concepts de l'ESS que nous avons évoqués plus haut. Pour rappel, le RIPESS est né suite aux rassemblements internationaux de l'économie solidaire à la fin des années 1990. L'engagement en faveur d'une transformation sociétale est donc toujours présente, comme nous pouvons le voir sur le site web : « Le RIPESS porte dans ses gènes la volonté de contribuer à un changement systémique et transformateur »⁵¹. Cette prise de position affirmée doit au RIPESS un certain renom comme peut l'illustrer l'extrait d'entretien ci-dessous :

⁵¹ A propos du RIPESS, RIPESS.org, <http://www.ripeess.org/gui-sommes-nous/a-propos-du-ripeess/>, consulté le 30 mai 2021.

« RIPESS accorde beaucoup de valeur à leur vision de représentation des acteurs sur le terrain, avec vraiment des acteurs et des réseaux convaincus des valeurs de l'ESS »

– Extrait d'entretien avec un salarié du GSEF

Même si cette citation résume plutôt bien la représentation qu'ont les différents acteurs du RIPESS, ce réseau a également été qualifié de « davantage contestataire » au cours de mes entretiens. De son côté, ESS Forum International s'inscrit plus dans la vision francophone du terme d'économie sociale. Cherchant à regrouper les « leaders » des organisations de l'ESS, les représentations des acteurs sur ESS Forum International sont relativement hétéroclites.

De plus, comme nous avons pu le remarquer au cours de nos entretiens, RIPESS et ESS Forum International (ESS FI) n'hésitent pas à se critiquer entre eux pour faire valoir leur organisation, que ce soit sur l'idéologie ou les méthodes de travail. L'extrait d'entretien ci-dessous est assez révélateur :

« On n'est pas là, contrairement à l'impression que nous donne ESS FI, pour se faire valoir comme organisation, on est là pour contribuer à l'avancement du mouvement, et à contribuer à beaucoup de documentations. Du moins, c'est ma vision personnelle. »

– Extrait d'entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS, à propos de la participation du RIPESS dans les instances internationales

Le GSEF (Forum mondial de l'économie sociale), est arrivé plus tardivement, en 2013, alors que le duo présenté ci-dessus était déjà bien installé sur la scène internationale. Le GSEF s'est construit comme étant « une association internationale de gouvernements locaux [pour] un développement local inclusif et durable »⁵². Proposant ainsi de réunir des acteurs qui n'étaient pas spécifiquement inclus dans les réseaux du RIPESS ou d'ESS Forum International, le GSEF a souhaité se positionner comme un réseau complémentaire. Le GSEF s'inscrit dans une vision très large de l'économie sociale et solidaire. Il inclut notamment les entreprises sociales, et plus généralement tout groupe qui place l'individu avant les profits. Dans cette optique, le GSEF n'a pas hésité à créer des liens solides avec ESS FI et RIPESS en devenant membre de ces réseaux. Inversement, les deux réseaux cités ci-dessus sont également membres du GSEF.

⁵² GSEF en bref, Gsef-net.org, <https://www.gsef-net.org/fr/gsef-about>, consulté le 30 mai 2021.

Encart n°4 : Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF)



Le Forum Mondial de l'Économie Sociale, ou GSEF (pour *Global Social Economic Forum*), se définit comme une « association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable. »⁵³. En mai 2020, GSEF regroupe au total 75 membres originaires de 36 pays, et présents sur les cinq continents.

Créé en 2013, le Forum est organisé selon une gouvernance spécifique. L'Assemblée générale regroupe l'ensemble des membres. Elle décide des projets, de l'élection du comité directeur et de la ville hôte du forum organisé tous les deux ans. La Présidence est assurée par une ville (la Mairie de Séoul) et un réseau de l'économie sociale du même territoire (le Réseau de l'économie sociale de Séoul, SSEN). Des villes sont également désignées comme vice-présidentes continentales (Bilbao, Montréal, Bamako, Mexico). L'équipe salariée est composée de sept personnes basées à Séoul.

Dans le cadre de mon mémoire, nous avons pu réaliser un entretien avec un salarié ayant préféré rester anonyme.

Site internet : <https://www.gsef-net.org/fr>

De son côté, Social Economy Europe (Encart n°2) s'est développé autour d'un mandat très spécifique : faire le lien entre les organisations de l'économie sociale et les institutions européennes. Tel que son nom l'indique, ce réseau s'inscrit dans le courant de l'économie sociale traditionnelle, c'est-à-dire selon la définition francophone présentée au-dessus. A première vue, ce réseau ne semble pas s'être officiellement positionné entre le RIPESS et ESS Forum International. Toutefois, certains indices nous permettent d'affirmer qu'il existe un rapprochement entre Social Economy Europe et ESS Forum International. Nous remarquons effectivement que plusieurs individus sont investis dans les deux organisations. Tout d'abord, le profil du belge Alain Coheur, président de la section INT⁵⁴ du Comité économique et social européen, que nous avons

⁵³ GSEF en bref, *Gsef-net.org*, <https://www.gsef-net.org/fr/gsef-about>, consulté le 30 mai 2021

⁵⁴ Section « Marché unique, production et consommation » (INT)

rencontré au cours d'un entretien, est assez parlant. En effet, alors qu'Alain Coheur est devenu co-président d'ESS Forum International en mars 2020, il est aussi vice-président de Social Economy Europe depuis 2015. Un autre exemple est celui du français Jérôme Saddier (que nous avons également rencontré) qui cumule, lui aussi, plusieurs casquettes. Tout en étant vice-président, puis président pour le Crédit Coopératif, il est aussi président d'ESS France depuis 2018, vice-président de Social Economy Europe, et membre du conseil d'administration d'ESS Forum International⁵⁵.

Encart n°5 : L'Alliance Coopérative Internationale (ACI)



**Alliance
Coopérative
Internationale**

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Tout en étant un lieu d'échange

mondial de connaissances, d'expertises et d'actions coordonnées émanant des coopératives et agissant en leur faveur, l'ACI réalise également des actions de plaidoyer auprès des gouvernements et organisations internationales afin de créer un environnement législatif propice à la formation et au développement des coopératives.

Créé en 1895, l'ACI regroupe aujourd'hui 318 organisations de 112 pays. Elle se structure selon plusieurs organes internes : le Conseil d'Administration, huit organisations sectorielles (agriculture, pêche, industrie et services, santé, détail/consommateurs, logement, banque, et assurances), quatre bureaux régionaux (Afrique, Amériques, Europe et Asie-Pacifique), et quatre comités thématiques (genre, droit, développement et recherche). L'équipe salariée regroupe un total de 19 personnes basées principalement à Bruxelles.

Dans le cadre de mon mémoire, j'ai pu réaliser un entretien avec un salarié ayant préféré rester anonyme.

Site internet : <https://www.ica.coop/fr>

Enfin, le cas de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est un peu différent. Il s'agit d'un grand réseau international qui ne compte dans ses membres que des coopératives. Fondée en 1895, l'ACI se présente comme l'une des plus anciennes organisations non-gouvernementales. Ses

⁵⁵ Ces éléments biographiques sont été rassemblés de plusieurs sources : site de Social Economy Europe (<https://www.socialeconomy.eu.org/about/>), site de ESS Forum International (<https://www.essforuminternational.com/quisommesnous>), et des entretiens menés.

actions consistent principalement à faire du plaidoyer auprès de gouvernements et organisations internationales et régionales pour « créer un environnement législatif propice à la formation et au développement des coopératives »⁵⁶. Aligné sur les bases du mouvement coopératif, ce réseau n'a que très récemment officialisé son positionnement sur l'économie sociale et solidaire, qui revêt un champ d'action beaucoup plus large que le coopérativisme.

« Dans l'ACI, cela n'a pas toujours été clair si l'ACI reconnaît l'ESS ou pas, ou quel genre de concept l'ACI reconnaît en tant que concept officiel de notre part. [...] L'ACI est un des partenaires de l'UNTFSSSE. Dans ce sens-là, l'ACI a toujours été du côté de l'ESS mais conceptuellement ce n'était pas toujours clair mais l'année passée on a décidé d'exprimer plus clairement la position de l'ACI : d'un côté les coopératives comme acteur important de l'ESS et l'ESS comme concept important pour notre planète. »

– Extrait d'entretien avec un salarié de l'ACI

Comme nous pouvons le voir dans cet extrait d'entretien, ce n'est qu'en août 2020 que l'ACI a conceptualisé son engagement pour l'ESS en publiant le *position paper* intitulé « Les coopératives, des acteurs de premier plan de l'économie sociale et solidaire (ESS) »⁵⁷. Comme a su nous l'expliquer Hyungsik Eum, le directeur de recherche de l'ACI, au cours de notre entretien, l'ACI est une « organisation assez grande et structurée » ce qui rend long et compliqué tout processus de décision (comme participer à une rencontre internationale telle que Pact for Impact, ou encore créer des partenariats). Bien que l'ACI ait de bonnes relations avec l'ensemble des autres réseaux cités plus haut, il n'existe à ce jour aucun partenariat officiel.

Cette sous-section nous a donc permis de comprendre que les principales organisations internationales présentes sur la scène internationale se sont construites de manière complémentaire. Bien qu'officiellement très peu en contact (à l'exception du GSEF), ces organisations ont de fait créé des liens que nous allons explorer plus en détails dans la sous-section suivante.

⁵⁶ ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (ACI), *Qui sommes-nous ?*, ica.coop, <https://www.ica.coop/fr/qui-sommes-nous/alliance-coopérative-internationale>, consulté le 30 mai 2021.

⁵⁷ ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (ACI), « Les coopératives, des acteurs de premier plan de l'économie sociale et solidaire (ESS) », 17 août 2020.

2. La constitution d'un *advocacy network* pour l'ESS sur la scène internationale

Les politologues américaines Margaret Keck et Kathryn Sikkink ont développé le concept d'*advocacy network*⁵⁸ (ou réseau de plaidoyer). Le politiste Jörg Balsiger a donné une définition que l'on pourrait traduire comme ceci : « *organization consisting of independent groups that collaborate in the pursuit of political change* »⁵⁹. Compte tenu des tensions que nous avons constatées dans la présentation des principaux réseaux internationaux dédiés à l'ESS ci-dessus, la question de l'existence d'un réseau de plaidoyer international mérite d'être posée. En s'intéressant aux différentes caractéristiques d'un *advocacy network*, nous chercherons ici à comprendre si un réseau de plaidoyer international pour l'ESS s'est constitué.

Tout d'abord, sur la mobilisation d'un réseau « en vue de changements politiques », les divers points de vue convergent sur l'idée qu'il est nécessaire d'obtenir une meilleure reconnaissance pour l'ESS à l'échelle internationale. C'est effectivement un objectif qui est revenu à de nombreuses reprises lors des entretiens que nous avons pu mener avec chacun des acteurs.

Figure n°2 : Tableau sur l'implication des principaux réseaux internationaux dans les instances internationales

Impliqué dans...	ESS FI	RIPESS	GSEF	ACI
ESS FI	---	Non	Oui	Non
RIPESS	Non	---	Oui	Non
GSEF	Oui	Oui	---	Non
UNTFSSSE	Oui	Oui	Oui	Oui
GPIESS	Oui	Oui	Oui	Oui
EcoSoc (statut consultatif)	Oui	Oui	Non	Oui

Le tableau ci-dessus a été conçu selon les informations disponibles sur les sites internet de chaque organisation au 29 mai 2021. Exemple de lecture : ESS Forum International n'est pas impliqué dans le RIPESS, mais il est impliqué dans le GPIESS (Groupe pilote international pour l'ESS).

⁵⁸ KECK Margaret E et SIKKINK Kathryn, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, 1998.

⁵⁹ Traduction : « organisation composée de groupes indépendants qui collaborent en vue de changements politiques ». Source : BALSIGER Jörg, « Advocacy network », in *Encyclopedia Britannica*, 2013.

Comme nous l’observons dans le tableau ci-dessus (Figure n°2), les principaux réseaux internationaux dédiés à l’ESS se retrouvent dans plusieurs instances internationales où ils sont représentés. En effet, ESS Forum International, le RIPESS, le GSEF et l’ACI sont tous les quatre, membres du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l’Économie sociale et solidaire (UNTFSSSE), mais aussi du Groupe pilote international pour l’ESS (GPIESS), tous deux créés en 2013 avec pour vocation de promouvoir l’ESS dans le système des Nations Unies. A l’exception du GSEF, qui est un réseau plus récent, ces réseaux bénéficient également du statut consultatif délivré par le Conseil économique et sociale de l’ONU. Tous ces éléments illustrent bien la reconnaissance internationale qu’ont réussi à acquérir individuellement chacun de ces réseaux. Cette reconnaissance est une grande fierté pour les réseaux qui n’hésitent pas à le promouvoir sur leurs sites internet, ou encore à me le préciser lors de nos entretiens.

Toutefois, il n’existe à ce jour aucune « organisation » qui a vocation à rassembler uniquement les réseaux internationaux dédiés à l’économie sociale et solidaire. Dans sa définition, Jörg Balsiger explique que les « *advocacy networks remain more likely to emerge where personal and working relationships among key individuals and leaders already exist* »⁶⁰. Dans notre cas des réseaux internationaux dédiés à l’ESS, on remarque finalement qu’il existe très peu de relations individuelles entre les dirigeants, comme nous avons commencé à l’évoquer plus haut. Cet élément nous mène finalement à s’intéresser à la question de la « collaboration » entre membres du réseau de plaidoyer. Bien que les relations ne soient pas nombreuses, il serait faux d’affirmer que les réseaux n’ont fait, à ce jour, aucun effort pour collaborer. Par exemple, à l’occasion de notre entretien, Yvon Poirier nous présente son point de vue sur la tentative échouée de partenariat entre le RIPESS et ESS Forum International en 2015 :

« On a tenté de faire une alliance/partenariat avec ESS Forum International, alors Rencontres du Mont-Blanc, en 2015. C'est tombé à l'eau. On s'est assis avec lui à Chamonix en novembre 2015 lors des RMB 2015. On a dit "même si on ne partage pas la même vision de l'ESS, on est supposé collaborer". Notre motivation était liée au fait qu'à l'époque ils étaient encore responsables du Groupe pilote international de l'ESS. Et à la fin de la rencontre on a convenu d'un principe de partenariat qu'on signerait. On a dit à la fin de la réunion : "Qui va préparer les documents ? On peut le faire." et Thierry Jeantet a dit "Non je vais le faire". Un an

⁶⁰ Traduction : « les réseaux de plaidoyer ont plus de chances d’émerger là où il existe déjà des relations personnelles et de travail entre les personnes clés et les dirigeants ». Source : BALSIGER Jörg, « Advocacy network », in *Encyclopedia Britannica*, 2013.

plus tard, nous n'avions pas reçu le document promis. Ainsi, nous avons conclu que Thierry Jeantet n'y tenait pas vraiment. On a envoyé une lettre en décembre disant "On prend acte du fait qu'il n'y aura pas de suite." Néanmoins, dans cette lettre, nous avons réitéré de collaborer comme nous l'avions fait avec une lettre commune (avec d'autres) que nous avions fait dans le cadre des préparatifs de la rencontre Habitat III d'octobre, sans parler que le mois précédent, lors d'une rencontre des observateurs de la Taskforce, cinq organisations, dont le RIPESS et ESS FI, avaient convenus de créer un groupe aviseur. »

– Extrait d'entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS

Encart n°6 : Le Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV)



Le Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV) est un réseau mondial de gouvernements locaux et régionaux s'étant fixé pour mission de développer et de promouvoir les solutions d'investissement et de financement du développement urbain. Il se présente comme un instrument d'assistance technique et d'ingénierie financière qui promeut une approche holistique du financement, travaillant à tous les niveaux d'intervention et avec l'ensemble des acteurs.

Le FMDV est structuré autour d'une assemblée générale, réunissant l'ensemble des membres, un Conseil d'Administration composé de villes et régions membres, ainsi que d'un conseil scientifique. L'équipe salariée est composée de 19 personnes, dont la majorité est basée à Paris. Les autres membres de l'équipe sont présents dans les bureaux régionaux en Afrique, Amérique Latine, Moyen Orient et dans les représentations nationales en Turquie et au Brésil.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons pu réaliser un entretien avec Carlos de Freitas, conseiller exécutif salarié et ancien directeur.

Site internet : <https://www.fmdv.net/Home>

Ainsi, alors que ces deux réseaux (RIPESS et ESS Forum International) se sont positionnés en relative opposition l'un à l'autre, on peut remarquer que ces relations entre-réseaux sont le fait de relations entre individus avant tout. C'est notamment ce que soulève Carlos de Freitas,

conseiller exécutif du Fond FMDV, qui nous rappelle lors de notre entretien que « tout ce qui est structuration du champ ESS international découle vraiment d'un désir particulier d'individus particuliers qui peuvent avoir un mandat dans un réseau de l'ESS ». Ce dernier nous explique alors, qu'il s'est attaché pendant des années à assumer un « rôle de médiateur entre les réseaux qui ne s'entendaient pas », par exemple entre le RIPESS et ESS Forum International.

Finalement ce sont donc des individus qui, personnellement convaincus par la nécessité d'agir sur la scène internationale, décident de coopérer ou d'assumer un rôle d'intermédiaire pour tendre vers une cohérence globale dans les actions menées. Ces éléments nous permettent donc d'affirmer qu'il y aura réellement un *advocacy network* pour l'ESS lorsque les coopérations se joueront à l'échelle des organisations, et non plus à l'échelle individuelle. Sur cet aspect-là, les avis sont globalement optimistes.

« I think those groups are still maintaining their agendas, or their ideology in a way, but compared to 2013 when UNRISD had a global conference and established the UN Taskforce, I think currently all those groups with different ideologies are much familiar with the idea that they have to find a way to communicate with other groups with different ideologies. »

– Extrait d'entretien avec un chercheur de l'UNRISD

Comme nous le montre l'extrait d'entretien ci-dessous, nous pouvons observer une nette amélioration au fil des années dans la volonté des différents réseaux internationaux de coopérer, ce qui laisse de nombreux acteurs espérer la formation prochaine d'un réseau international de plaidoyer.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous nous sommes intéressés à la manière dont l'ESS s'est progressivement diffusée et structurée à l'échelle internationale. Nous avons ainsi compris que les concepts d'économie sociale, économie solidaire, économie sociale et solidaire et entreprise sociale ont chacun leur histoire et origine, ce qui explique leur utilisation différenciée dans le monde. Nous avons donc vu que le mouvement de l'économie sociale, puis solidaire s'est structurée suite à sa diffusion entre les diverses régions du monde, et principalement entre la France, l'Amérique latine et le Québec. L'économie sociale et solidaire se développe et obtient une

reconnaissance institutionnelle dans un environnement donné : c'est ce qui fait sa nature même et explique sa difficile stabilisation. Dans ce processus de structuration, les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS jouent un rôle clé.

Dans la deuxième section de ce chapitre, nous avons tenté de comprendre la manière dont se sont structurés les principaux réseaux internationaux dédiés à l'ESS. Les éléments relevés permettent alors d'affirmer que ces réseaux se distinguent par leur vision de l'ESS, inhérente à leurs liens avec les principaux concepts historiques apparentés à l'ESS. Les réseaux se sont également structurés les uns par rapports aux autres, notamment en affirmant leurs différences. Avec tous ces différents, nous n'avons pu que constater l'absence d'un *advocacy network* structuré qui rassemblerait les principaux réseaux internationaux dédiés à l'ESS. Nous avons également souligné que les enjeux de coopération entre acteurs sont finalement le fruit de l'investissement de certains individus. Ces éléments nous permettent alors de confirmer l'hypothèse principale de ce chapitre, à savoir : la structuration internationale de l'ESS est le fruit de la mobilisation d'individus autour de concepts, puis autour de réseaux internationaux. Ce premier chapitre nous a également permis de construire une cartographie des principaux réseaux internationaux de l'ESS (disponible en Annexe n°4). En outre, sur la scène nationale et internationale, les actions des réseaux d'acteurs dépendent fortement des puissances étatiques, c'est pourquoi nous nous intéresserons à leur implication dans la structuration de l'ESS dans le prochain chapitre.

Chapitre 2 : L'implication de la puissance étatique dans la sectorisation de l'ESS, du national à l'international

« The Social and Solidarity Economy can support efficiency and resilience and act as a strong vehicle for social innovation. It can also inspire businesses to improve service delivery, promote citizen engagement, and contribute to the green transition.

We need to ensure that national, regional and local authorities support and stimulate the social economy by sharing good practices and solutions to common challenges. »⁶¹

L'économie sociale et solidaire a réussi à se structurer, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, suite à la mobilisation d'individus autour de concepts et de réseaux internationaux. Au-delà de la structuration interne, nous nous intéresserons lors de ce chapitre à la reconnaissance externe dont jouit l'économie sociale et solidaire. La reconnaissance pouvant se mesurer à différents niveaux, dans ce chapitre nous nous intéresserons plus spécifiquement à la manière dont l'État s'est engagé, au fil des années, pour reconnaître, promouvoir, et ainsi permettre la sectorisation de l'économie sociale et solidaire. Nous faisons ici l'hypothèse que les États se sont saisis de manière très différenciée de l'économie sociale et solidaire, notamment en lien avec les principaux concepts apparentés historiques.

Le politologue Pierre Muller nous explique dans son article « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles »⁶² que l'intervention publique s'organise autour de deux logiques : la logique territoriale et la logique sectorielle. L'implication de l'État dans la structuration de l'économie sociale et solidaire s'apparente davantage à des politiques de sectorisation dans la mesure où ces politiques ont vocation à définir le secteur pour le réguler. Le cas de l'ESS est un peu particulier puisque les organisations de l'ESS sont présentes dans l'ensemble des secteurs

⁶¹ OCDE, *Global Action to promote Social and Solidarity Economy Ecosystems*, OCDE, <https://www.oecd.org/fr/cfe/leed/fpi-action.htm>, consulté le 6 juin 2021.

⁶² MULLER Pierre, « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles », *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 2, 1985, pp. 165-189.

d'activités, de l'agricole au social. Une première étape de ce chapitre consistera alors à comprendre comment la puissance publique s'est saisie de l'économie sociale et solidaire, en France mais aussi dans d'autres pays. Cette comparaison nous permettra de vérifier la croyance commune considérant la France comme un pays leader pour l'ESS à l'échelle internationale. Nous émettons l'hypothèse que cela est liée à son cadre juridique, mais aussi à sa forte implication dans les arènes internationales.

En effet, l'implication de l'État dans la structuration de l'ESS peut s'analyser par les politiques publiques nationales, mais aussi par leur manière de porter le sujet sur la scène internationale. Les thématiques sur lesquelles échanger dans les arènes internationales ne manquent pas (défense, commerce, crises humanitaires, crise climatique, souveraineté alimentaire, etc.). De nombreux réseaux internationaux, comme nous l'avons vu précédemment, fournissent donc un travail de plaidoyer afin d'obtenir une mise à l'agenda international de l'ESS, première étape pour obtenir une reconnaissance internationale. Nous chercherons alors à comprendre comment les États s'investissent dans cette quête de reconnaissance internationale pour l'ESS. Nous émettons ici l'hypothèse que les États, encore peu convaincus de la nécessité de reconnaître l'ESS, n'investissent pas (ou avec peu de ressources) la mise à l'agenda international de l'ESS. A contrario, les agences onusiennes, qui jouissent d'une autonomie relative, ont fait de l'ESS un pilier de leurs activités depuis quelques années. Il y aurait donc des déséquilibres dans l'investissement pour l'économie sociale et solidaire dans le système des Nations Unies.

Ainsi, dans une première section nous étudierons la sectorisation de l'ESS à l'échelle nationale, notamment par la production d'une législation spécifique. Dans une seconde section, nous nous intéresserons à la scène internationale et à l'investissement des États, des agences onusiennes et des réseaux internationaux de l'ESS.

Section I – La sectorisation de l'ESS : la contribution de l'État dans la production de normes juridiques

La question de la sectorisation de l'ESS peut être traitée selon une analyse des différentes politiques publiques menées par les États pour la reconnaissance de l'ESS, mais aussi dans l'accompagnement pour son développement. Cela pouvant recouvrir un large spectre d'activités, nous nous focaliserons notamment sur ce que nous pouvons appeler l'institutionnalisation de l'ESS en France, avec notamment les différentes activités gouvernementales qui ont permis la reconnaissance de l'ESS, et de façon plus ciblée la promulgation d'une loi relative à l'économie

sociale et solidaire⁶³. En nous intéressant à la manière dont les pouvoirs publics français ont su produire des cadres juridiques favorables au développement de l'ESS, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse concernant l'image de la France comme pays leader de l'ESS. Nous pensons que ce sont les liens historiques entre individus engagés dans les mouvements français de l'économie sociale, puis de l'économie solidaire, et des hommes politiques français qui ont permis de faciliter sa reconnaissance législative.

Afin de mieux comprendre la spécificité française, il nous semble important d'arriver à porter un regard décentré sur sa législation française. C'est pour cela que dans un second temps, nous effectuerons une rapide comparaison avec les autres législations reconnaissant l'économie sociale et solidaire en vigueur dans le monde. Nous verrons ici dans quelle mesure l'économie sociale et solidaire bénéficie d'une reconnaissance très différenciée dans le monde entier. Cela pourrait notamment s'expliquer par les conditions hétérogènes de circulation des concepts historiques de l'économie sociale et de l'économie solidaire.

1. L'institutionnalisation de l'ESS en France

En 2014, la France adopte une loi-cadre à l'ESS qui permet la mise en place d'un socle juridique commun à toutes les organisations de l'ESS. Cette loi est le résultat d'un processus d'institutionnalisation de plusieurs décennies. Dans cette partie, nous chercherons à retracer les différentes étapes de ce processus. Pour cela, nous utiliserons principalement les travaux de l'historien Timothée Duverger, et notamment son article « L'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire : État et société civile organisée en France de 1981 à 2017 » publié en 2019⁶⁴. Dans un premier temps, nous contextualiserons les liens entre l'ESS française et les politiques publiques qui ont pu être mises en œuvre, avant de traiter, dans un second temps, de la loi-cadre de juillet 2014 et de la loi Pacte 2019, plus récentes, qui marquent une étape clé dans l'institutionnalisation de l'ESS en France.

- *L'ESS française et ses liens avec les politiques publiques : évolutions*

⁶³ « LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ».

⁶⁴ DUVERGER Timothée, « L'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire : État et société civile organisée en France de 1981 à 2017 », *Informations sociales*, n° 199, n° 1, 18 octobre 2019, pp. 28-35.

La première politique publique française pour l'économie sociale trouve ses racines dans le Parti Socialiste (PS) dans les années 1970. Suite aux impulsions du secrétaire national Michel Rocard, une résolution intitulée « Pour un développement de l'économie sociale » est adoptée par le bureau exécutif en décembre 1977. Construite avec les dirigeants de la coopération et de la mutualité, cette résolution nourrit les travaux de la deuxième gauche. Contrairement au congrès de Nantes de 1977 du Parti Socialiste où l'idéologie repose sur le Programme commun et des nationalisations, Michel Rocard place l'économie sociale au même rang que la décentralisation pour revitaliser la société civile. En 1981, ce dernier est nommé ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire par le président nouvellement élu, François Mitterrand. Michel Rocard, accompagné de Pierre Roussel, collaborateur au cabinet du Premier ministre et anciennement trésorier de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), sont chargés de mettre en œuvre la première politique publique d'économie sociale définie comme le regroupement « des mutuelles, des coopératives, ainsi que des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes »⁶⁵.

Plusieurs mesures sont ainsi adoptées et se déclinent autour de quatre axes. Premièrement, la mise en place en décembre 1981 d'une délégation interministérielle à l'économie sociale. Pierre Roussel en est nommé responsable pour organiser le dialogue institutionnel et impulser le développement de l'économie sociale. Deuxièmement, la création de l'Institut de développement de l'économie sociale (Ides) en mars 1983. L'Ides regroupe plusieurs organisations de l'économie sociale dans l'objectif d'aider au financement des entreprises d'économie sociale. Troisièmement, la reconnaissance d'un statut d'union d'économie sociale pour favoriser l'intercoopération des organisations de l'économie sociale dans la gestion d'intérêts communs, définis par la loi relative au développement de certaines activités d'économie sociale du 20 juillet 1983. Quatrièmement, l'économie sociale est incluse dans le IX^{ème} Plan de 1982-1983 de François Mitterrand comme l'un des trois piliers avec le secteur public et le secteur privé. L'économie sociale est ainsi mise au service de la politique à l'emploi mais aussi à la modernisation du pays et à la décentralisation.

La construction de toute cette politique a été rendue possible par la participation du Comité consultatif de l'économie sociale, créé en 1981, et rassemblant des représentants de la mutualité, la coopération et des associations de solidarité et éducation populaire. De plus, cette politique est consacrée par la création, en 1984, d'un secrétariat d'État à l'économie sociale auprès du Premier

⁶⁵ Cité dans DUVERGER Timothée, « L'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire : État et société civile organisée en France de 1981 à 2017 », *Informations sociales*, n° 199, n° 1, 18 octobre 2019, pp. 28-35.

ministre. Plusieurs mesures sectorielles sont alors adoptées sous la responsabilité du secrétaire d'État Jean Gatel. Par exemple, nous pouvons citer la loi du 11 juillet 1985 qui crée le titre associatif, la nouvelle loi d'économie sociale du 12 juillet 1985 sur les unions d'économie sociale, l'accès des coopératives aux marchés publics et la coopération agricole, ou encore la loi du 25 juillet 1985 réformant le Code de la mutualité.

Parallèlement, dans les années 1980, comme nous l'avons expliqué plus haut, les sociologues français Jean-Louis Laville et Bernard Ème théorisent l'économie solidaire. L'alternance politique de 1997 ouvre des possibilités pour une reconnaissance institutionnelle de l'économie solidaire, notamment grâce à l'accord signé entre Les Verts, proches de l'économie solidaire, et le Parti Socialiste, proche de l'économie sociale. Ainsi, en 1998, le député des Verts Alain Lipietz se voit confier une mission d'information pour étudier l'opportunité d'un nouveau statut de société à vocation sociale. Cette mission Lipietz contribue alors à la création d'un secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, confié à Guy Hascoët, en 2000. Trois axes d'action principaux sont mis en œuvre : tout d'abord le lancement de deux appels à projets « Dynamiques solidaires » pour faire émerger et soutenir les initiatives socio-économiques d'utilité sociale ; puis la création du statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par la loi du 17 juillet 2001 ; et enfin le développement de l'épargne solidaire avec la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001. Cette dernière loi permet à l'entreprise solidaire de rejoindre les traditionnelles familles de l'économie sociale.

- *Les apports de la loi-cadre de juillet 2014 et de la loi Pacte de 2019*

Dès le début des années 2000, l'idée d'une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire apparaît en France avec notamment les conclusions de Guy Hascoët du rapport Lipietz : « *Dans ce débat s'est trouvée confrontée l'exigence d'une loi-cadre, définissant le secteur de l'économie sociale et solidaire par un " label ", apposé principalement sur des structures du type " économie sociale " (associations et coopératives) convenablement ajustées. Ce label impliquerait à la fois un cahier de charge, une " Charte ", et des singularités réglementaire et fiscale.* »⁶⁶. L'idée de label d'utilité sociale est vivement rejetée par l'économie sociale historique pour qui leur définition statutaire est primordiale. Finalement, les divisions des acteurs de l'ESS sur le sujet et le calendrier parlementaire font que le projet de loi est abandonné avant les élections présidentielles de 2002.

⁶⁶ LIPIETZ Alain, « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale », Rapport final relatif à la lettre de mission de Madame la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Tome 1, Paris: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2000, p.85

Cette idée de label est toutefois remise sur la table suite à la crise économique et sociale de 2008. En effet, les représentants de l'entrepreneuriat social évoquent le sujet à l'occasion de la mission sur le développement de l'économie sociale et de l'entreprise sociale, conduite par le député Francis Vercamer à la demande du Premier ministre François Fillon en 2009. Le rapport Vercamer publié en 2010 défend lui aussi, dans sa proposition n°5 « une démarche de création de labels qui dépasse la seule approche statutaire pour mieux reconnaître l'appartenance à l'ESS »⁶⁷.

En 2012, le nouveau ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire, Benoît Hamon, ex-rocadien, est directement confronté à ces débats autour du label. Il décide alors de défendre une vision inclusive de l'économie sociale et solidaire tout en abandonnant l'idée de label. Ainsi, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire définit l'ESS en son article 1 comme « *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine* ». Par ailleurs, cette loi est complétée par le décret du 23 juin 2015 qui, tout en confortant l'approche statutaire de l'ESS, élargit son périmètre avec la reconnaissance de l'« entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) qui remplace l'agrément de l'« entreprise solidaire » et concerne toute société commerciale ayant un but non-lucratif et recherchant une utilité sociale. Finalement, la loi du 22 mai 2019, dite loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), dilue l'approche statutaire tant revendiquée de l'économie sociale et solidaire avec la création de « sociétés à mission ». Ici, ce sont véritablement la raison d'être, mais aussi les objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise qui sont pris en compte, et non plus son statut.

En outre, la loi-cadre de 2014 renforce l'organisation de la représentation des structures de l'économie sociale et solidaire pour mieux les associer à la construction de politiques publiques. Concrètement, cette loi prévoit la constitution de chambres régionales de l'ESS (CRESS), la refonte d'une association nationale de représentation (ESS France) et le renouvellement du Conseil Supérieur de l'ESS, chargé de donner un avis consultatif sur tous les projets de dispositions législatives et réglementaires communes à l'ESS ou à l'entrepreneuriat social.

⁶⁷ VERCAMER Francis, « L'Économie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi », Rapport sur l'Économie Sociale et Solidaire, sur demande du Premier ministre François Fillon, sur demande du Premier ministre François Fillon, 2010, p.69

Encart n°7 : Extrait de l'Article 1 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

I. - L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3° Une gestion conforme aux principes suivants :

a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;

b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. Les statuts peuvent autoriser l'assemblée générale à incorporer au capital des sommes prélevées sur les réserves constituées au titre de la présente loi et à relever en conséquence la valeur des parts sociales ou à procéder à des distributions de parts gratuites. La première incorporation ne peut porter que sur la moitié, au plus, des réserves disponibles existant à la clôture de l'exercice précédant la réunion de l'assemblée générale extraordinaire ayant à se prononcer sur l'incorporation. Les incorporations ultérieures ne peuvent porter que sur la moitié, au plus, de l'accroissement desdites réserves enregistré depuis la précédente incorporation. En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est dévolu soit à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire au sens du présent article, soit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires spéciales qui régissent la catégorie de personne morale de droit privé faisant l'objet de la liquidation ou de la dissolution.

2. La reconnaissance différenciée de l'ESS dans le monde : analyse des lois-cadres

Comme nous avons pu le voir, la France connaît un cadre juridique relativement solide et général avec la loi-cadre de 2014. Cela n'est pas le cas de tous les États. Selon leur niveau de législation, nous pouvons établir trois catégories d'États : ceux qui ont des lois-cadres, ceux qui ont uniquement des lois sectorielles, et enfin ceux qui ne possèdent aucune législation sur le sujet. Le groupe de travail inter-agences des Nations Unies (UNTFSSSE), en collaboration avec le site de ressources en ligne socioeco.org, a conçu une plateforme dédiée aux législations à l'ESS⁶⁸. La liste pouvant être très longue, nous nous consacrerons ici aux lois-cadres.

Au total, comme l'illustre la figure ci-dessus, 30 États ont adopté une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire. Cela concerne six pays européens (l'Espagne, la France, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal et la Roumanie), dix pays d'Amérique latine (l'Argentine, la Bolivie, le

⁶⁸ Socioeco.org et UNTFSSSE, *Les législations de l'ESS*, http://www.socioeco.org/app/legislation_fr.html, consulté le 6 juin 2021.

Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Honduras, le Mexique, l'Uruguay et le Venezuela), cinq pays africains (le Cameroun, le Cap Vert, Djibouti, le Maroc et la Tunisie), et enfin le Québec. Il n'y a donc aucun pays d'Asie, d'Océanie ou du Moyen-Orient qui n'a, à ce jour, voté une loi-cadre pour l'ESS. Globalement, cette liste n'est pas très surprenante. En effet, on remarque la présence majoritaire d'États francophones et hispanophones, ce qui s'explique par les origines historiques de l'économie sociale et de l'économie solidaire. En parallèle, on note la faible présence de pays anglophones. Sur l'aspect chronologique, nous pouvons également identifier des tendances d'adoption de lois-cadres par « vagues » (visibles par le code couleur) selon la région du monde. En effet, à l'exception de l'Uruguay, les pays d'Amérique latine ont tous adoptés leur loi entre 1985 et 2012, les pays européens entre 2011 et 2016, et les pays africains entre 2016 et 2020.



Bien que cette liste nous permette rapidement d'établir un état des lieux de la législation sur l'ESS dans le monde, l'apport des lois-cadres est à nuancer. En effet, comme le souligne le sociologue canadien Benoît Levesque, « ces lois-cadres ajoutent peu de choses nouvelles puisqu'elles tentent de dégager les points communs entre les diverses composantes (coopératives, mutuelles, associations et fondations), sans remettre en cause les législations existantes qui les concernent. »⁶⁹. En effet, ces lois, par définition, ont pour principale fonction de créer un cadre législatif commun aux organisations de l'économie sociale et solidaire.

En même temps, ces lois présentent certains avantages à ne pas sous-estimer. Tout d'abord, l'élaboration de ces lois suscite de vifs débats entre les instances publiques et la société civile, ce qui permet de renforcer l'intérêt général pour l'ESS. De plus, ces lois-cadres sont souvent, à quelques rares exceptions tel le Brésil, adoptées à l'unanimité des parlements ce qui rend ces lois non-partisanes (le risque étant qu'une loi partisane soit abrogée à la prochaine alternance

⁶⁹ LÉVESQUE Benoît, « Loi cadre ESS : et après? », *CIRIEC France*, BREVES, n° 72, décembre 2013, p.5.

politique, comme ce fut le cas au Brésil). Par ailleurs, les lois-cadres prévoient souvent la constitution d'outils de coordination et concertation entre les représentants des organisations de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics nationaux (les ministères concernés dans la plupart des cas). Enfin, comme le souligne Benoît Lévesque, l'efficacité de ces lois est à nuancer, notamment quant à leurs mises en application par les pouvoirs exécutifs. L'Espagne en est un parfait exemple. Bien que la loi-cadre ait été adoptée en 2011, elle est qualifiée de « sleeping beauty » en 2013. En effet, le gouvernement ayant changé de bord politique, l'exécutif n'a pas assuré le suivi et la mise en application de la loi.

Tout au long de cette première section nous avons donc vu que l'institutionnalisation de l'ESS en France a été un long processus dans lequel de nombreux individus, politiques et de la société civile, se sont investis. Le fait saillant de cette institutionnalisation est la loi-cadre du 31 juillet 2014, mais c'est en réalité la diversité des politiques publiques liées à l'ESS qui ont permis sa sectorisation. Comme nous avons pu le voir dans d'autres pays, l'adoption d'une loi-cadre n'illustre pas en elle-même la pleine sectorisation de l'économie sociale et solidaire. L'investissement d'un État pour la reconnaissance de l'ESS peut s'analyser dans ses politiques internes, mais aussi dans sa politique internationale, ce sur quoi nous allons nous intéresser dans la section suivante.

Section II – L'investissement à plusieurs niveaux dans le système des Nations Unies pour promouvoir l'ESS

Les Nations Unies constituent l'espace international par excellence qui permet de porter des sujets au cœur de la scène internationale et leur offrir une reconnaissance globale. Elles regroupent aussi une large diversité d'acteurs : les États, dits acteurs « classiques » des relations internationales, mais aussi les organisations de l'ESS et les agences onusiennes qui disposent d'une relative autonomie dans leurs actions. Cette section cherchera à comprendre comment ces différents acteurs investissent le système des Nations Unies, et ainsi à tester notre hypothèse que l'arène des Nations Unies connaît un investissement à plusieurs niveaux selon les acteurs.

En s'intéressant, dans un premier temps, à la difficile question de mise à l'agenda international, nous chercherons à analyser comment les États s'investissent pour la reconnaissance de l'ESS à l'échelle internationale, mais aussi dans l'important travail de plaidoyer. Dans un second temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux agences onusiennes qui œuvrent déjà depuis plusieurs années pour promouvoir l'ESS.

1. La mise à l'agenda international de l'économie sociale et solidaire

A la manière dont de nombreux travaux l'ont démontré pour les questions environnementales⁷⁰, l'économie sociale et solidaire est une question relativement récente des relations internationales. Dans un agenda international gouverné par l'urgence et des enjeux sécuritaires ou économiques, l'ESS se retrouve rapidement marginalisée. Toutefois, de nombreux individus ont décidé d'investir l'arène internationale et de progressivement obtenir une meilleure reconnaissance de l'ESS. Par exemple, à l'occasion du cycle de renouvellement onusien des textes en 2016, plusieurs réseaux internationaux (dont ESS Forum International et le RIPESS) ont adressé une lettre commune au rapporteur de la conférence Habitat III pour faire en sorte que l'ESS soit mieux intégrée, ce qui a été le cas dans le texte final⁷¹. Les actions de plaidoyer pour une mise à l'agenda passent par l'inscription de l'ESS dans des cadres de négociations et discussions existants (comme nous venons le voir avec Habitat III), mais pas seulement. Au cours de cette sous-section, nous chercherons donc à comprendre comment les acteurs tentent également de se structurer dans un groupe pilote international pour l'ESS ou encore d'obtenir une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaissant l'économie sociale et solidaire.

- *Création d'un espace d'échange interétatique : le groupe de pilote international de l'économie sociale et solidaire*

Le groupe pilote international est une enceinte informelle, au format peu répandu et relativement récent, dont l'objectif principal est de « créer un espace privilégié d'échange d'expériences et de bonnes pratiques »⁷². Il regroupe des États mais aussi des organisations internationales et organisations non-gouvernementales dédiées à la thématique. Le premier groupe pilote international à avoir été créé est le Groupe pilote sur les financements innovants du développement. Créé en 2006 sous l'impulsion de quatre États, il en rassemble aujourd'hui 66. Ce groupe pilote se réunit et agit sous différents formats : réunions de points d'étape sur les mobilisations en cours, ateliers d'experts techniques, ou encore organisation d'évènements

⁷⁰ LERIN François et TUBIANA Laurence, « Questions autour de l'agenda environnemental international », *Revue internationale et stratégique*, N°60, n° 4, 2005, pp. 75-84.

⁷¹ SECRÉTARIAT D'HABITAT III, « Nouveau programme pour les villes ».

⁷² DELMON Clara, « Le groupe pilote, laboratoire d'expertise technique et outil diplomatique au service des financements innovants pour le développement durable », *Techniques Financières et Développement*, N° 117, n° 4, 2014, pp. 79-86.

parallèles en marge des grands sommets et conférences internationales afin de communiquer auprès de la communauté internationale de haut-niveau.

En 2013, plusieurs acteurs ont décidé de créer un second groupe pilote international dédié à l'économie sociale et solidaire. Également conçu comme un groupe de discussions et d'échanges de bonnes pratiques, le Groupe Pilote International de l'Économie Sociale et Solidaire (GPIESS), s'est fixé pour mandat de « promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire à l'échelle internationale et de rendre plus accessible cette forme d'entrepreneuriat [...], proposer des mesures concrètes et soutenir des politiques publiques, nationales et internationales, en faveur de l'ESS [...], renforcer la connaissance de l'ESS et la faire participer à un nouveau modèle de développement, notamment en vue de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que fixés par l'Agenda 2030 des Nations Unies.»⁷³. Initié en 2013 par la France, sous la présidence de François Hollande, le GPIESS a organisé sa première rencontre en 2014 à l'occasion d'un événement parallèle lors de la 8ème session du Groupe Travail Ouvert sur les Objectifs de Développement Durable à New-York. A ce jour, le GPIESS compte neuf États membres (France, Colombie, Costa Rica, Équateur, Luxembourg, Maroc, République de Corée, Uruguay et Grèce), deux États observateurs (Québec et Sénégal), 18 agences onusiennes représentées au sein du groupe de travail inter-agences des Nations Unies (UNTFSSSE)⁷⁴, l'OCDE et sept organisations internationales de la société civile⁷⁵.

Bien que ce Groupe pilote ait organisé un événement parallèle chaque année à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, de nombreux acteurs critiquent ce groupe pour son « inactivité » et sa faible popularité : « c'était une catastrophe ». En effet, au cours de nos entretiens, certains acteurs ont émis des regrets quant au faible nombre de participants aux événements parallèles par rapport au grand nombre d'invitations qui étaient envoyées. D'autres acteurs, comme le RIPESS, regrettent la faible transparence, voir l'absence totale de discussion sur la gouvernance du groupe pilote. En effet, bien qu'en principe la présidence soit assurée par l'État français, et le secrétariat permanent par ESS Forum International, nous avons pu remarquer, comme dans l'extrait d'entretien ci-dessous, que les mandats de chacun n'étaient pas clairement définis et compris par tous.

⁷³ Extrait du vade-mecum du Groupe Pilote International de l'Économie sociale et solidaire

⁷⁴ Voir la présentation, plus bas.

⁷⁵ Alliance Coopérative Internationale (ACI), Association Internationale de la Mutualité (AIM), Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), ESS Forum International, Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF), Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS).

« Le Groupe pilote a connu des problèmes de gouvernance lors de ses premières années avec parfois de la confusion entre la parole du Gouvernement français et celle du secrétariat porté par ESS Forum International. »

– Extrait d’entretien avec Sarah Prince-Robin, conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Ces différents éléments nous permettent ainsi d’affirmer que ce groupe pilote international est le lieu de luttes de pouvoir pour les principaux réseaux internationaux de l’ESS, dont notamment ESS Forum International et le RIPESS.

Au-delà de ces premiers éléments d’analyse, nous pouvons également constater un très faible engagement de la part des États membres de ce groupe pilote. Sur le principe, la présidence du groupe pilote devait être tournante tous les deux ans, or la France est toujours présidente depuis 2013. Est-ce lié à une absence de candidat ? Probablement.

« Les États se sont très vite absentés de la gouvernance du Groupe Pilote pour une raison très simple qui est que la France a été le seul pays à se mobiliser au niveau du Ministère des Affaires Étrangères pour en prendre le pilotage, appuyé par ESS Forum International (Rencontres du Mont-Blanc à l’époque). De fait, les moyens requis n’ont pas été mis. »

– Extrait d’entretien avec Carlos de Freitas, conseiller exécutif au FMDV

Cet extrait d’entretien nous permet de comprendre deux choses : les États membres du GPIESS n’ont pas engagé les moyens nécessaires pour faire vivre ce groupe pilote, mais aussi que la France a, elle, su mobiliser ses ressources, notamment au Ministère des Affaires Étrangères. Il serait alors pertinent de se demander pourquoi le gouvernement français s’est mobilisé sur une question où aucun autre État n’était finalement prêt à le faire en 2013. Nous avons pu réussir à faire émerger un élément de réponse lors de nos entretiens. En effet, il s’avère que Thierry Jeantet, fondateur et président d’ESS Forum International, était « un ami personnel de François Hollande ». Il aurait ainsi pu être présent lors d’une rencontre au cabinet du président où a été soumise l’idée d’initier ce groupe pilote international. François Hollande avait d’ailleurs annoncé la création de ce groupe pilote lors des Rencontres du Mont-Blanc (ancien ESS Forum International) de 2013 à Chamonix. Sous la présidence d’Emmanuel Macron, le Ministère des Affaires Étrangères français a finalement décidé de se désengager de la présidence du groupe pilote. Il avait alors arrêté de financer ESS Forum International qui assurait le secrétariat permanent. Toutefois, il semblerait qu’ESS Forum International n’ait jamais informé les autres membres du groupe pilote à ce sujet.

Malgré le relatif échec de ce groupe pilote, dont la situation actuelle n'est toujours pas clairement définie, les différents acteurs de l'ESS n'hésitent pas à investir d'autres canaux permettant la reconnaissance et la promotion internationale de l'ESS, comme nous allons le voir dans le point suivant.

- *L'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale : la reconnaissance internationale de l'ESS à son paroxysme*

Au cours des entretiens, lorsqu'il a été posé la question « Quelle est selon vous l'enjeu actuel pour l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale ? », la quasi-totalité des enquêtés a abordé le projet d'adoption d'une résolution pour l'ESS lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette résolution est identifiée par les divers acteurs comme « un pas décisif », « *extremely important* », ou enfin « *the ultimate goal* ». En effet, nous avons pu constater lors des entretiens qu'il est aujourd'hui accepté de tous (États, organisations internationales et organisations de l'ESS) que l'adoption d'une résolution serait bénéfique sur de nombreux points pour une meilleure reconnaissance de l'ESS à l'échelle internationale. Tout d'abord, une résolution permettrait de fixer une définition commune de l'économie sociale et solidaire, une définition qui serait connue et reconnue par le plus grand nombre. De plus, cette résolution favoriserait la structuration de « l'héritage » de toutes les initiatives internationales, plutôt dispersées, qui contribuent pas à pas à promouvoir l'ESS. Cela rendrait possible, dans un second temps, la mise en place d'instruments de politique publique qui permettrait une « réponse massive » contrairement au « saupoudrage » actuel. Enfin, cette résolution repositionnerait l'ESS au plus haut niveau d'intervention des agences des Nations Unies qui, comme nous le verrons dans le point suivant, contribuent activement, à hauteur de leurs faibles moyens, à la promotion de l'ESS. Concrètement, cette résolution permettrait d'introduire une ligne de budget dédiée à l'économie sociale et solidaire dans les agences onusiennes.

Ce projet de résolution, qui paraît en 2021 comme d'une évidente nécessité, est également le fruit de la mobilisation de nombreux individus. A l'occasion de notre entretien, Yvon Poirier, membre du RIPESS, qui porte ce projet depuis des années nous retrace le parcours de ce projet de résolution :

« C'est un fonctionnaire de New York qui a évoqué l'idée en premier en 2016. Moi j'ai trouvé l'idée très pertinente, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. J'ai donc rapidement évoqué l'hypothèse à la Taskforce. En 2017 la CNUCED, Fulvia

du bureau de Genève et Chantal Line, une québécoise au bureau du New York, ont mis la résolution à l'ordre du jour de la Taskforce. Elle a reconnu que c'était une bonne idée et décidé de travailler dessus. Avec la CNUCED on m'a demandé de travailler le sujet. J'ai préparé une première version de la résolution au mois d'août 2017. Personne n'a eu le temps d'y travailler. Par contre, en janvier 2018, avec un fonctionnaire de la CNUCED de New York, Raymond, originaire du Surinam, on a beaucoup amélioré le premier projet que j'avais fait. Et donc dès le mois de mai, l'idée d'aller de l'avant avec la résolution est devenue plausible pour la Taskforce. »

– Extrait d'entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS

Cet extrait d'entretien nous montre bien comment la construction de ce projet de résolution des Nations Unies est le fruit de la mobilisation d'individus des organisations de l'ESS, mais aussi de fonctionnaires d'agences onusiennes. Si les principaux réseaux internationaux de l'ESS, dont le RIPESS, ont mené un gros travail d'expertise et de plaidoyer pour mobiliser autour de ce projet de résolution, certains fonctionnaires des agences onusiennes ont également fourni leur expertise concernant le fonctionnement du système des Nations Unies. Grâce aux activités du groupe de travail inter-agences des Nations Unies (UNTFSSSE), le texte de proposition de résolution serait prêt à la soumission à l'Assemblée Générale. Cependant, il est impossible pour toute organisation internationale ou organisation non-gouvernementale de soumettre le projet de résolution. En effet, tout projet de résolution doit être proposé à l'Assemblée Générale par un État membre.

Tout au long de ce travail de préparation de la résolution qui a pris près de cinq ans, plusieurs États ont manifesté leur soutien à la résolution : le Cap-Vert, la République de Corée, la Malaisie, le Luxembourg, l'Italie, l'Espagne et enfin la France. Toutefois, aucun État ne s'est encore présenté comme le « champion de la résolution ». Par exemple, la mission du Cap-Vert à New York était intéressée pour porter la résolution mais il s'est avéré être une responsabilité bien trop importante pour un pays de près de 550 000 habitants avec une mission new-yorkaise composée d'une seule personne. La France, dotée de son image de pays leader dans l'ESS, s'est également portée volontaire, mais de nombreux éléments ralentissent le projet.

« La France est un pays du conseil de sécurité. Elle est donc fortement sollicitée pour porter des résolutions sur différents sujets, et celui de l'économie sociale n'était pas encore mature. »

Cet extrait d’entretien nous montre comment la France, qui dispose des ressources suffisantes pour assumer la responsabilité de cette résolution, se retrouve également dépassée par ses nombreux autres engagements. Les représentants de la France à New York ne connaissant pas spécifiquement l’économie sociale et solidaire, ce projet de résolution est difficilement mis sur la table. Ainsi, les nombreux espoirs, qu’avaient placés divers acteurs sur la France pour l’adoption d’une résolution dès 2020, commencent à s’estomper. En 2020, la crise mondiale liée à la pandémie de covid-19 a rendu impossible la soumission de la résolution. Pour 2021, aucun projet n’a encore été déposé alors que l’Assemblée Générale des Nations Unies est prévue comme chaque année à l’automne. Lors des entretiens, des organisations de l’ESS m’ont donc fait part de leur crainte quant à un nouveau report du projet de résolution. En effet, les élections présidentielles françaises ayant lieu au printemps 2022, il y aura *a minima* un nouveau gouvernement en cas de réélection d’Emmanuel Macron, voire un changement radical de la politique gouvernementale en cas de changement de Président. Ces deux situations, placent ainsi le projet de résolution dans une situation aléatoire et incertaine. Certains espoirs se portent désormais sur l’Italie qui accueillera en 2021 le G20.

Cette sous-section dédiée à la mise à l’agenda international de l’économie sociale et solidaire nous a permis d’étudier les processus de mobilisation de certains acteurs de l’ESS, usant de leur expertise et de leur réseau personnel, pour promouvoir l’ESS sur la scène internationale. Nous avons également remarqué que les fonctionnaires d’agences onusiennes se sont aussi mobilisées auprès de ces acteurs. Dans la sous-section suivante nous chercherons donc plus spécifiquement à comprendre comment les agences des Nations Unies s’investissent dans la promotion de l’ESS.

2. L’engagement des agences onusiennes pour l’ESS : entre sollicitations et autonomisation

Comme nous avons commencé à le voir dans la sous-section précédente, certains fonctionnaires des agences des Nations Unies se sont investis aux côtés d’individus membres d’organisations internationales de l’économie sociale et solidaire pour promouvoir l’ESS, notamment à l’occasion du groupe pilote international ou du projet de résolution. Dans cette sous-section nous nous intéresserons plus spécifiquement au travail quotidien qui est exercé dans les agences pour défendre, reconnaître et promouvoir l’ESS. En effet, comme l’explique le politologue

américain Gil Loescher⁷⁶, bien que les États restent les principaux acteurs du système politique international, les agences de l'ONU, comme l'UNHCR⁷⁷ dans son cas, ne sont pas dépourvues de pouvoir et d'influence.

- *La reconnaissance de l'ESS par les agences onusiennes : le fruit de l'intérêt et de la mobilisation de certains fonctionnaires*

La première agence à reconnaître l'économie sociale et solidaire est l'OIT (Organisation internationale du travail) qui le justifie comme suit :

« L'engagement de l'OIT envers la promotion de l'économie sociale repose sur la conviction "qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale" (Constitution de l'OIT) et que "des entreprises productives, rentables et durables, conjointement avec une économie sociale solide et un secteur public viable, sont indispensables à un développement économique et à des possibilités d'emploi durables" (Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable). »

– Extrait du flyer de présentation de l'Académie de l'ESS (2011)⁷⁸

Cet engagement s'est illustré de manière très concrète par la création en 2010 d'une « Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire » d'une semaine. Organisée chaque année dans une ville différente, cette Académie est proposée par le Centre international de formation de l'OIT aux dirigeants et cadres d'organisations de l'ESS (les praticiens) mais aussi aux promoteurs de l'ESS (agences des Nations Unies, réseaux de l'ESS), aux décideurs politiques de divers ministères et partenaires sociaux des travailleurs et employeurs. La création de cette Académie a ainsi permis la création d'une discussion mondiale sur la définition de l'ESS, notamment dans la préparation d'un « Guide de l'ESS » en 2010 qui a permis de faire émerger la définition suivante de l'ESS :

« L'ESS fait référence à des formes particulières d'organisations et d'entreprises : coopératives, mutuelles, associations, organisations communautaires,

⁷⁶ LOESCHER Gil, « The UNHCR and World Politics: State Interests vs. Institutional Autonomy », *International Migration Review*, vol. 35, n° 1, mars 2001, pp. 33-56.

⁷⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

⁷⁸ OIT et CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE TURIN, « L'Académie sur l'Economie Sociale et Solidaire, deuxième édition », 2011.

entreprises sociales et certaines fondations sont les plus courantes. L'ESS constitue en fait un groupe d'organisations dynamique et évolutif. Les OESS partagent des caractéristiques communes qui les distinguent de l'économie publique et de l'économie traditionnelle à but lucratif. Toutes poursuivent des objectifs à la fois économiques et sociaux et partagent des principes de fonctionnement spécifiques fondés sur la participation, la solidarité, l'innovation, l'investissement volontaire et la propriété collective. »

– Extrait du Guide de l'ESS (2010)⁷⁹

Cependant, comme Roberto Di Meglio, qui travaille à l'OIT et a activement contribué à la création de l'Académie de l'ESS et autres activités de l'ESS à l'OIT, nous l'explique lors d'un entretien, cette Académie de l'ESS marchait très bien mais ne laissait aucun héritage. Il a alors décidé de créer une plateforme de ressources en ligne (SSE Collective Brain).

« We felt the necessity of having a sort of platform to share documents, to put in contact all the people, and to add something sure. Because the event is one week, and then it passes, and the platform has been a reference for many of the people involved in these activities. »

– Extrait d'entretien avec Roberto Di Meglio, Spécialiste Senior à l'OIT

Alors que très peu d'États reconnaissent l'économie sociale et solidaire dans leur législation, comme nous l'avons vu plus haut, d'autres agences onusiennes se sont également saisies de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, l'UNRISD (Institut de recherche des Nations unies pour le développement social) a développé tout un champ de recherche sur l'ESS.

« I've done research on social policy from political economy perspective and I took up this program called Social and Solidarity Economy in 2017. Before that I had an interest in SSE because my colleague and friend Peter Utting wrote a book about SSE and started a program on SSE in UNRISD. I had an interest in this subject so that's why I took up this program when senior research coordinator left. And since then, we've been doing research on various aspects on SSE: we did research projects related to policy to promote SSE, SSE and the SDGs, and SSE

⁷⁹ OIT, « Guide de l'ESS », 2010.

from the local perspective, SSE statistics, and as my kind of personal research I did research on the interface between social policy and SSE. »

– Extrait d’entretien avec un chercheur de l’UNRISD

Cet extrait d’entretien, qui illustre les différentes activités de l’UNRISD concernant l’économie sociale et solidaire, nous montre également que l’investissement de certaines agences onusiennes pour l’économie sociale et solidaire est le fruit de l’intérêt de certains individus qui ont su mobiliser les ressources disponibles. En effet, les fonctionnaires d’organisations internationales que j’ai rencontrés lors des entretiens ont reconnu que leur position comporte certains avantages dont une certaine légitimité à agir. Tout en ayant une vision globale de l’ESS, les agences onusiennes semblent également agir selon les sollicitations de certains États membres.

- *Le groupe de travail inter-agences des Nations Unies pour l’ESS (UNTFSSSE) : la création d’un niveau d’investissement supplémentaire*

En mai 2013, l’UNRISD, avec l’OIT et l’UN-NGLS (Service de liaison des Nations Unies avec les ONG), organise une conférence sur « le potentiel et les limites de l’économie sociale et solidaire ». Elle a alors permis aux « chercheurs, décideurs politiques et acteurs de la société civile [d’] examiner les moyens pour l’ESS de contribuer à un développement durable, inclusif, et fondé sur les droits. »⁸⁰. Soucieux du manque de considération accordé à l’ESS dans les efforts pour penser le développement différemment, les mêmes agences onusiennes ont alors convoqué 14 autres agences en septembre 2013. C’était la première réunion du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l’ESS (aussi appelé UNTFSSSE, ou Taskforce). Aujourd’hui, ce groupe de travail regroupe 18 agences des Nations Unies⁸¹ ainsi que 14 observateurs⁸² qui sont des organisations

⁸⁰ UNTFSSSE, À propos de l’UNTFSSSE, [unsse.org, https://unsse.org/about/?lang=fr](https://unsse.org/about/?lang=fr), consulté le 13 juin 2021.

⁸¹ Organisation internationale du travail (OIT), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), La Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UN DESA), Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU Femmes), Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU HABITAT), Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS).

⁸² Catalyst 2030, Centre pour le Développement Socio-Économique (CSEND), Réseau international de recherche EMES, Réseau Euclide, Comité économique et social européen (CESE), Institut européen de recherche sur les entreprises

de l'ESS. Le groupe de travail se réunit tous les deux mois, avec une forte intégration des membres observateurs lors des discussions. Les objectifs sont clairement définis comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous avec Victor Van Vuuren, président du groupe de travail.

« What we've got is 5 key areas that we work on. The first one is we what to work with governments to put a UN resolution in place on the SSE, that's extremely important and we are hoping to get that this year. The second one is that we want to work on a global program that can be taken to developing economies as hard as to set up a regularly framework and enabling environments for the SSE. And we are busy now in discussions with the European Commission for possible funding of this global. Then, we've got a third one which is to create a knowledge platform, and this we've done already by setting up a knowledge platform where people can access information on the SSE. Then, on a subset we've got two others that we are starting to work on now, which is the education of people on the SSE, and we're going to look at how we deal with that. And the last one, which is the second of the second-tier areas, the first three on would be called the top tier and the education and then the local economic development component is the second one on the second tier. Now, those five areas we agreed in a meeting in 2019, and that is what drives the work of the UN Taskforce at the moment. »

– Extrait d'entretien avec Victor Van Vuuren, Président de l'UNTFSSSE

Cependant, comme nous avons pu le voir précédemment, cet investissement des agences des Nations Unies est le fruit de la mobilisation de certains individus, des fonctionnaires qui ont un intérêt sur le sujet. Au niveau de l'organisation, seules quelques agences ont créé des services dédiés à l'économie sociale et solidaire. Il existe donc, comme on peut le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous, un réel enjeu de promotion de l'ESS pour porter l'ESS à un plus haut niveau de décision dans les organisations internationales.

« Aujourd'hui dans la Taskforce, c'est un peu le même problème que le Groupe pilote : les agences membres sont représentées par des individus qui ne sont pas

coopératives et sociales (EURICSE), Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV), Forum mondial de l'économie sociale (GSEF), Réseau intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), Centre international d'innovation et de transfert de connaissances sur l'économie sociale et solidaire (C.I.T.I.E.S), Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC), Alliance coopérative internationale (ACI), Social Economy Europe, ESS Forum International.

les cadres les plus puissants dans leur agence respective. Il n'y a pas de service de l'ESS dans ces agences et donc d'une certaine façon ils assurent ce suivi en sus de leurs missions parce que ça les intéresse, parce que ça leur semble pertinent. Aujourd'hui il y a tout un travail, encore une fois de réseautage, « d'infiltration » on va dire, de ces organismes internationaux pour faire en sorte que ça pénètre non pas par le bas, c'est à dire par les fonctionnaires ou par les partenariats, mais vraiment par le haut donc par la tête. »

– Extrait d'entretien avec Carlos de Freitas, Conseiller exécutif au FMDV

Ainsi, les agences onusiennes, grâce à leur légitimité et au fort investissement de certains fonctionnaires (« *I have been working all my life on this* »), sont devenues des actrices clés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale. Elles agissent au côté des organisations internationale de l'ESS pour une meilleure reconnaissance de l'ESS, et notamment l'obtention d'une résolution qui leur permettrait de diversifier et approfondir leurs activités (avec un budget dédié).

Conclusion

Au cours de ce chapitre nous nous sommes intéressés à la manière dont les États se sont saisis de l'économie sociale et solidaire, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Sur la question de la sectorisation de l'économie sociale et solidaire, nous avons pu voir que l'institutionnalisation de l'ESS en France s'est faite par la mobilisation d'individus, politiques et de la société civile. Selon une rapide comparaison internationale, les cadres législatifs nationaux de l'ESS sont très inégaux. Cette reconnaissance différenciée peut s'expliquer selon les liens avec les principaux courants d'émergence des concepts historiques de l'ESS, mais pas seulement. En effet, l'implication de la puissance étatique dans la reconnaissance de l'ESS dépend également d'une volonté d'investissement des gouvernements, et des personnes qui le composent.

Ce chapitre nous a également permis de comprendre pourquoi la France est identifiée par beaucoup d'acteurs comme un pays leader en matière d'économie sociale et solidaire. Cette représentation est probablement liée à la législation française qui, bien qu'assez complète, est arrivée relativement tardivement par rapport à d'autres législations nationales. C'est davantage sur la scène internationale que la France s'est positionnée comme pays leader. La France a

notamment été à l'initiative de la création du groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire. Elle s'est aussi proposée comme volontaire pour étudier la faisabilité de l'adoption d'une résolution à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Nous avons, par ailleurs, observé que les États investissent très peu la scène internationale pour promouvoir l'économie sociale et solidaire. Le groupe pilote, créé par des États pour des États a lui-même été déserté par ses membres. Cependant, tout le travail de mobilisation mené par les réseaux internationaux de l'ESS n'a pas cessé. Membres observateurs du groupe pilote et du groupe de travail inter-agence, ces réseaux savent jouer de leurs contacts et de leur expertise pour améliorer, pas à pas, la reconnaissance internationale de l'ESS.

Enfin, les agences onusiennes, pourtant soumises aux orientations des États membres, se sont progressivement investies dans la promotion de l'ESS. Des fonctionnaires, passionnés par leur travail, ont su répondre à la demande des acteurs de la société civile et de certains États dans le cadre de leur mandat. L'obtention d'une résolution des Nations Unies pour l'ESS reste un objectif phare qui marquerait une nouvelle étape dans la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale et solidaire.

Tout au long de cette partie, nous avons compris que la structuration internationale de l'économie sociale et solidaire est le résultat de la mobilisation d'individus (politiques et de la société civile) qui se sont organisés autour de concepts, des législations et des réseaux internationaux. Ainsi, si les concepts d'économie sociale et économie solidaire se sont principalement diffusés et développés dans des milieux militants anglophones, francophones ou hispanophones, le concept d'économie sociale et solidaire est une pure construction politique francophone. Le terme a, depuis, été adopté dans les principales institutions internationales. Les pouvoirs publics ont également joué un rôle clé dans la structuration de l'économie sociale et solidaire par l'adoption de loi sectorielles ou de lois-cadres permettant aux organisations de l'ESS de bénéficier d'une meilleure reconnaissance.

Cette partie nous a également permis de comprendre que l'espace international de l'économie sociale et solidaire est composé d'acteurs variés qui investissent de manière différenciée les principales instances internationales mises à disposition. Les réseaux internationaux de l'ESS, qui se sont construits les uns par rapport aux autres, sont très présents dans les espaces de négociations internationales. Bien qu'ayant des pratiques de plaidoyer international relativement homogènes, les forts désaccords sur leurs visions de l'ESS n'ont pas permis leur regroupement sous la forme d'un *advocacy network*. A la différence, les Etats n'investissent que très faiblement les arènes internationales dédiées à l'économie sociale et solidaire. Le groupe pilote international (GPIESS) qui leur était prioritairement dédié s'est rapidement retrouvé déserté par les représentants gouvernementaux, souvent trop peu renseignés sur les enjeux liés à l'ESS. Les organisations internationales constituent aussi des acteurs clés dans l'espace international de l'ESS. Dans le système des Nations Unies, nous avons constaté que certains fonctionnaires internationaux se sont investis, tout au long de leur carrière, pour obtenir, pas à pas, une meilleure reconnaissance internationale de l'ESS. Leurs principales actions sont visibles avec la création du groupe de travail inter-agences des Nations Unies dédiée à l'ESS (UNTFSSSE) qui joue un rôle de coordination internationale central.

Maintenant que cette première partie nous a permis de mieux comprendre comment s'organise l'espace international de l'ESS en identifiant les positionnements et jeux d'acteurs, nous allons, au cours de la partie suivante, nous intéresser plus spécifiquement à la dynamique Pact for Impact.

PARTIE 2 : La construction de Pact for Impact, entre enjeux politiques français et positionnements stratégiques des acteurs de l'ESS

Pact for Impact est une initiative du gouvernement français dont les prémices du projet ont émergé en 2018. Cette initiative s'est illustrée par l'organisation en juillet

**PACT
FOR
IMPACT**
A GLOBAL ALLIANCE FOR A SOCIAL
AND INCLUSIVE ECONOMY



2019, à Paris, d'un sommet international appelé le Pact for Impact Summit. Cet événement a rassemblé plus de 400 participants originaires d'une cinquantaine de pays, une vingtaine de représentants gouvernementaux et des fonctionnaires internationaux. Il a été qualifié par plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire comme inédit, notamment suite à la diversité des acteurs présents. Cet événement a également marqué le lancement d'une Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive qui s'est fixé l'objectif suivant :

« L'Alliance a pour ambition d'inciter les États, gouvernements, institutions de coopération internationale, autorités locales, coopératives et acteurs de l'ESS, entrepreneurs sociaux et organisations engagées, fondations à prendre des engagements concrets et mesurables qui feront progresser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Économie Inclusive au niveau mondial. »⁸³

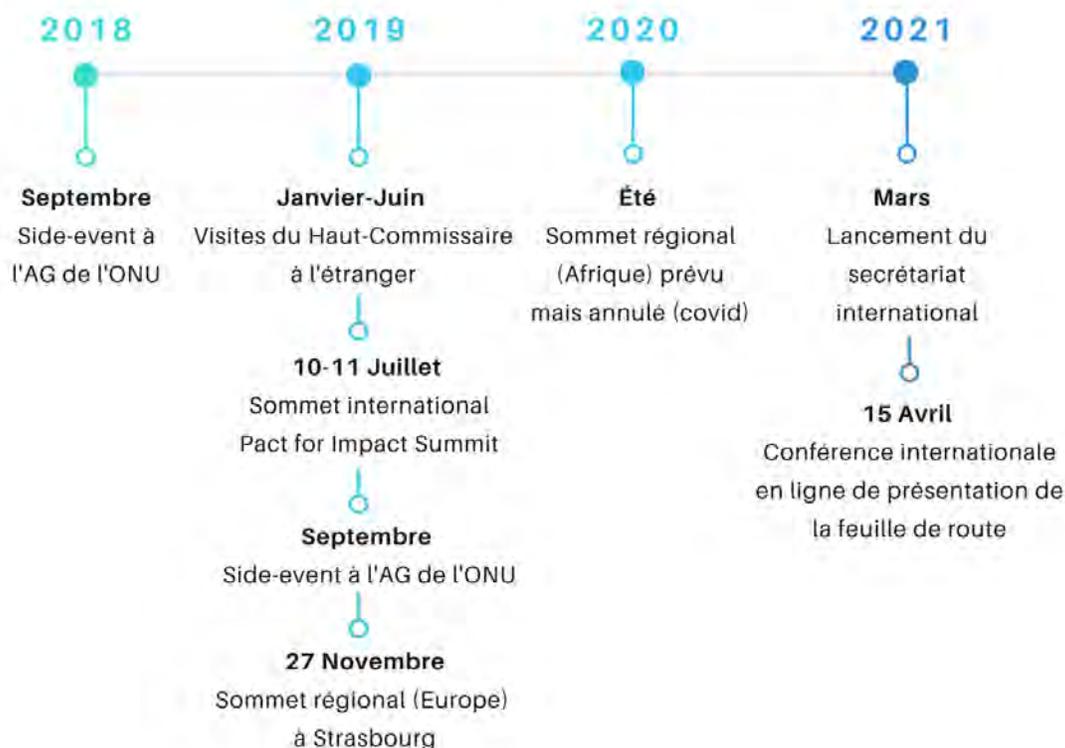
Cette initiative Pact for Impact regroupe plusieurs événements, plusieurs actions, qui sont détaillées dans l'encart ci-dessous (Figure n°4). Dans le premier chapitre de cette partie, nous nous intéresserons principalement au sommet international de juillet 2019 organisé à Paris car il marque le lancement officiel de cette initiative. Pour le second chapitre, nous évoquerons surtout l'Alliance mondiale, et plus largement l'initiative Pact for Impact dans son ensemble.

Au cours de la partie précédente visant à présenter les principaux enjeux de l'espace international de l'ESS, nous avons pu constater qu'il existait déjà un certain nombre d'initiatives dans l'arène internationale. Cette partie cherchera donc à comprendre comment l'initiative Pact for Impact s'inscrit dans ce cadre global préexistant. Nous chercherons alors à identifier les liens et les points de ruptures. Nous partons notamment avec l'hypothèse initiale que Pact for Impact

⁸³ Extrait de la plaquette de présentation de Pact for Impact, 2021, disponible en Annexe 6.

n'est pas une initiative hors sol, elle connaît un fort ancrage, que ce soit dans l'agenda français, comme dans l'espace international.

Figure n°4 : Chronologie de l'initiative Pact for Impact



Cette infographie a été élaborée à partir des données collectées au cours de nos entretiens, puis vérifiées si possible par une recherche documentaire.

Par ailleurs, comme l'a démontré Johanna Siméant⁸⁴, dans l'étude de tout champ ou espace international, il est nécessaire d'identifier un terrain d'observation pertinent. Ici, afin de mieux saisir les enjeux politiques, et les différents jeux d'acteurs, il nous a semblé pertinent de choisir le sommet international organisé en juillet 2019. Au prisme de cet événement, nous chercherons alors à identifier les trajectoires internationales des principaux acteurs impliqués pour comprendre comment ils investissent ce sommet international Pact for Impact, puis l'Alliance mondiale créée par la suite. Nous testerons alors notre hypothèse principale affirmant que cette initiative s'est

⁸⁴ SIMÉANT Johanna, LICKERT Victoria et POUPONNEAU Florent, « Echelles, récifs, bureaux : Terrains du politique à l'international », in *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS Editions, 2015, pp. 13-32.

structurée au croisement entre des enjeux politiques français internes, un agenda international favorable à son émergence, et une forte réceptivité des acteurs de l'ESS qui ont su trouver un intérêt stratégique à s'impliquer.

Enfin nous nous intéresserons à replacer l'initiative Pact for Impact et ses effets dans une perspective plus globale. En effet, alors que l'économie sociale et solidaire n'était jusqu'alors que très peu structurée à l'échelle internationale nous permettant simplement de parler « d'espace international » de l'ESS, pouvons-nous aujourd'hui, suite à l'initiative Pact for Impact, évoquer l'émergence d'un régime international de l'ESS ? Est-il possible d'identifier l'impact du sommet, et plus généralement de l'initiative sur la structuration internationale de l'ESS ? Sur ces questions, notre hypothèse initiale étant que l'enchevêtrement des différentes initiatives ne permet pas d'identifier très clairement les impacts de l'initiative Pact for Impact en elle-même. Cependant, cette initiative a permis d'illustrer une nouvelle étape dans la « maturité » des divers acteurs de l'ESS qui semblent aujourd'hui, plus qu'il y a quelques années, prêts à coopérer.

Le raisonnement de cette partie est structuré en deux temps. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux enjeux politiques de Pact for Impact, et notamment les actions et raisonnement du gouvernement français dans la construction de ce sommet. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur les acteurs non-étatiques et la manière dont cette initiative Pact for Impact les a incités (ou non) à converger leurs activités.

Chapitre 1 : Enjeux politiques du sommet Pact for Impact, un évènement international inédit au format hybride

« L'identité de Pact for Impact une Alliance. De façon protocolaire, les membres de Gouvernement pourraient être mis en avant, mais notre volonté était de créer de réels échanges entre les différentes parties prenantes, y compris entre les acteurs directement avec les ministères et la diplomatie. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin, conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

En juillet 2019, la France a accueilli le sommet Pact for Impact, un sommet international dédié à « l'économie sociale et inclusive » et regroupant à Paris des États, des organisations internationales, et des organisations de l'ESS (dans son sens large du terme). Cet évènement qui semble inédit à la fois par son format et son positionnement, n'est cependant pas hors-sol. Il s'inscrit dans la continuité de dynamiques déjà instaurées depuis plusieurs années, en France comme à l'international, dans le milieu de l'économie sociale et solidaire. Ce chapitre cherchera donc à reconstituer les différents enjeux et éléments qui ont menés à l'organisation de cet évènement. Nous tenterons notamment à comprendre comment la France, qui était extrêmement sollicitée de par son image de « pays leader » de l'ESS, a réussi à se positionner sur la scène internationale en organisant cet évènement. Notre hypothèse de départ étant que ce sont principalement des enjeux politiques, et diplomatiques, qui ont guidé les différentes étapes de la construction de cet évènement.

De plus, ce sommet international est un évènement au format « hybride ». Ce n'est ni un sommet international regroupant uniquement des représentants gouvernementaux, ni un forum international d'acteurs de l'ESS comme il peut en exister par ailleurs. En organisant cet évènement, le gouvernement français a fait le choix de ce format hybride, en invitant des ministres mais aussi des coopérateurs, par exemple. Il serait alors pertinent de se demander, pourquoi le gouvernement français a-t-il fait ce choix ? Nous pensons que ce choix a été fait dans une volonté de légitimer le sommet avec des invités diplomatiques de haut niveau et une bonne représentativité de la diversité des acteurs de terrain, forts de leur expérience et de leur expertise.

Nous savons également que cet événement a été organisé sur le modèle des Conférences des Parties sur le changement climatique, ou COP climat. En menant un travail de comparaison, nous chercherons alors à identifier les points de similitudes et différences pour voir ce que cela nous dit sur la place de l'ESS à l'échelle internationale. L'hypothèse initiale étant que, considérant le fait que l'ESS est encore en phase de mise à l'agenda international, son institutionnalisation internationale est beaucoup plus faible et explique de forts déséquilibres entre les deux événements.

Ce chapitre cherche donc principalement à déceler les logiques internes du gouvernement français autour de cet événement international. Concernant les méthodes de recherche, les données de ce chapitre proviennent en quasi-totalité de l'entretien que nous avons mené avec Sarah Prince-Robin, conseillère diplomatique auprès du Haut-Commissariat de l'ESS et de l'innovation sociale, rattachée au Ministère de la Transition écologique et solidaire de 2018 à 2020. Elle était également cheffe de cabinet du Haut-Commissaire Christophe Itier sur l'année 2019. C'est elle qui a concrètement mené l'organisation du Pact for Impact au gouvernement français. Plusieurs acteurs avec qui nous avons réalisé des entretiens m'ont recommandé d'échanger avec elle. C'est une personne ressource qui a pu nous permettre de mieux comprendre les différentes actions menées du point de vue du gouvernement, mais aussi la manière dont des aspects techniques et logistiques traduisent des choix politiques. Nous avons également réalisé un entretien avec Manuela Freté, salariée du Groupe SOS Pulsé qui a appuyé le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans l'organisation logistique de l'événement. Cet entretien a également été source de nombreuses informations utiles. Cette méthode contient nécessairement des limites puisqu'elle ne repose que sur deux entretiens. Il est également important d'adopter un regard critique face à ces témoignages qui peuvent, volontairement ou non, embellir la réalité, avec par exemple des justifications a posteriori, même si les deux discours semblent cohérents. Nous tenterons également de mobiliser d'autres témoignages qui pourraient apporter le point de vue des acteurs sur les décisions gouvernementales, mais les enjeux internes au gouvernement étant peu connus des acteurs, nous n'avons pu regrouper que quelques remarques sur le sujet.

Ce chapitre se déroulera donc en deux temps. Tout d'abord, nous nous intéresserons à la manière dont la France a positionné son leadership international dans la construction du sommet international Pact for Impact. Ensuite, en étudiant l'organisation du sommet, nous soulèverons les principaux efforts du gouvernement français pour doter le Pact for Impact d'une légitimité internationale.

Section I – Le positionnement du leadership français dans la construction d’un évènement international

Le Pact for Impact Summit a été organisé par le gouvernement français. Comme nous l’avons vu dans le chapitre précédent, la France est reconnue sur la scène internationale comme un pays leader à la vue de ses différentes implications pour l’économie sociale et solidaire. Alors que la France était initiatrice et présidente du Groupe pilote international depuis 2013, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de lancer une nouvelle initiative (Pact for Impact) en 2019 ? Au cours de cette section, nous testerons l’hypothèse suivante : le gouvernement français a su se saisir des différentes opportunités de l’agenda national et international pour répondre à des attentes et sollicitations extérieures. Pour cela, nous nous intéresserons à la manière dont le Pact for Impact Summit s’est imbriqué dans la politique gouvernementale française, puis plus généralement à son insertion dans un cadre global international existant.

1. L’inscription de l’évènement dans la continuité des activités du gouvernement français

En septembre 2017, Christophe Itier a été nommé Haut-Commissaire à l’économie sociale et solidaire et à l’innovation sociale sous l’autorité du ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot. A l’occasion d’un entretien avec *La Gazette des communes, des départements et des régions*⁸⁵, magazine hebdomadaire dédiée à la fonction publique territoriale, Christophe Itier a défini comme priorité la proposition d’un « Social BusinESS Act à la française », autrement dit la constitution d’une feuille de route pour identifier et proposer de nouvelles mesures pour accompagner l’ESS française. Le document a finalement été publié le 29 novembre 2019 sous le nom de « Pacte de croissance de l’économie sociale et solidaire ». Ce document s’organise autour de trois axes fondés sur des objectifs distincts : « libérer les énergies des entreprises de l’ESS, renforcer l’influence et le pouvoir d’agir de l’ESS, et placer l’ESS au cœur de l’agenda européen et international »⁸⁶. Lors de notre entretien, Sarah Prince-Robin, la conseillère diplomatique de Christophe Itier nous explique avoir été en charge de la rédaction du troisième axe entièrement dédié aux perspectives internationales.

⁸⁵ LARPIN Éric, « “Nous allons proposer dès 2018 un Social Business Act à la française” Christophe Itier, nouveau Haut-Commissaire à l’ESS et à l’innovation sociale », *La Gazette des Communes*, 21 septembre 2018.

⁸⁶ MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, « Pacte de croissance de l’économie sociale et solidaire », 29 novembre 2018.

« Quand le Haut-Commissaire a été nommé, une priorité aux dossiers nationaux a été donnée aux dossiers nationaux urgents sur les premiers mois. La France était identifiée comme leader, les sollicitations ont été nombreuses pour le niveau européen et international. Je suis donc arrivée pour renforcer cette équipe, et la charge de travail est devenue très importante, même si le potentiel n'avait pas été estimé aussi important au départ, cela est finalement arrivé très rapidement. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cet extrait d'entretien nous montre bien que le positionnement du gouvernement français pour l'ESS sur la scène internationale s'est fait en réponse aux sollicitations reçues. La succession des termes « identifiée comme pays leader » et « potentiel » illustre également la stratégie du gouvernement qui a décidé de se saisir de sa renommée pour asseoir son leadership sur la scène internationale. Toutefois, la France s'est rapidement retrouvée confrontée aux nombreuses critiques émises à l'encontre du Groupe pilote international⁸⁷, et dont la France était présidente, comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien suivant :

« Le Haut-Commissaire a été informé à sa nomination de l'existence du Groupe pilote, avec un point d'attention fort sur les difficultés rencontrées. Cependant, il était important que la France tienne sa place et que le Gouvernement français réponde aux attentes. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

L'extrait d'entretien ci-dessus nous amène un nouvel élément concernant le raisonnement du gouvernement français dans son positionnement pour l'économie sociale et solidaire : la prise en compte des attentes des acteurs de l'ESS, français surtout mais aussi internationaux. Cette activité n'a cependant pas été chose facile pour Sarah Prince-Robin qui a fait le constat, comme nous lors du chapitre 1, de la forte hétérogénéité et dispersions des acteurs et réseaux de l'ESS à l'échelle internationale.

⁸⁷ Voir Partie 1, Chapitre 2.

« En arrivant, j'ai constaté qu'il existait une centaine d'interlocuteurs différents, qui ne se parlaient pas forcément entre eux. Une demande forte est d'avoir plus d'avantage d'écoute de la part des Gouvernements mais il était nécessaire d'avoir une certaine lisibilité car la dispersion des acteurs peut être très chronophage. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

En faisant le constat que les acteurs de l'ESS, menant chacun leurs propres activités dans leurs domaines, ne discutent pas, Sarah Prince-Robin identifie alors un réel besoin sur la scène internationale : créer un espace d'échange international pour les acteurs ayant des activités en lien avec l'économie sociale et solidaire. Elle discerne également la nécessité de créer des liens entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS, donc d'inclure les gouvernements à l'espace d'échanger. C'est donc dans ce contexte simultané d'identification des besoins des acteurs, et de volonté de placer l'ESS au cœur de l'agenda international, selon le Pacte de croissance, qu'émerge dans le gouvernement français l'idée d'organiser un événement international.

Parallèlement, la France accueillait en 2019 le G7⁸⁸ et disposait donc d'un budget supplémentaire pour pouvoir organiser des rencontres internationales thématiques.

« De fil en aiguille, nous avons été sollicités par les services de la Présidence de la République pour faire une proposition dans le cadre de la présidence française du G7. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cette sollicitation de l'Élysée a ainsi permis au Haut-Commissariat de l'ESS et de l'innovation sociale de lever le frein financier qui pouvait exister dans la mise en œuvre de ce projet évènementiel. Toutefois, en émettant l'idée d'un sommet international rassemblant des ministres et des acteurs de la société civile, Sarah Prince-Robin évoque, lors de notre entretien, une peur de l'échec.

⁸⁸ Groupe de discussion et de partenariat économique de sept pays réputés pour être les plus grandes puissances mondiale (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni).

« Lorsque nous avons imaginé cet événement, nous n'avions aucune assurance de la venue d'interlocuteurs publics, des ministères étrangers. D'autres sommets existent pour la société civile, il était important de ne pas re-crée l'existant. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous, les principaux doutes étaient tournés vers la présence de représentants gouvernementaux puisqu'aucun autre événement international n'avait à ce jour tenté de mobiliser des ministres sur la question de l'économie sociale et solidaire.

« En 24h nous avons atteint le nombre limite d'inscrit, alors que nous n'avions pu envoyer les invitations qu'un mois avant le sommet. Nous avons dû aménager le programme pour permettre à 25 États de participer, alors que nous pensions atteindre 10 pays. Nous avons été submergés par le succès avec des participants venant de 50 pays. Cela a été démontré qu'il y avait une réelle attente de se retrouver et de créer du dialogue. Je pense que c'est ce qu'il manquait jusqu'alors. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

La France a donc réussi à mobiliser une large diversité d'acteurs de la société civile, mais aussi une vingtaine de gouvernements, dépassant les objectifs fixés par le gouvernement. Cela illustre bien l'engouement qu'est parvenu à créer le gouvernement français autour de cet événement construit en réponse aux besoins identifiés, et dans la continuité du Pacte de croissance. Dans la sous-section suivante, nous tenterons alors de comprendre comment la France a su inscrire cet événement dans un cadre international déjà bien structuré.

2. L'insertion de l'événement dans un cadre global international préexistant : ses liens avec le groupe pilote international

Au-delà de son inscription dans l'agenda du gouvernement français, nous émettons l'hypothèse que le Pact for Impact Summit a également été inséré avec succès dans l'agenda international dédié à l'ESS, mais pas seulement.

« Pact for Impact n'est pas là pour recréer des programmes qui existent ailleurs. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Ce court extrait d'entretien nous montre bien que le gouvernement français, en développant l'initiative de Pact for Impact a souhaité se distinguer des autres projets déjà existants sur la scène internationale. Toutefois, un espace d'échange international dédié à l'ESS rassemblant les acteurs de l'ESS et divers États existait déjà dans le système des Nations Unies avec le groupe pilote international, comme nous avons pu le voir dans le chapitre 2. Il serait alors pertinent de s'interroger sur ce qui lie ou distingue ces deux initiatives.

« Nous avons constaté qu'il était nécessaire de revoir l'image du Groupe pilote. C'était notre base de départ mais il fallait qu'il soit redynamisé sous une nouvelle forme. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Le gouvernement français avait donc l'air très au clair concernant le positionnement de Pact for Impact par rapport au groupe pilote international. Toutefois ce positionnement n'était pas suffisamment explicite pour tous les acteurs, comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous avec le président du groupe de travail inter-agences des Nations Unies (UNTFSSSE).

*« So, [Christophe Itier] took the Lead Group as the basis of the platform. He then revitalized it and moved on this initiative called Pact for Impact. Now, it has not been cleared to us whether it was intended to replace the Lead Group, or it was running **in** the Lead Group. »*

– Extrait d'entretien avec Victor Van Vuuren, président de l'UNTFSSSE

Plusieurs éléments peuvent être relevés pour tenter d'expliquer cette incompréhension des acteurs concernant les liens entre le Pact for Impact et le groupe pilote international (GPIESS). Tout d'abord, la France a choisi d'adopter les mêmes méthodes de travail qui étaient appliquées par le groupe pilote international : l'organisation d'un événement parallèle (ou *side-event*) à l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2018.

« Nous avons organisé un événement parallèle de l'Assemblée générale de l'ONU à NYC en 2018 mais celui-ci s'est fait en dehors du programme officiel. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Bien que cet événement n'ait pas officiellement été organisé au nom du groupe pilote international (ce qui par ailleurs illustre bien sa mauvaise réputation), c'est une méthode que les acteurs peuvent associer au GPIESS qui tenait annuellement ces *side-events* depuis 2014. Nous pouvons ainsi comprendre que cet événement ait brouillé les esprits.

Suite à cet événement de 2018 où Christophe Itier a annoncé sa volonté de mener des actions concrètes pour l'ESS à l'échelle internationale, le Haut-Commissaire a procédé à des voyages successifs dans plusieurs pays de chaque continent pour rencontrer les gouvernements et les inviter à participer à l'événement de Pact for Impact Summit en 2019. Au cours de ces voyages, qui par ailleurs ont été beaucoup critiqués pour des raisons écologiques notamment, Christophe Itier, accompagné de Sarah Prince-Robin, ont été à la rencontre d'États qui étaient, pour la plupart, membres du GPIESS comme la Colombie, l'Uruguay, le Québec, le Maroc ou encore la République de Corée. Bien qu'ils aient aussi rencontré les gouvernements d'autres pays comme l'Inde ou la Tunisie, ces déplacements majoritairement dans des pays membres du GPIESS peuvent être interprétés comme une volonté de Christophe Itier de renforcer les relations entre États membres du groupe pilote.

Enfin, cette incompréhension générale quant aux liens entre Pact for Impact et le groupe pilote international peut également trouver une explication dans les diverses interprétations qui ont été présentées par les réseaux internationaux, selon leur positionnement dans le groupe pilote international. Sarah Prince-Robin l'exprime comme ceci :

« Tous les participants, à part ESS Forum International qui était un peu mal à l'aise mais avec logique, étaient très contents, notamment le RIPESS. Ils étaient enfin contents que le gouvernement français reprenne la main sur quelque chose qui était devenu très associatif et entre-soi en fait. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

En effet, nous pouvons comprendre qu'ESS Forum International, qui était co-secrétaire du groupe pilote international, avait tout intérêt à interpréter la dynamique de Pact for Impact comme

quelque chose de bien distinct du GPIESS afin de conserver leur influence en son sein. A l'inverse, le RIPESS qui était très déçu de l'inaction du GPIESS, notamment à cause de la trop forte implication d'ESS Forum International, avait intérêt à traduire Pact for Impact comme un remplacement du groupe pilote. C'est notamment ce que nous pouvons percevoir dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

« Justement une des motivations du RIPESS c'était de sortir de la dynamique groupe pilote qui ne donnait rien. Et là il y avait une ouverture intéressante. [...] Dans notre stratégie, notre décision de vouloir travailler avec le projet d'Alliance mondiale pour une économie sociale et inclusive, on souhaitait que cette fois-là ce soit transparent et à l'écoute. C'est la condition. »

– Extrait d'entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS

Au travers des différents éléments évoqués ci-dessus, nous avons pu comprendre que le flou installé sur le lien entre Pact for Impact et le groupe pilote international est lié à la fois aux actions du gouvernement français et aux prises de positions des principaux réseaux internationaux de l'ESS. Cette question, dont la réponse n'a officiellement toujours pas été fixée par le gouvernement français, constitue donc, de fait, la source de jeux de pouvoirs pour les réseaux internationaux de l'ESS.

Cette première section de chapitre nous a permis de comprendre la démarche du gouvernement français dans la construction de l'initiative Pact for Impact. Nous avons compris que cette initiative est le fruit de la concordance de plusieurs éléments à la fois sur le plan national (nomination du Haut-Commissaire, adoption du pacte de croissance, création d'un poste de conseillère diplomatique) et sur le plan international (organisation du G7, essoufflement du groupe pilote international). L'initiative a également su mobiliser de nombreux acteurs de la société civile, mais aussi des représentants gouvernementaux et d'organisations internationales. Il serait alors pertinent de se demander comment cet événement a réussi à mobiliser des personnes de « haut rang » et ainsi trouver sa place sur la scène internationale. C'est ce que nous essaierons de comprendre dans la section suivante.

Section II – La quête de légitimité d’un sommet international « représentatif »

Le Pact for Impact Summit de juillet 2019 a rassemblé des acteurs de haut niveau, avec des représentants de gouvernements dont ministres et premiers ministres, et des fonctionnaires d’organisations internationales, mais également des acteurs de l’ESS, du petit entrepreneur aux gros réseaux internationaux. Face à cette diversité de participants, se pose la question du statut de ce sommet international qui peut être qualifié d’hybride. Est-ce réellement un sommet international diplomatique de haut niveau ? ou bien un énième forum de la société civile avec quelques membres de gouvernements ? Ainsi, en cherchant à répondre à la question comment la France a construit ce sommet international, nous émettons l’hypothèse que tout le processus de construction a été élaboré dans un souci de reconnaissance de la démarche du Pact for Impact.

Cette idée nous fait penser au « triangle de la fonctionnalité » théorisé par le politologue Guillaume Devin sur les organisations internationales⁸⁹. Bien que le Pact for Impact ne soit pas une organisation internationale, il nous paraît pertinent de mobiliser les trois pôles identifiés par Guillaume Devin (représentativité, légitimité et efficacité) pour étudier le positionnement et la structuration de Pact for Impact. Cette section cherchera donc à comprendre dans quelle mesure le gouvernement français a veillé à ces trois points dans la construction de sa démarche. Nous pensons a priori que le gouvernement a surtout veillé aux enjeux de représentativité et de légitimité dans la phase de construction de l’événement.

Par ailleurs, Sarah Prince-Robin nous a expliqué avoir conçu le Pact for Impact Summit sur « le modèle des COP, des conférences climat ». L’idée étant de rassembler des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour prendre des engagements communs pour l’ESS à l’échelle internationale. Ainsi, en utilisant la littérature existante sur les Conférences des Parties sur l’environnement, nous comparerons les COP climat avec le Pact for Impact Summit qui semblent présenter certains points communs sur la forme avec notamment la signature d’un texte commun par des États, ou encore la forte présence d’acteurs non-gouvernementaux. Cette comparaison nous permettra alors de questionner, puis de mieux situer le statut qui peut être accordé au Pact for Impact Summit au regard des autres événements internationaux. Nous émettons ici l’hypothèse que malgré quelques similitudes entre les événements, cette comparaison permet de relever la faible institutionnalisation de l’ESS sur la scène internationale.

Au cours de cette section, nous chercherons dans un premier temps à comprendre comment la France a su mobiliser des gouvernements sur l’événement tout en respectant les

⁸⁹ DEVIN Guillaume, « Chapitre 2. Une fonctionnalité controversée », *U*, 2e éd., 2016, pp. 84-118.

protocoles diplomatiques. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à la place qui a été accordée aux acteurs de l'ESS, nationaux et internationaux, lors du sommet. Enfin, dans un troisième temps, nous essaierons de comparer l'évènement avec les COP climat pour finalement situer Pact for Impact Summit par rapport aux autres évènements internationaux.

1. La mobilisation des gouvernements : assurer un sommet de « haut niveau »

Afin d'inviter des ministres au sommet Pact for Impact, la première étape était de les identifier. Comme nous l'explique Manuela Freté, salariée du Groupe SOS Pulse qui a travaillé aux côtés du gouvernement français dans l'organisation de cet évènement, il n'était pas évident d'identifier quel ministre, dans chaque pays, s'intéressait à l'ESS. Nous pouvons le voir à la diversité des titres des ministres (ou secrétaires d'État) présents. Certains portent « ESS » dans leur nom comme le Secrétaire de l'économie sociale (Argentine) ou encore la directrice de la division des politiques de l'économie sociale du Ministère de l'Économie et des Finances (République de Corée). Alors que d'autres ont un titre qui n'a a priori pas de lien direct avec l'ESS comme Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (Côte d'Ivoire), ou le conseiller du Président sur des questions de paix, de cohésion et de résolution des conflits (Kenya). Pour les autres ministres ou secrétaires d'État présents, la grande majorité travaillait au sein des ministères liés au travail, à l'emploi ou à l'économie. Dans les cas du Maroc et du Togo, c'est le Premier Ministre qui s'est déplacé, ce qui nous montre leur fort investissement politique sur le sujet.

« On voit comment ça bouge l'ESS dans les ministères en France et c'était pareil à l'époque, ça dépendait des pays. Parfois on ne savait pas quel ministère il fallait inviter, lequel était le plus touché par l'ESS. Il y en avait plusieurs sans doute. C'est pourquoi c'était important de passer par le Ministère des Affaires étrangères. Et puis, pour éviter des conflits diplomatiques, c'est presque obligatoire de passer par le Ministère des Affaires étrangères. »

– Extrait d'entretien avec Manuela Freté, salariée du Groupe SOS Pulse

Cet extrait d'entretien soulève un point important sur la procédure dans l'organisation d'un tel évènement international : la nécessité de passer par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour envoyer les invitations diplomatiques aux autres ministres. Cependant, comme nous avons pu l'évoquer dans le chapitre 2, l'équipe du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'est pas spécialement formée et renseignée sur l'économie sociale et

solidaire. Au cours de notre entretien avec Sarah Prince-Robin, nous lui avons donc demandé comment s'organisaient les relations avec le MEAE.

« Nous avons travaillé en collaboration avec la Direction générale de la Mondialisation du Ministère des Affaires étrangères. Les agents permettaient l'envoi des lettres aux différents gouvernements et la préparation des différentes missions à l'étranger. Le MEAE a un rôle diplomatique. Ils ont été co-organisateur du Sommet. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cet extrait d'entretien nous montre bien que le MEAE est intervenu en support logistique, pour toutes les procédures diplomatiques, au Ministère de la transition écologique et solidaire. Le MEAE a alors été considéré comme co-organisateur de l'événement considérant le fort enjeu politique et diplomatique de leur implication. En effet, si les invitations à destination des ministres n'étaient pas passées par le MEAE, cela aurait pu provoquer un conflit diplomatique qui n'était pas souhaité. Cette peur de défaut de procédure et de tension diplomatique était également présente pendant l'événement, comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

« Nous craignons certaines tensions diplomatiques entre certains États pour qui ce Sommet était à fort enjeu. Nous devons nous assurer de trouver à chacun une place qui lui convenait. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cet extrait d'entretien met en avant le risque que certains pays se sentent mis en retrait alors que d'autres seraient mis en avant. L'idée sous-jacente nous semble ici l'importance d'offrir un niveau de visibilité équitable entre chaque État représenté dans un souci de représentativité. La question de la représentativité se pose également au regard de l'origine géographique des ministres et secrétaires d'États participants. Comme nous pouvons le voir dans la figure ci-dessous, tous les continents ont été représentés avec une forte présence de ministres africains et européens.

Figure n°5 : Croquis des États représentés au Pact for Impact Summit de 2019



Les informations ont été collectées selon le programme officiel du Pact for Impact et les entretiens menés.

La légitimité reposant grandement sur la représentativité selon Guillaume Devin⁹⁰, il est important de veiller à tous les critères de représentativité. Au-delà de la présence d'États de tous les continents qui permettent au sommet d'affirmer sa couverture internationale, la représentation de tous les points de vue est également importante. Ainsi, l'événement a dû être conçu dans un souci d'assurer la représentativité des opinions, et donc notamment en instaurant un temps de parole équitable entre les intervenants.

« Nous avons fait le pari de limiter les prises de parole à 8 minutes par intervenant, y compris les ministres, ce qui n'était pas une chose aisée. Bien entendu, l'intervention du Premier ministre du Togo a pu durer plus longtemps. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin, conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

⁹⁰ DEVIN Guillaume, « Chapitre 2. Une fonctionnalité controversée », *U*, 2e éd., 2016, pp. 84-118.

Cette organisation a également dû faire preuve de flexibilité avec des Ministres (roumain et marocain) qui sont venus le jour même à l'événement, sans prévenir une quelconque ambassade, ce qui aurait pu provoquer des tensions diplomatiques. Dans le cas du Maroc, comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous, il a finalement été trouvé un arrangement pour satisfaire le plus grand nombre.

« Le Maroc a envoyé deux représentants, le ministre et la Secrétaire d'État. Nous avons aménagé le programme bien entendu. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin, conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Finalement, dans le respect des procédures diplomatiques, le gouvernement français se félicite d'avoir réussi à mobiliser près de 20 gouvernements lors de ce sommet international, alors même qu'il était organisé en dehors de tout cadre traditionnel du multilatéralisme, dont les Nations Unies. Avec un tel nombre de représentants gouvernementaux, dépassant largement l'objectif initial (fixé à dix), et originaires de tous les continents, le Pact for Impact Summit peut ainsi se qualifier de sommet international de « haut niveau ». Il se pose alors la question du rôle des autres acteurs, donc non-gouvernementaux, qui étaient présents à l'événement.

2. L'inclusion des acteurs de l'ESS déjà mobilisés sur le sujet : reconnaître l'expertise du terrain

Les organisations non-gouvernementales ont longtemps été considérées comme marginales dans les sommets internationaux. Toutefois, comme le soulignent Amandine Orsini et Daniel Compagnon, « continuer à penser la négociation internationale comme une prérogative exclusive d'États situés comme en surplomb de la société, « souverains » et imperméables aux influences des acteurs de la société civile, est donc erroné sur le plan empirique. »⁹¹. Plutôt que de partir de l'hypothèse que les acteurs non-gouvernementaux ont une position marginale dans le sommet, nous chercherons directement, dans cette sous-section, à comprendre le rôle et la place attribués aux acteurs de l'ESS au Pact for Impact.

⁹¹ ORSINI Amandine et COMPAGNON Daniel, « Les acteurs non-étatiques dans les négociations internationales », *in Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p.132.

Tout d’abord, dans le cas du Pact for Impact, j’ai pu observer au cours de mes entretiens une satisfaction des organisations de l’ESS quant à la forte présence d’acteurs de l’ESS aux côtés des représentants gouvernementaux, comme l’illustre l’extrait d’entretien ci-dessous.

« Au Pact for Impact, il y avait quand même beaucoup de représentants gouvernementaux, mais on n’a pas oublié les acteurs, ce qui était bien. »

– Extrait d’entretien avec une administratrice du Chantier de l’économie sociale (Québec)

Figure n° 6 : Tableau de représentativité du type de participants au Pact for Impact Summit

	<i>En nombre</i>	<i>En pourcentages</i>
<i>Gouvernements</i>	20	18,9 %
<i>Organisations internationales</i>	11	10,4 %
<i>Acteurs non-gouvernementaux</i>	75	70,8 %
TOTAL	106	100 %

Les données de ce tableau ont été constituées à partir d’une analyse du profil des personnes annoncées sur le programme (considérant leur relative représentativité de l’ensemble des participants).

En effet, lorsque l’on s’intéresse aux chiffres de l’événement, on peut voir dans la figure ci-dessus que la proportion d’acteurs du terrain est assez importante. Selon les personnes annoncées sur le programme, et considérant que ces chiffres sont relativement représentatifs de l’ensemble des participants, on note 70,8% d’acteurs non-gouvernementaux, pour 18,9% de représentants gouvernementaux et 10,4% de fonctionnaires d’organisations internationales. Dans d’autres sommets internationaux où sont présentes les organisations non-gouvernementales, elles ne représentent que rarement plus de la moitié des participants. C’est le cas notamment des Conférences de Parties sur le climat avec des proportions record enregistrées à Kyoto (64%) et à La Haye (56%)⁹². Cette proportion de 70,8% est assez inédite sur la scène internationale. Le gouvernement français a justifié ce choix de la manière suivante :

« C’était un challenge pour moi, en accord avec le Haut-Commissaire. Nous ne voulions pas un enchaînement de prises de paroles diplomatiques. C’était un risque de briser un peu le protocole habituel mais nous voulions de réels échanges, que les ministres puissent également participer aux ateliers. Cela est très rare

⁹² CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, « Participation effective au processus découlant de la convention », FCCC/SBI/2004/5 §37.

mais représentatif de l'économie sociale, solidaire et inclusive. C'est pouvoir se dire que l'on bâtit et que l'on co-construit des politiques publiques. C'était notre objectif et je pense qu'on l'a réussi. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cet extrait d'entretien concernant le format hybride de ce sommet international avec des représentants gouvernementaux mais aussi beaucoup d'organisations non-gouvernementales, justifie ce choix par la nature même de l'ESS. Contrairement aux ONG environnementales, par exemple, qui ont un rôle principal de plaidoyer et de défense de l'environnement, les organisations de l'ESS, avant même de mener leurs actions de plaidoyer international, sont des actrices de terrain, qui contribuent de fait au développement de l'ESS dans leurs territoires. En ce sens, leur présence dans un sommet international serait « plus justifiée » puisqu'elle permet de « co-construire des politiques publiques » entre les acteurs de terrain et les pouvoirs publics. Le gouvernement français ayant bien en tête ces enjeux, il a su intégrer les organisations de l'ESS au sommet, comme le montre l'extrait d'entretien ci-dessous.

« Le Pact for Impact, dans son montage, a bien démontré que les acteurs avaient réussi à être intégrés par la bonne volonté du gouvernement et de Christophe Itier. Il n'y a pas eu de rejet du RIPESS ou autre. Mais aussi parce que c'est, d'une certaine façon, assez inédit dans le champ de l'ESS. »

– Extrait d'entretien avec Carlos de Freitas, Conseiller exécutif au FMDV

Si ce sommet international était inédit sur la scène internationale par sa forte proportion d'organisations de l'ESS, il était inversement inédit dans le milieu de l'économie sociale et solidaire avec la forte proportion de représentants gouvernementaux (18,9%). Ce nouvel intérêt des gouvernements pour l'ESS a ainsi attiré de nombreuses organisations de l'ESS pour participer à l'événement. Par ailleurs, nous pouvons noter que le gouvernement français a marqué sa volonté d'assurer la représentation d'une grande diversité d'acteurs non-gouvernementaux.

« Là on voulait vraiment tous les acteurs : des pays, des organisations à tous les niveaux, jusqu'à des entrepreneurs, des petits acteurs, des ONG. Donc tous les acteurs qui touchent à l'ESS au niveau international, on voulait les ressembler. »

– Extrait d'entretien avec Manuela Freté,
membre de l'équipe organisatrice du Pact for Impact au Groupe SOS Pulse

De manière très concrète la représentativité de structures de l'ESS, de toute taille et de tout niveau d'action (local, national, régional, international) a été rendu possible par l'organisation de l'événement sur invitation uniquement. Autrement dit, la participation à l'événement n'était pas ouverte aux inscriptions, il fallait être invité par le gouvernement français. Cette information peut, par ailleurs, questionner sur le choix des personnes invitées à participer. Toutefois, au cours de nos entretiens nous avons appris que le gouvernement a construit la liste des personnes à inviter selon les recommandations des principaux réseaux internationaux de l'ESS (RIPESS, ESS Forum International, GSEF), de la finance solidaire (FMDV, Catalyst 2030) et de certaines ambassades françaises, en Afrique notamment. Tout comme pour les représentants gouvernementaux, la France a pensé à assurer la meilleure représentativité géographique possible.

« On s'était fixé des quotas. Nous avons fixé un nombre maximum de participants par pays, et notamment des Français. On a dû refuser des gens très importants de l'ESS française mais nous avons assumé que c'était un sommet international et pas un sommet pour les français. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Comme nous le montre l'extrait d'entretien ci-dessus, des quotas ont été fixés par le gouvernement français pour assurer une bonne représentativité géographique internationale. Le risque principal était notamment la trop grande présence d'acteurs français. Au cours de notre entretien avec Jérôme Saddier, président d'ESS France qui représente l'économie sociale et solidaire au niveau national, il a pu soulever les déceptions que ce système de quota avait pu susciter dans les acteurs français qui n'ont pas tous pu participer. Sarah Prince-Robin nous a également signalé dans notre entretien, que la participation des acteurs français avait finalement été ouverte à tous quelques jours avant l'événement pour essayer de satisfaire le plus grand nombre.

Selon les intervenants annoncés sur le programme (et dans la mesure où l'on considère ces participants comme représentatifs de l'ensemble des participants), toutes les régions du monde ont été représentés lors de cet événement. On observe toutefois, dans la figure ci-dessous, une forte présence d'acteurs européens (59,2%) et africains (21,4%). La forte présence d'acteurs européens peut s'expliquer par le lieu de l'événement (Paris) mais le grand nombre d'acteurs africains est plus surprenant.

Figure n° 7 : Tableau d'origine géographique des participants au Pact for Impact Summit

	<i>En nombre</i>	<i>En pourcentages</i>
<i>Europe</i>	61	59,2 %
<i>Afrique</i>	22	21,4 %
<i>Amérique du Nord</i>	7	6,8 %
<i>Amérique du Sud</i>	6	5,8 %
<i>Moyen-Orient</i>	1	1,0 %
<i>Asie</i>	5	4,9 %
<i>Océanie</i>	1	1,0 %
TOTAL	103	100 %

Les données de ce tableau ont été constituées à partir d'une analyse du profil des personnes annoncées sur le programme (considérant leur relative représentativité de l'ensemble des participants).

« Effectivement, nous avons eu la chance d'avoir beaucoup de participants africains. C'est grâce à des personnes ressources, notamment du FMDV et d'ESS Forum International. Nous n'avons malheureusement pas eu ce genre de relais en Amérique du Sud ou en Asie avec des délais aussi courts. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cette importante représentation d'acteurs africains permet ainsi de mettre en avant le poids du réseau personnel, d'ESS Forum International, de Carlos de Freitas mais aussi du RIPESS. En effet, ce dernier a également contribué à la présence d'acteurs asiatiques avec des membres de son réseau comme l'australien David Thompson et l'indonésien Dr. Eri Trinurini-Adhi. La faible présence d'acteurs asiatiques (4,9%) peut également s'expliquer par le faible développement de l'ESS en Asie. Cette remarque peut également s'appliquer à l'Océanie (1%) et au Moyen-Orient (1%). Pour l'Amérique latine, le faible nombre de représentants (5,8%) est plus surprenant considérant les liens historiques de la région avec le fort développement de l'économie solidaire, comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre. Tout au long de nos entretiens, nous avons donc cherché à comprendre les raisons de leur faible représentation. Plusieurs éléments de justifications ont émergé : le manque de budget, les invitations reçues trop tardivement, la tenue

d'un autre événement régional aux mêmes dates, ou encore des désaccords avec le projet politique du Pact for Impact.

Ainsi, contrairement aux traditionnels sommets internationaux, il semblerait que les acteurs de l'ESS n'aient ici pas une place marginale, mais soient bien au cœur de l'événement. Ce qui nous démontre bien la reconnaissance du gouvernement français dans leur expertise, leur expérience du terrain, et donc la nécessité de leur présence dans les débats. Ces éléments nous font penser aux Conférences des Parties sur le changement climatique, ou COP climat, où les ONG jouissent d'une certaine reconnaissance à plusieurs niveaux. Nous ferons donc une comparaison dans la sous-section suivante.

3. Comparaison avec les COP climat : la mise en abîme de la spécificité de l'ESS

Dans cette sous-section, nous chercherons à décrire et analyser le modèle du sommet Pact for Impact grâce à une comparaison avec les Conférences des Parties pour le changement climatique. Ce choix de comparaison se justifie par les quelques similitudes de forme entre les événements, mais aussi par la position affirmée du gouvernement qui a souhaité organiser le Pact for Impact sur « le modèle des COP climat » comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous. Cette comparaison nous permettra alors de comprendre les points forts et les faiblesses de chacun des événements, et tenter de comprendre les spécificités du milieu de l'ESS. Afin de mener cette comparaison, nous nous reposerons sur les travaux existants sur les COP dont notamment ceux de Christophe Buffet et Sylvie Ollitrault⁹³.

« Notre idée, avec le Haut-Commissaire était de s'inspirer des conférences climat (COP) afin de nous baser sur des engagements. Sans forcément avoir de sanctions mais encourager la prise de décision et les actions . »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin, conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Comme nous avons pu le voir plus haut, le taux de représentation des acteurs non-gouvernementaux était plus important au sommet Pact for Impact que dans les COP climat, même

⁹³ BUFFET Christophe et OLLITRAULT Sylvie, « ONG dans les COP : des « outsiders » de la politique climatique ? », *Pollution atmosphérique*, N°227, 2015.

si dans les deux cas la proportion reste significative avec au moins la moitié de participants non-gouvernementaux. La différence entre ces deux sommets internationaux réside alors dans le statut et le rôle accordé à ces ONG. Dans le cadre des Conférences des Parties, le statut des ONG est défini par le cadre des Nations Unies qui leur assigne un rôle d'observateur. Cette situation mène alors Christophe Buffet et Sylvie Ollitrault à affirmer que « leurs capacités à produire de nouveaux « cadrages » pourraient ainsi s'en trouver limitées par une forme d'encastrement dans le système des Nations-unies. »⁹⁴. A la différence, le sommet Pact for Impact ne s'inscrit pas dans le système des Nations Unies, ce qui rend moins protocolaire l'insertion des acteurs non-gouvernementaux et les place au cœur des échanges. Concrètement, cela mène à des situations où, comme on l'a vu plus haut, des ministres se sont assis pour écouter des acteurs présenter leur expérience et leur expertise, ce qui n'aurait pas été envisageable dans une COP climat.

En outre, les COP climat s'organisent selon les recommandations des experts scientifiques regroupés dans le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Ce groupe est structuré sous la forme d'une organisation intergouvernementale et son expertise est reconnue par les États. Dans le cas du Pact for Impact, il n'existe pas d'équivalent. Il y a bien un Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie Publique, Sociale et Coopérative (le CIRIEC) mais ce dernier n'est pas autant structuré, et ne connaît aucune reconnaissance des pouvoirs publics. Par ailleurs, nous notons qu'aucun de ses membres n'est annoncé sur le programme.

Ce manque de structuration, d'institutionnalisation, et donc de reconnaissance du milieu de l'ESS est aussi visible dans la valeur du texte signé à la fin du sommet. En effet, dans les COP climat, les conventions signées, comme l'Accord de Paris ont une portée juridique, certes discutables. Dans le cas du Pact for Impact, le Manifeste signé en fin de sommet n'a aucune valeur juridique. Nous observons également une autre différence notable concernant les textes d'engagement. Dans le cas des COP climats, seuls les États sont signataires. Dans le cas du Manifeste du Pact for Impact, tous les participants, répartis en trois catégories ont été invités à signer le manifeste : les « États, gouvernements, institutions internationales, régionales, autorités locales et organisations engagées pour une économie sociale et inclusive », les « organisations et entreprises de l'économie sociale », et les « entreprises engagées pour une économie inclusive et durable »⁹⁵. Ce document a, par ailleurs, été conçu en concertation avec les principaux réseaux

⁹⁴ *Ibid*, p.8.

⁹⁵ Manifeste « Pact for Impact », Alliance mondiale pour une économie sociale et inclusive, Premier Sommet « Pact for Impact », 10 et 11 juillet 2019, Paris.

internationaux, mais aucune négociation sur le document n'a eu lieu lors de l'événement, contrairement aux COP climat dont il s'agit de leur principale activité.

Compte tenu de tous ces éléments, nous comprenons que les Conférences des Parties pour le climat sont beaucoup plus institutionnalisées, ce qui peut s'expliquer également par leur histoire plus longue. Cette institutionnalisation permet de doter les engagements signés d'une valeur juridique mais, en même temps, contraint les actions des acteurs non-gouvernementaux. Dans le cas du Pact for Impact, la situation est inverse. Sa position comme jeune initiative, installée en dehors du cadre des Nations Unies, lui permet de « casser les codes » tout en conservant un « haut niveau » par la présence de représentants gouvernementaux. Cette comparaison permet donc difficilement de mettre en relief des spécificités liées au domaine de l'ESS autres que sa faible institutionnalisation sur la scène internationale.

Cette sous-section nous aura ainsi permis de confirmer l'hypothèse initiale concernant la volonté du gouvernement français de construire cet événement dans une démarche de recherche de légitimité sur la scène internationale. Soucieux de la représentativité des acteurs de l'ESS, et en même temps du respect des protocoles diplomatiques, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, est parvenu à rassembler, pour la première fois de l'histoire de l'ESS, des représentants gouvernementaux, des fonctionnaires d'organisations internationales et de acteurs de l'ESS. Au regard de la faible institutionnalisation de l'ESS, le Pact for Impact ne peut pas être considéré comme un événement d'ampleur similaire aux COP climat, mais c'est indéniablement un modèle vers lequel ce sommet pourra tendre dans les années à venir.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons cherché à comprendre les dynamiques internes au gouvernement français dans l'organisation de cet événement international : le sommet Pact for Impact. Nous avons compris que cette initiative est le fruit de la concordance de plusieurs éléments, à la fois sur le plan national (nomination du Haut-Commissaire, adoption du Pacte de croissance de l'ESS, création d'un poste de conseillère diplomatique) et sur le plan international (présidence de la France au G7, essoufflement du groupe pilote international dont la France était également présidente). Par ailleurs, cet événement a été organisé avec l'idée sous-jacente de légitimer le lancement d'une nouvelle initiative internationale, notamment en la positionnant de

manière bien distincte des autres initiatives, mais également en assurant une certaine représentativité de la diversité des acteurs impliqués, gouvernementaux ou non.

Le choix de ce format d'événement hybride n'était pas le fruit d'interactions avec des individus. C'est une orientation qui a été relativement naturelle dans la construction de l'événement, notamment partant du constat qu'il n'existait aucun lieu de dialogue entre organisations de l'ESS, ou avec des représentants gouvernementaux. Dans le milieu de l'ESS, bien qu'encore très peu institutionnalisé, les réseaux internationaux et autres acteurs jouissent d'une expérience du terrain et d'une expertise qui est largement reconnue par les États et sur la scène internationale. En revanche, il existe encore très peu de gouvernements sensibilisés et engagés sur le sujet. Tous ces éléments justifient alors l'organisation d'un événement hybride. Malgré quelques déséquilibres liés aux procédures diplomatiques, l'ensemble des acteurs impliqués dans cet événement ont été inclus dans une dynamique horizontale. Par la présence d'États et d'organisations de l'ESS, cet événement se présente comme le lieu de dialogues et d'échanges pouvant permettre la co-construction de politiques publiques internationales.

Après s'être intéressé ici aux perspectives gouvernementales du sommet, il serait également pertinent d'étudier les expériences et usages du sommet en lui-même par les acteurs de l'ESS. C'est ce que nous aborderons dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : La relative convergence internationale des acteurs via le Pact for Impact

« Lancée à l’initiative de la France, Pact for Impact a pour ambition de créer une Alliance mondiale au service de la reconnaissance et du développement de l’Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l’Économie Inclusive. Il s’agit d’une Alliance institutionnelle qui a vocation à mettre en relation les Etats, gouvernements et autorités locales, ainsi que les institutions internationales avec les acteurs et réseaux de l’ESS, les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les centres de recherche, les entrepreneurs sociaux et inclusifs, les entreprises engagées, les investisseurs à impact, etc. »⁹⁶

Ce dernier chapitre est dédié à l’initiative Pact for Impact dans son ensemble, de l’organisation du sommet international en juillet 2019 à la structuration de l’Alliance mondiale pour l’économie sociale et inclusive. L’accent sera porté sur la manière dont les acteurs non-étatiques se sont imprégnés de l’initiative Pact for Impact. En proposant un événement international hybride et inédit, Pact for Impact élargit le champ des possibles en matière de réseautage et donc de coopération internationale entre acteurs. Le lancement de l’Alliance mondiale s’inscrit également dans une volonté d’offrir à l’initiative Pact for Impact une forme de continuité dans la durée. Plusieurs questions nous viennent alors. La première : les acteurs non-étatiques, bien que présents en grand nombre, ont-ils adhéré à la démarche du Pact for Impact ? dans quel état d’esprit participent-ils (ou non) au sommet Pact for Impact ? Notre hypothèse initiale étant que les acteurs non-étatiques ont globalement répondu très favorablement à l’initiative Pact for Impact du fait de son caractère inédit et de la présence de représentants gouvernementaux de haut niveau. Nous pensons aussi que le degré d’investissement des acteurs dans la démarche varie selon leurs intérêts dans le groupe pilote international.

En considérant l’investissement d’acteurs étatiques et non-étatiques, ce chapitre nous permettra alors de questionner l’existence d’un régime international de l’économie sociale et

⁹⁶ Extrait de la plaquette de présentation de Pact for Impact, 2021, disponible en Annexe n°5.

solidaire. La notion de régime international, définie par le politologue Stephen Krasner comme « un ensemble de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision, implicites ou explicites, autour desquels convergent les attentes des acteurs dans un domaine donné des relations internationales »⁹⁷. Tout en émettant l’hypothèse qu’il est encore trop tôt pour parler d’un régime international de l’économie sociale et solidaire, ce chapitre cherchera à comprendre si nous assistons à l’émergence d’un régime international de l’ESS, et si oui, dans quelle mesure Pact for Impact y contribue-t-il.

Reposant principalement sur les entretiens que nous avons menés, cette partie s’intéressera principalement aux acteurs et réseaux de l’ESS ainsi qu’aux fonctionnaires des organisations internationales. Parmi les acteurs non-étatiques présents au sommet, ont également participé des entreprises engagées, comme Danone, mais nous n’avons pas réussi à obtenir des entretiens avec eux. Il est donc important de prendre en compte le fait que les analyses menées au cours de ce chapitre reposent sur les expériences des organisations de l’ESS et fonctionnaires internationaux. De plus, cette méthode d’enquête comporte aussi des limites puisque nous avons rencontré un certain nombre de difficultés dans la collecte de données concernant le déroulé même du sommet international auquel nous n’avons pas assisté. Beaucoup d’enquêtés ont souligné les opportunités de connexion et de réseautage à l’évènement. Cependant, à l’exception d’un projet au Québec et d’un autre impliquant l’AFD⁹⁸, il n’a pas été possible de rendre compte des activités de réseautage. Ce chapitre se concentrera donc sur le récit des réactions des acteurs suite à l’annonce du projet Pact for Impact, ainsi que sur leurs attentes concernant l’Alliance mondiale. De plus, il nous semble important de contextualiser ces entretiens qui ont tous été réalisés entre décembre 2020 et le 7 avril 2021, et donc avant le 15 avril 2021 qui a marqué une nouvelle étape dans le projet Pact for Impact, comme nous le verrons plus bas. Enfin, il nous semble important de souligner que certains éléments de ce chapitre ont été collectés au cours de discussions informelles avec des membres du RIPESS, du GSEF et d’ESS Forum International dans des contextes différents (liens maintenus après le stage, rencontre organisée dans le cadre de mon stage à la Chaire Territoires de l’ESS, et préparation de mon projet de thèse CIFRE).

Ce chapitre s’organisera en deux temps. Tout d’abord, nous nous intéresserons à la manière donc les acteurs non-étatiques ont reçu le projet politique Pact for Impact, puis, nous comparerons

⁹⁷ KRASNER Stephen D., « Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables », *International Organization*, vol. 36, n° 2, 1982, pp. 185-205. Traduit par : MORIN Jean-Frédéric, *Les régimes internationaux de l’environnement*, Presses de Sciences Po, 2015, 113-123 p.

⁹⁸ Agence française de développement

les attentes des acteurs avec les actions du gouvernement français dans la construction de l'Alliance mondiale de l'économie sociale et inclusive.

Section I – La réception par les acteurs non-étatiques du projet politique Pact for Impact

Comme nous l'avons démontré lors du précédent chapitre, l'initiative Pact for Impact a été construite selon les ambitions du gouvernement français dans une volonté de continuité vis-à-vis des autres initiatives internationales. Il serait alors pertinent de s'interroger sur la manière dont les acteurs non-étatiques, présents en grand nombre au sommet, ont réceptionné ce projet politique du gouvernement français autour de Pact for Impact. Au cours des entretiens, nous avons cherché à analyser cette réception des acteurs non-étatiques par plusieurs éléments de témoignage : leur réaction à l'annonce de l'initiative, leur stratégie de préparation à l'événement et leur expérience de participation. Ces différents éléments cherchaient donc à comprendre quels ont été les usages de ce sommet international par les acteurs non-étatiques. Nous avons notamment émis l'hypothèse de stratégies de participation diverses, entre notamment la volonté de faire valoir les actions de sa propre organisation ou la volonté de faire du réseautage international pour développer ou consolider des liens de coopération. Nous questionnerons également le fait qu'il existe, malgré les stratégies individuelles de participation à l'événement, une forme de convergence internationale des acteurs non-étatiques par leurs attentes. Autrement dit, nous pensons que malgré les divergences de point de vue, le Pact for Impact a permis d'encourager la convergence des acteurs par l'énonciation d'objectifs communs. Ainsi, après avoir étudié le relatif engouement des acteurs non-étatiques vis-à-vis du projet politique de Pact for Impact, nous nous intéresserons à la question de la convergence.

1. L'engouement nuancé des acteurs non-étatiques autour du projet politique de Pact for Impact

Au cours du chapitre précédent, nous avons évoqué la forte représentation des acteurs de l'ESS lors du sommet international Pact for Impact, et la manière dont la France les a inclus, leur donnant une place quasi-centrale en reconnaissant leur expérience de terrain et leur expertise. Toutefois, il serait faux d'affirmer que les acteurs de l'ESS ont rapidement accroché au projet politique de Pact for Impact. Un premier exemple, que nous avons présenté dans le chapitre

précédent est l'interprétation différenciée des acteurs quant aux liens avec le groupe pilote international de l'ESS (GPIESS). En effet, si des acteurs comme le RIPESS voyaient en Pact for Impact une bonne opportunité de remplacer le GPIESS, d'autres acteurs comme ESS Forum International, très attachés au GPIESS, étaient plus réticents face à cette nouvelle initiative qu'ils souhaitaient bien distinguer du GPIESS. Pour autant, au cours de nos entretiens, nous avons identifié une autre source de désaccord majeur des acteurs non-étatiques sur le projet politique de Pact for Impact : l'utilisation par le gouvernement français du terme « économie sociale et inclusive » plutôt que « économie sociale et solidaire ». Plusieurs acteurs, comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous, ont alors reproché à Christophe Itier ce choix politique.

« Sa position consistait à dire que "l'économie sociale ça parle pas dans le monde, c'est pas assez connu donc il faut parler d'économie sociale et inclusive", ce à quoi j'avais répondu que "en fait, je crois qu'on se bat déjà suffisamment pour essayer d'expliquer l'économie sociale, on a je crois déjà repéré sur à peu près tous les continents des acteurs et des initiatives qui peuvent exprimer concrètement ce qu'est l'économie sociale, et je ne suis pas sûr qu'en donnant une nouvelle définition de l'économie sociale ET inclusive, on arrange vraiment l'affaire". D'autant plus que le projet à l'appui de cette définition reposait sur l'intégration d'entreprises "engagées" qui n'avaient pas grand-chose à voir avec l'économie sociale, dans une optique de démonstration de force plus que d'affirmation de principes, par ailleurs. Tout cela devenait compliqué à comprendre et à promouvoir. »

– Extrait d'entretien avec Jérôme Saddier, président d'ESS France

Cet extrait d'entretien évoque pour principal argument que l'utilisation du terme « économie sociale et inclusive » effacerait tous les efforts qui ont été fournis pour obtenir une certaine institutionnalisation de l'ESS en France, et reconnaissance à l'échelle internationale. Il nous semble ici important de préciser que Jérôme Saddier, président d'ESS France, était également membre du cabinet de Benoît Hamon, alors Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, dans l'adoption de la loi-cadre du 31 juillet 2014. Il a alors acquis une fine connaissance des enjeux de l'ESS à l'échelle nationale française, mais aussi les principaux enjeux à l'échelle internationale du fait de son implication dans ESS Forum International.

Le gouvernement français connaissait ces critiques, venant de plusieurs acteurs, concernant l'emploi de l'expression « économie sociale et inclusive ». Comme nous pouvons le voir

dans l'extrait ci-dessous, le Haut-Commissariat a réfuté tout choix politique dans l'utilisation de cette terminologie. Elle a été justifiée par un souci de cohérence et de continuité avec les précédentes actions et politiques gouvernementales.

« En France, ce que je rappelle parce que beaucoup ont affirmé qu'il s'agissait de la vision de Christophe Itier. Cela est faux. De fait, sous François Hollande, le MAE avait une section au sein de la Direction Générale de la mondialisation qui s'occupait de l'ESS. Ils ont créé une Commission qui s'appelle "Innover Ensemble" et la stratégie de la France était pour l'économie sociale et inclusive. Et donc à partir du moment où l'on travaille sur des sujets internationaux, on est obligés de s'aligner. Il se trouve que cela correspondait bien à la vision qui s'appliquait, mais en fait cette stratégie date de plusieurs années. Nous avons simplement trouvé que cette stratégie avait du sens, et donc nous avons repris les termes qui étaient les termes officiels du MAE et donc du Gouvernement français, tout simplement. »

– Extrait d'entretien avec Sarah Prince-Robin,
conseillère diplomatique auprès du HCESSIS

Cet extrait d'entretien nous montre, encore une fois, comment le Haut-Commissariat de l'ESS a souhaité inscrire Pact for Impact dans la continuité des précédentes politiques gouvernementales. De plus, tout ce débat autour de « l'économie sociale et inclusive » nous montre, de nouveau, que les discussions autour de la terminologie dans le milieu de l'ESS sont sans fin. Ici encore, certains acteurs ont préféré placer la source du problème non pas dans la terminologie « économie sociale et inclusive » mais dans le contenu du discours. Par exemple, l'Alliance coopérative internationale (ACI) n'a pas souhaité participer au sommet international Pact for Impact pour plusieurs raisons, dont celle-ci, comme nous pouvons l'observer dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

« Si on participe à Pact for Impact sans distanciation entre l'entreprise sociale et l'entreprise avec de la RSE, pour nous ça nous semble un peu mélanger. C'est amalgamer plusieurs choses. Quelques fois c'est bien, parce que pour créer une alliance plus grande, plus forte, c'est une bonne idée. Dans ce sens-là, nous sommes d'accord avec l'idée de Pact for Impact, mais dans le contenu nous avons trouvé qu'il y a un peu trop d'amalgames ou de confusion. Donc c'est au niveau communicationnel, mais quelques fois substantiel. Par exemple "économie sociale et inclusive", vous savez, c'est simplement une énumération de mots jolis.

Mais historiquement l'économie sociale est une réalité claire, et l'économie inclusive c'est un concept un peu différent. Si on mélange les deux, ça sert à quoi ? Donc nous étions toujours un peu distants. Nous observons. Nous participons s'il y a l'occasion mais en tant qu'ACI nous sommes un peu distants de Pact for Impact. »

– Extrait d'entretien avec un salarié de l'ACI

Ce qui ressort de cet extrait d'entretien est la forte vigilance qu'il serait nécessaire de maintenir pour bien distinguer ce qui relève de l'économie sociale de ce qui relève de l'économie inclusive. Pour d'autres acteurs, comme nous pouvons le voir dans l'extrait d'entretien ci-dessous, cette approche par l'économie sociale et inclusive est l'occasion d'aller plus loin dans la construction de collaborations entre le secteur privé et l'ESS.

« I guess French government's approach on SSE is focused on interfaces. They try to stimulate the kind of relevant elements of different sectors, including SSE and private sectors. But I think mobilizing those two sector's organizations is one thing, and identifying, developing interfaces and collaboration of those two sectors is another. So, I hope French government pays more attention to those interfaces. I mean, you know, they have to set up strategies, plans to promote those collaborations between different sectors. »

– Extrait d'entretien avec un chercheur de l'UNRISD

Finalement, à l'exception de l'Alliance coopérative internationale, les acteurs qui ont été invités ont participé à l'événement en nombre. Cela nous laisse donc entrevoir que, malgré leurs forts désaccords avec le projet politique de la France dans l'initiative Pact for Impact, les acteurs ont trouvé un intérêt à participer. Cela pourrait également se justifier par les efforts du gouvernement français pour légitimer leur démarche, comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent.

« I think it's a good thing for SSE organizations and enterprises across the world because when one nation, especially one of the major powers in the world like France, has an interest in SSE subject and when they have a kind of big global conference mobilizing different actors to discuss about SSE and its future, that is good thing for SSE community as a hole. »

– Extrait d'entretien avec un chercheur de l'UNRISD

En effet, le gouvernement français a réussi à prouver, de nouveau, son intérêt pour positionner l'ESS sur la scène internationale en organisant un sommet international de haut niveau. Le caractère inédit et hybride de cet événement diplomatique a ainsi permis de convaincre les derniers acteurs réticents de l'intérêt de participer à un tel événement. Ce sommet était l'occasion pour les acteurs de l'ESS d'investir l'arène internationale pour défendre leurs ambitions, comme nous allons le voir dans la sous-section suivante.

2. La convergence des acteurs par les objectifs : la prémices d'une coalition internationale

Malgré les désaccords importants avec le projet politique du Pact for Impact autour de l'économie sociale et inclusive, de nombreux acteurs ont décidé de participer au sommet devant l'opportunité de faire valoir leurs activités sur la scène internationale, comme nous le montre cet extrait d'entretien avec la vice-présidente du Chantier de l'économie sociale du Québec.

« L'idée était de voir que nos messages et interventions soient complémentaires avec le RIPESS. Pour le Chantier, c'était vraiment de montrer l'écosystème et de présenter une particularité du Québec avec le Chantier qui a beaucoup travaillé pour l'économie sociale en conjonction avec le gouvernement, les ministères, les pouvoirs publics pour développer l'économie sociale dont une loi sur l'économie sociale, des plans d'action. Les pouvoirs publics ont toujours été très près. On avait aussi pour principal objectif de montrer la grande diversité de l'écosystème, une grande diversité d'acteurs, de soutiens, à la fois pour le milieu associatif et coopératif qui a aussi une longue tradition au Québec; de montrer comment le Chantier a contribué à développer cet écosystème-là, de soutien de première ligne, de financement en créant des fonds dédiés, en supportant aussi la création d'organismes de recherche, de transferts de connaissances, et de ressources mêmes. »

– Extrait d'entretien avec une administratrice du Chantier de l'économie sociale

Cet extrait d'entretien nous montre aussi que certains réseaux, comme le RIPESS ici, ont organisé des réunions préparatoires avec leurs membres qui allaient participer à l'événement pour coordonner leurs prises de positions et adopter des positionnements cohérents. Cependant, même si chaque organisation souhaite conserver ses méthodes, son identité de réseau et donc

son propre champ d'action, cela n'est pas incompatible avec une forme de convergence. En effet, comme le rappelle Geoffrey Pleyers dans ses travaux sur les forums sociaux mondiaux⁹⁹, toute convergence ne nécessite pas nécessairement une homogénéisation. Comme pour les forums sociaux mondiaux, il est possible de maintenir la diversité des identités dans les processus de convergence. Dans notre cas, une forme de convergence internationale des réseaux internationaux peut s'observer dans l'énonciation d'intérêts communs d'une meilleure reconnaissance de l'ESS à l'échelle internationale. Nous pouvons ainsi parler d'une forme de convergence des objectifs.

« De mon point de vue, il y a un besoin qu'on fasse reconnaître l'ESS à l'échelle internationale, et pour le faire de fédérer les acteurs de l'économie sociale sans ambiguïtés parce que d'une part l'ESS existe bien dans la quasi-totalité du monde, et d'autre part parce que la définition de l'économie sociale élaborée à ce jour est tout à fait pertinente. »

– Extrait d'entretien avec Jérôme Saddier, président d'ESS France

Au cours de nos entretiens, nous avons cherché à identifier quel était, pour chacun des acteurs, leur principal objectif sur la scène internationale pour l'ESS. Comme dans l'extrait ci-dessus, la quasi-totalité des acteurs que nous avons rencontrés ont énoncé la volonté d'une meilleure reconnaissance de l'ESS à l'échelle internationale. Toutefois, comme nous l'avions évoqué dans la première partie, même s'il n'existe à ce jour aucun espace de coordination entre réseaux internationaux, plusieurs réseaux ont évoqué la nécessité de se coordonner, comme dans l'extrait d'entretien ci-dessous.

« L'UNTFSSSE est une plateforme des Nations Unies, ce n'est pas un réseau des mouvements de l'ESS en soi. Donc on a toujours pensé que c'était un peu problématique car il n'y a pas vraiment de réseau des acteurs. Il y a des réseaux, comme le RIPESS, l'ACI, ou d'autres des mutualités, GSEF, Rencontres du Mont-Blanc, etc qui ont toujours été fragmentés. Une des initiatives qui n'est pas encore confirmée à l'extérieur mais vous pouvez déjà l'étudier, entre les trois organisations internationales (ACI, GSEF et ESS FI) nous avons discuté de créer une coalition des acteurs de l'ESS pour créer une plateforme qui représente les

⁹⁹ PLEYERS Geoffrey, « Les Forums sociaux comme modèle idéal de convergence », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 182, n° 4, 2004, pp. 569-579.

acteurs. Nous avons commencé à discuter sur ce sujet-là entre trois organisations et essayons maintenant d'élargir pour avoir AMI, ICMIF, le RIPESS qui est l'un des partenaires que nous voulons avoir. C'est un projet que nous avons en cours. Cela va être une plateforme fonctionnelle, pas vraiment politique parce qu'il y a déjà un grand réseau autour de l'UNTFSSSE, ça fonctionne bien donc nous ne voulons pas être compétiteur. C'est plutôt pour canaliser notre voix des acteurs vers l'UNTFSSSE, ou au-delà il y a maintenant plusieurs opportunités pour l'ESS. Dans ces processus là nous voulons être comme la voix des acteurs. »

– Extrait d'entretien avec un salarié de l'ACI

Comme nous l'annonce cet extrait d'entretien, un projet de coalition internationale a émergé entre trois des principaux réseaux internationaux (ESS Forum International, ACI et GSEF). Ces réseaux initiateurs sont actuellement en discussion avec d'autres réseaux internationaux, comme le RIPESS, pour mieux peser dans l'arène internationale. En effet, l'idée de cette Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire (CIESS) est de porter la voix des acteurs dans les différentes instances de négociation internationale. Cette coalition, dont le lancement officiel est prévu pour le 6 septembre 2021, s'organisera aussi pour mener des actions de plaidoyer communes, comme lors de la Conférence internationale du travail en juin 2022.

Ainsi, nous observons ici un phénomène décrit par Christophe Buffet et Sylvie Ollitrault : la participation des organisations non-gouvernementales aux négociations internationales conduit à une transformation des organisations en elles-mêmes, notamment au travers de nouvelles alliances ou de cadrages. Ici, il est difficile d'affirmer que l'émergence de ce projet de coalition est directement liée à Pact for Impact. Cependant, dans une certaine mesure, Pact for Impact a permis aux acteurs d'énoncer le besoin commun de se regrouper pour mieux peser dans les instances de négociations internationales qui se multiplient (agences onusiennes, UNTFSSSE, institutions de l'Union Européenne, Pact for Impact, etc.).

Finalement, pour conclure cette section, nous pouvons dire que, suite aux divers désaccords politiques, les acteurs ont rejoint l'initiative Pact for Impact dans des perspectives individuelles, que ce soit dans une volonté de créer du réseau, de valoriser ses actions, ou encore par peur d'exclusion. Malgré cet investissement guidé par des intérêts propres, les acteurs ont tenu des discours similaires cherchant à obtenir une meilleure reconnaissance de l'ESS sur la scène internationale. On a donc pu observer une forme de convergence des acteurs par leurs objectifs qui se concrétise par un projet de création de coalition internationale des principaux acteurs

internationaux de l'ESS. Cette coalition cherchera alors à mieux faire peser la voix des acteurs dans les différentes instances internationales. Après s'être intéressé dans cette section à la réception du projet Pact for Impact par les acteurs et leur expérience de participation, nous chercherons dans la section suivante à interroger les attentes des acteurs concernant la structuration de l'Alliance Pact for Impact.

Section II - La structuration de l'Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive : l'hégémonie des pouvoirs publics

L'initiative du Pact for Impact a été construite par le gouvernement français, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Après avoir organisé un sommet international à Paris en juillet 2019, le Haut-Commissariat à l'ESS souhaitait structurer l'initiative Pact for Impact dans une Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive. Il avait, à cette occasion, organisé un *side-event* à l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2019 permettant d'établir une feuille de route. Le but de cette section sera donc d'expliquer comment s'est structurée cette Alliance mondiale, ainsi que de comprendre quelles sont les principales attentes des acteurs de l'ESS concernant cette Alliance. Notre hypothèse de départ étant que les acteurs de l'ESS ont fait preuve de scepticisme face au manque de communication du gouvernement de cette Alliance, même si ce dernier a fait une proposition de structuration.

Un élément clé qu'il nous semble important de préciser ici est le remaniement ministériel du gouvernement français à l'été 2020 qui a déplacé, à la demande des acteurs, l'économie sociale et solidaire du Ministère de la Transition écologique vers le Ministère de l'économie. La secrétaire d'État Olivia Grégoire a ainsi remplacé le Haut-Commissaire Christophe Itier. Entre la crise mondiale liée à la pandémie de covid-19 et le changement de ministère, les acteurs de l'ESS ont alors été laissés sans nouvelles du gouvernement concernant l'initiative Pact for Impact pendant plusieurs mois. Le 15 avril 2021, le gouvernement a réalisé une conférence en ligne (à laquelle nous avons pu assister) pour annoncer son intention de continuer le projet et annoncer la feuille de route pour 2021. Cet événement ayant été organisé après que nous ayons réalisé nos entretiens, nous penserons à bien contextualiser les extraits d'entretien mobilisés ci-dessous dans la première sous-section dédiée aux attentes des acteurs concernant cette Alliance mondiale. Dans la seconde sous-section consacrée au projet du gouvernement français, nous ne prendrons en compte que les annonces officielles, n'ayant pas pu collecter les retours des acteurs de l'ESS.

1. L'attente d'actions concrètes du gouvernement français

Face à la volonté du gouvernement français de créer une Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive, de nombreux acteurs, comme le RIPESS, qui étaient très optimistes à l'idée de l'initiative Pact for Impact, ont placé de nombreux espoirs dans le projet de l'Alliance mondiale, comme nous pouvons le voir dans l'extrait ci-dessous.

« Je conçois l'Alliance comme étant véritablement une alliance, c'est à dire une alliance entre des États, une alliance avec des agences du système onusien, ET des mouvements de l'ESS et apparentés. Autrement dit, avec le terme anglais multi-stakeholder organisation. Ce qui n'était pas le cas du groupe pilote, on était un faire-valoir. Il n'y avait aucune démocratie interne. Et s'il n'y a pas de démocratie interne dans l'Alliance, on comprend, on est conscient que malgré tout ce sont les États les leaders parce que les États ont quand même un rôle sur la scène internationale. Mais si on est seulement là pour faire du consulting, sans prendre en compte notre avis, on ne sera pas là longtemps. Je pense qu'on a suffisamment de crédibilité, et là-dessus on a les agences de l'ONU avec nous. »

– Extrait d'entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS

Les principales attentes résidaient notamment dans le développement d'une gouvernance transparente, tout en reconnaissant l'expertise des acteurs de l'ESS impliqués. Toutefois, entre la crise liée à la pandémie de covid-19 qui a mis à l'arrêt les principales activités au début 2020, puis le changement de ministère pour l'ESS en France, les acteurs de l'ESS ont commencé à émettre de nombreux doutes quant à la continuité du projet. Ainsi, lorsqu'au cours de nos entretiens nous avons évoqué cette Alliance mondiale, certains acteurs m'ont affirmé que le projet avait été abandonné : « je pense qu'elle n'existe pas », « je crois avoir compris que la ministre actuelle n'a pas l'intention de continuer Pact for Impact », « je ne suis même pas sûr que ce soit encore la priorité aujourd'hui ». Certains acteurs avaient même exprimé ne pas être favorable à son maintien, comme dans l'extrait ci-dessous.

« Je ne suis pas franchement favorable à la poursuite de l'initiative sans clarification de son périmètre d'une part, et si elle ne s'appuie pas sur les travaux engagés ces dernières années par des acteurs légitimes. J'aurais préféré que Christophe Itier s'appuie sur ce qui existait déjà. »

– Extrait d’entretien avec Jérôme Saddier, président d’ESS France

Pour rappel, Jérôme Saddier n’était pas très enthousiaste à l’idée du projet de Pact for Impact, ce qui peut expliquer ici son souhait de ne pas maintenir l’Alliance mondiale. Quoi qu’il en soit, les acteurs de l’ESS ont attendu pendant de nombreux mois des nouvelles du gouvernement français, comme il est souligné dans l’extrait d’entretien ci-dessous.

« La question qui s'est posée, qui se pose depuis un bout de temps, c'est : qu'est ce qui arrive à Pact for Impact ? à l'Alliance ? Parce que tant que Christophe Itier était là, c'était évident que l'Alliance allait de l'avant. »

– Extrait d’entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS

Dans cette situation, on comprend alors que c’est le gouvernement français qui dicte le rythme de l’avancée de l’initiative, aux dépens de la volonté des acteurs de l’ESS et de leur implication. L’extrait d’entretien ci-dessus, comme celui ci-dessous, permettent également de relever la forte personnification du projet Pact for Impact. En effet, ces deux entretiens, comme d’autres, ont davantage exprimé leurs questionnements sur le maintien de l’initiative par rapport au départ de Christophe Itier et Sarah Prince-Robin qu’au changement de ministère.

*« Then it suddenly came to a grounded hope, because they were a change in the political players. We've seen that with in the French government the responsibility for Pact for Impact as move now to a different ministry with Ministry Grégoire. And now Christophe Itier and Sarah Robin are no longer players in this arena. So, the Pact for Impact has really come to a grounded hope for the last, I would say almost a year. [...] Now, we've had a meeting with the French government at recently to talk about where this was all going and from what I can understand, it is the intention of the French government to keep this Pact for Impact going. But we have to wait know to see what are the actual actions that will be take in place. So, yes **a lot of talking has happen but nothing substantive has happened yet in the name of Pact for Impact.** »*

– Extrait d’entretien avec Victor Van Vuuren, Président de l’UNTFSSSE

Comme l’exprime Victor Van Vuuren dans l’extrait d’entretien, malgré les nombreux engagements qu’avaient pris le gouvernement, aucune action concrète n’a été menée concernant l’initiative Pact for Impact entre septembre 2019 et avril 2021. Tout au long des entretiens, nous

avons noté de forts déséquilibres concernant le niveau d'information des acteurs sur la continuité de l'initiative Pact for Impact. Les organisations, comme le RIPESS ou l'UNTFSSSE, qui présentaient un fort intérêt dans le projet, ont, de leur propre initiative, contacté le nouveau secrétariat d'État à l'ESS pour être tenu informé des nouvelles directions. Cependant, ceux qui, à l'inverse n'y voyaient aucun intérêt, n'ont pas adopté la même démarche, ce qui a créé des déséquilibres d'informations qui n'ont cessé d'amplifier les interprétations de chacun. Plus généralement, c'est un manque de communication de la part du gouvernement français qui a été relevé par l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées.

Tous ces éléments nous permettent de mettre en avant l'hégémonie des pouvoirs publics avec un gouvernement qui dicte le rythme face à des acteurs de l'ESS dans l'attente. Ces derniers, ont individuellement contacté le gouvernement français pour se tenir informer des avancées et changements. Nous pouvons imaginer que ce sont ces sollicitations qui, à la même manière qu'à l'arrivée en poste de Sarah Prince-Robin, ont incité le gouvernement français à acté un plan d'action concret, comme nous allons le voir dans la sous-section suivante.

2. Le début de mise en œuvre du projet d'Alliance mondiale du gouvernement français

En structurant une Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive, le gouvernement français devait prendre en compte certains enjeux, notamment les attentes des acteurs de l'ESS qui contribuent à la structuration internationale de l'ESS depuis plusieurs années. Les principales attentes, comme nous l'avons vu plus haut, étaient placées autour : d'une clarification de la définition de « l'économie sociale et inclusive », d'un modèle de gouvernance transparent et inclusif, d'une meilleure communication du gouvernement français, et de l'accomplissement d'actions concrètes. Pour cette sous-section, nous analyserons ces différents éléments au travers des différents canaux de communication mis à disposition par le gouvernement concernant cette initiative, à savoir : annonces lors de la conférence du 15 avril, site internet, réseaux sociaux, et newsletters reçues par email.

Sur la question de l'effectivité, un secrétariat général permanent a été constitué. A l'été 2020, le Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable, a ouvert un marché public pour assurer le secrétariat permanent, tel que prévu par le Haut-Commissariat à l'ESS. Plusieurs organisations ont fait une proposition. Le RIPESS avait, par exemple, été contacté pour être intégré à une proposition du Groupe SOS. Cependant, le RIPESS n'a pas accepté, préférant bien distinguer son rôle politique dans l'Alliance mondiale, d'un éventuel rôle technique.

C'est finalement le Groupe SOS Consulting qui a été choisi pour assurer le Secrétariat permanent de Pact for Impact depuis mars 2021.

Encart n° 8 : Le Groupe SOS



Le Groupe SOS se présente comme la première entreprise sociale en Europe. Organisé sous la forme d'une association, le Groupe SOS emploie plus de 21 000 personnes dans près de 600 établissements et services. Créé en 1984 pour développer des dispositifs en faveur des personnes souffrant d'addictions, le Groupe SOS a progressivement diversifié son champ d'action : jeunesse, senior, solidarités, santé, action territoriale, transition écologique, emploi, action internationale et culture. Leurs clients sont divers : CPAM, collectivités territoriales, clients privés, État.

Il existe des liens entre le Groupe SOS et Pact for Impact avec notamment les marchés publics du gouvernement. En 2019, le Haut-Commissariat à l'ESS avait sélectionné le Groupe SOS Pulse pour l'aider dans l'organisation logistique du sommet. En 2021, c'est le Groupe SOS Consulting qui a été choisi par le Secrétariat d'Etat de l'économie sociale, solidaire et responsable pour assurer le secrétariat permanent de l'Alliance mondiale Pact for Impact.

Dans le cadre de la préparation de ce mémoire, nous avons réalisé des entretiens avec Manuela Freté (ancienne salariée du Groupe SOS Pulse) et une salariée du Groupe SOS Consulting ayant préféré rester anonyme.

Site internet : <https://www.groupe-sos.org>

Sur la question de la gouvernance, le gouvernement a décidé de garder les 3 groupes de travail qui avaient été établis lors de l'événement organisé en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York en septembre 2019 qui ont été présentés comme ci-joint. Parallèlement, l'Alliance souhaite « inciter les États, gouvernements, institutions de coopération internationale, autorités locales, coopératives et acteurs de l'ESS, entrepreneurs sociaux et organisations engagées, fondations à prendre des engagements concrets et mesurables qui feront progresser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Économie Inclusive au niveau mondial. »¹⁰⁰. En ce sens,

l'Alliance souhaite définir dix programmes thématiques. A ce jour, seuls sept ont été identifiés : financement de l'ESS et de l'économie inclusive ; climat, environnement et énergie ; égalité femmes-hommes ; soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat social ; législation et réglementation ; nouvelles technologies / *tech for good* ; éducation et formation. Bien que cette structuration semble orienter Pact for Impact vers la prise d'engagements concrets, plusieurs éléments restent sans réponse dont notamment le rôle que devront endosser les États et les organisations non-étatiques dans ce modèle de gouvernance. En effet, aucune distinction n'a été clairement définie alors que c'était une critique émise à l'encontre du groupe pilote international.

Concernant les efforts de communication, le gouvernement français a organisé une conférence internationale en ligne le 15 avril 2021 dédiée à la présentation de la feuille de route Pact for Impact pour l'année 2021. Cette conférence, à laquelle nous avons pu assister, s'est organisée en deux tables rondes où des ministres, fonctionnaires d'organisations internationales et acteurs de l'ESS ont pu s'exprimer sur les réponses de l'ESS et de l'économie inclusive face aux défis de la crise de la covid-19 et les politiques publiques de relance (voir programme complet en Annexe n°6). En conclusion de la conférence, la Secrétaire d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, a annoncé la feuille de route pour l'année 2021 (voir encart n°9 plus bas). Camille Hartmann, du Groupe SOS Consulting a annoncé le maintien des groupes de travail tels qu'ils avaient été pensés lors de l'événement en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2019. Pour les personnes qui, comme nous, avaient contacté le Groupe SOS

1. Groupe de travail n°1

"Gouvernance, partenariats et financements"

Son objectif est de proposer des principes de gouvernance, ainsi qu'une stratégie de partenariat et de financements dans le but de pérenniser l'Alliance.

2. Groupe de travail n°2

"Programmes thématiques"

Sa mission est de construire une vision partagée des enjeux sur chaque programme thématique, dégager des pistes d'engagements concrets et de suivre leur mise en œuvre.

3. Groupe de travail n°3

"Mobilisation et communication"

Sa mission est d'élaborer la stratégie de communication de l'Alliance pour faire grandir la communauté Pact for Impact et amplifier l'appel à engagements.

¹⁰⁰ Plaquette de présentation de Pact for Impact, 2021, disponible en Annexe n°5.

Consulting ou le gouvernement, cet événement n'a apporté aucun élément nouveau. Il s'agissait plutôt d'une annonce « officielle » pour informer que la nouvelle équipe ministérielle en charge de l'ESS avait décidé de reprendre l'initiative Pact for Impact.

Sur la question de l'économie sociale et inclusive, nous pouvons observer un effort de la part du gouvernement français pour prendre en compte les remarques des acteurs de l'ESS. Dans tous les nouveaux supports de communication émis depuis le 15 avril 2021, et comme nous pouvons le voir dans les captures d'écran ci-dessous en date du 22 juin 2021, l'économie sociale et solidaire est distinguée de l'économie sociale. Cette distinction est également faite dans les supports de communication en anglais. Toutefois, outre l'utilisation bien distincte de ces deux termes, aucune précision sur la définition de l'économie sociale n'a été publiée malgré les nombreuses critiques des acteurs de l'ESS concernant ce manque de clarifications. De plus, alors que certains acteurs de l'ESS espéraient de Pact for Impact une stratégie de construction de partenariats entre secteur privé et ESS, comme nous l'avons vu plus haut, cela ne semble pas d'actualité.

Encart n° 9 : Extrait des supports de communication de Pact for Impact ¹⁰¹

PACT FOR IMPACT, UNE ALLIANCE MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET DE L'ÉCONOMIE INCLUSIVE

Lancée à l'initiative de la France, Pact for Impact a pour ambition de **créer une Alliance mondiale au service de la reconnaissance et du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Économie Inclusive.**

Il s'agit d'une Alliance institutionnelle qui a vocation à mettre en relation les États, gouvernements et autorités locales, ainsi que les institutions internationales avec les acteurs et réseaux de l'ESS, les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les centres de recherche, les entrepreneurs sociaux et inclusifs, les entreprises engagées, les investisseurs à Impact, etc.

L'Économie Sociale et Solidaire et l'Économie Inclusive recensent une grande variété d'entreprises, de tailles et de formes juridiques diverses, évoluant dans des contextes différents. En nouant de nouvelles alliances avec l'ensemble des acteurs publics, privés et la société civile, les entreprises et les acteurs de cette économie, tous ensemble, nous avons le pouvoir de rebâtir un monde plus juste.

UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE SUR 2021-2022

Dans la continuité du premier sommet et rencontres Pact for Impact, l'Alliance se dote d'une **nouvelle feuille de route 2021** pour répondre à quatre enjeux :

- 1. Promouvoir** la diversité des modèles d'innovation sociale et environnementale, et accélérer le partage d'expertise et de savoir-faire.
- 2. Sensibiliser** sur les enjeux et leviers de développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'Économie inclusive.
- 3. Formaliser** un panel d'engagements clés ré-appropriables par les États, institutions de coopération internationale et régionale, gouvernements et autorités locales.
- 4. Élargir et pérenniser** l'Alliance afin d'assurer le rayonnement et la pertinence au niveau mondial.

¹⁰¹ Ibid

En somme, nous pouvons dire que le gouvernement français a globalement entendu les principales critiques des acteurs de l'ESS concernant certains points de désaccords, tout en conservant son hégémonie. Il serait ici pertinent de compléter cette analyse avec de nouveaux entretiens avec les acteurs de l'ESS pour connaître leur position concernant cette relance de l'initiative. De plus, nous n'avons pas eu l'opportunité d'échanger avec les nouveaux membres du gouvernement en charge de l'ESS dans le temps imparti, mais il aurait pu être intéressant d'échanger avec eux afin de comprendre leur démarche dans la reprise de l'initiative, comme nous l'avons fait au début de cette partie avec le début de Pact for Impact.

Cette section nous a permis de comprendre que malgré un projet datant de 2019, l'Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive ne s'est finalement structurée qu'au printemps 2021. Les acteurs de l'ESS avaient placé de nombreux espoirs dans ce projet d'Alliance et sa capacité à faire progresser la reconnaissance de l'ESS à l'échelle internationale, mais ces espoirs se sont progressivement disséminés face à l'inaction du gouvernement français pendant plusieurs mois. Ces éléments permettent de rappeler que Pact for Impact, malgré la volonté certaine d'inclure les acteurs de l'ESS et fonctionnaires d'organisations internationales, reste une initiative du gouvernement français qui garde la main mise sur les différentes étapes de structuration et d'action.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous nous sommes intéressés aux dynamiques de convergence internationale des acteurs non-étatiques via l'initiative du Pact for Impact. Après avoir pris connaissance des nombreuses divergences d'opinion sur le projet politique de Pact for Impact, et notamment des désaccords autour du terme « économie sociale et inclusive », nous avons vu que les acteurs non-étatiques ont réussi à formuler un objectif commun : obtenir une meilleure reconnaissance de l'économie sociale et solidaire sur la scène internationale. Ainsi, les acteurs non-étatiques ont répondu présents lors du sommet international Pact for Impact pour faire valoir leurs points de vue. Tout en respectant les divergences d'opinion, les réseaux internationaux de l'ESS ont compris la nécessité de se rassembler pour mieux peser et former un réseau de plaidoyer (*advocacy network*), ce qui était inenvisageable il y a quelques années. Il est donc difficile

d'identifier précisément le rôle joué par l'initiative Pact for Impact, mais il est clair que l'on assiste à une évolution notable sur la scène internationale entre le regain d'intérêt des États et les efforts de coordination des principaux réseaux internationaux. Concernant l'émergence d'un régime international de l'ESS, il est également trop tôt pour valider une telle hypothèse. S'il existe bien une convergence de principes autour de la reconnaissance internationale de l'ESS, il n'existe toujours pas de normes ou règles communes. Une première étape pourrait ici être l'adoption de la résolution aux Nations Unies. Concernant les procédures de prise de décision, nous pouvons affirmer qu'il n'existe là aucune forme de convergence au regard de l'ensemble des espaces de discussions existant, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.

Conclusions de la Partie 2

Tout au long de cette partie, nous nous sommes intéressés à la manière dont l'initiative française du Pact for Impact s'est intégrée dans l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Tout d'abord, nous avons compris que la construction de Pact for Impact a été rendue possible par la concordance de plusieurs facteurs sur le plan national français et dans l'espace international, mais aussi par l'investissement de certains individus qui dédient leurs carrières à l'obtention d'une meilleure reconnaissance internationale de l'ESS.

Cette partie a aussi permis de mieux connaître les stratégies de positionnement de la France quant à son présumé leadership international. En effet, nous avons vu que le projet politique de Pact for Impact n'a pas directement convaincu tous les participants, que ce soit par rapport au choix de parler « d'économie sociale et inclusive » ou à la multiplication des initiatives sur la scène internationale. Le gouvernement français a alors mené un travail de légitimation de sa démarche pour organiser un sommet international de haut niveau, avec une forte représentativité des principaux acteurs de l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Concernant l'implication de l'État français dans cette démarche, nous avons également soulevé l'hégémonie de la puissance publique dans le processus de prise de décision. En effet, concernant l'Alliance mondiale le rythme de construction et d'évolution a été dicté par les aléas politiques internes au gouvernement français.

A propos de la réceptivité du projet politique Pact for Impact par les acteurs, la réaction n'a pas été si positive que supposée. En effet, les acteurs de l'ESS n'ont pas hésité à émettre des critiques sur l'approche par « l'économie sociale et inclusive » choisie par le gouvernement français. Toutefois, les réseaux internationaux de l'économie sociale et solidaire ont su saisir cette opportunité inédite de faire valoir leurs activités à un sommet international de haut niveau, sans connaître les suites du projet. Nous avons également pu observer, a contrario de ce qui avait pu être constaté dans la première partie, que les principaux réseaux internationaux sont aujourd'hui prêts à coopérer pour porter conjointement leurs actions de plaidoyer international.

Enfin, comme supposé en introduction, il est difficile d'identifier clairement les effets de l'initiative Pact for Impact pour deux raisons : l'enchevêtrement des différentes initiatives présentes sur la scène internationale et la temporalité très récente de l'Alliance qui ne s'est structurée qu'il y a quelques mois. Toutefois, le fait même que l'initiative Pact for Impact ou le projet de coalition des réseaux internationaux de l'ESS existent démontre bien que nous assistons à une étape supplémentaire dans la structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire. Cela n'aurait, en effet, pas été envisageable il y a quelques années.

CONCLUSION

Tout au long de ce mémoire nous avons étudié la structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire, et plus spécifiquement les opportunités liées à l'initiative française Pact for Impact. Nous nous sommes, tout d'abord, intéressés à la manière dont l'économie sociale et solidaire était organisée et structurée à l'échelle internationale avant l'émergence de l'initiative Pact for Impact. Nous avons compris qu'au cours de l'histoire les acteurs de l'ESS se sont progressivement regroupés d'abord autour de concepts (économie sociale, économie solidaire, ESS et entreprise sociale) puis dans des réseaux internationaux. Ces mêmes réseaux se sont construits et développés selon leurs attaches aux principaux concepts historiques du milieu. Pour diverses raisons, et malgré le partage d'objectifs communs, ces réseaux n'avaient, jusqu'à aujourd'hui, pas été capables de s'engager dans une coopération de long terme. Ils ont cependant, chacun de leur côté, très investis l'ensemble des arènes internationales qui se sont structurées au fil des années (notamment le groupe pilote international de l'ESS et le groupe de travail inter-agences des Nations Unies pour l'ESS – UNTFSSSE). Tout ce travail de mobilisation internationale a également été rendu possible par le dévouement de certains fonctionnaires internationaux ayant contribué, à leur échelle, à l'institutionnalisation internationale de l'ESS. Nous pensons notamment à l'Académie de l'ESS à l'OIT, puis à l'UNTFSSSE. Concernant l'investissement des États, nous avons fait le choix d'étudier le cas de la France, pays considéré par beaucoup d'acteurs comme « leader » international pour l'économie sociale et solidaire. Nous avons compris que cette image de leadership n'était pas tant liée à sa législation nationale, relativement tardive par rapport à d'autres États, mais plutôt à ses nombreuses tentatives d'investir l'espace international de l'ESS (avec notamment l'initiative du groupe pilote international).

Avant Pact for Impact, soit en septembre 2018, nous avons donc un espace international de l'économie sociale et solidaire riche en initiatives mais très peu structuré. Chaque réseau de l'ESS menait des actions de plaidoyer dans les arènes où il était investi. Malgré certaines tentatives, les États ne parvenaient pas à rester mobilisés sur la durée. Les fonctionnaires internationaux tentaient de répondre aux diverses sollicitations reçues, tout en respectant leur mandat d'exercice assez restreint. Le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'innovation sociale français a su faire ce constat et proposer une nouvelle initiative avec l'ambition de fédérer l'ensemble des acteurs investis dans l'espace international de l'ESS : Pact for Impact. Cette initiative s'est, dans un premier temps, structurée autour de l'organisation d'un sommet international en juillet 2019. Nous avons vu que le gouvernement français n'a pas souhaité organiser un événement hors-sol. Le sommet s'inscrivait

donc dans la continuité des activités du gouvernement français (activités du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, présidence du G7) mais aussi en réponse aux besoins émergents dans l'espace international (défaillance du groupe pilote international, absence de dialogue entre les acteurs). Dans un souci de légitimité, le gouvernement français avait également veillé à la participation de représentants diplomatiques de haut-rang et à une bonne représentativité de la diversité des acteurs de l'espace international de l'ESS. Ces derniers, bien que souvent en désaccords avec le projet politique français du Pact for Impact, ont su saisir l'opportunité d'un tel événement inédit pour promouvoir leurs actions et tenter, pas à pas, d'obtenir une meilleure reconnaissance internationale de l'ESS. Leurs différentes pratiques et usages quant à leur participation à l'événement peuvent s'expliquer, ici aussi, par leurs liens avec les principaux concepts historiques de l'ESS.

Enfin, tout ce mémoire nous a permis de confirmer l'hypothèse initiale que les investissements des divers acteurs, gouvernementaux et non-gouvernementaux, se multiplient dans l'espace international, attestant d'un intérêt grandissant pour cette échelle globale dans le milieu de l'ESS. L'initiative Pact for Impact contribue-t-elle à une (re)structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire ? Il est encore trop tôt pour l'affirmer. Il y a encore quelques semaines, Pact for Impact était considérée par plusieurs acteurs comme une initiative abandonnée sans aucune perspective d'avenir. Aujourd'hui nous savons que la donne a changé, l'Alliance mondiale pour l'économie sociale et inclusive étant en cours de structuration. Plusieurs questions restent finalement sans réponse, notamment du fait de l'enchevêtrement et du dynamisme des initiatives dans l'espace international : quel est l'impact réel de l'initiative Pact for Impact ? les acteurs ont-ils le sentiment que cette initiative permet de fédérer et d'offrir une meilleure structuration de l'espace international ? Ce n'est pas certain. Les divers acteurs internationaux considèrent aujourd'hui, comme depuis plusieurs années, l'adoption d'une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies comme l'objectif numéro un, considérant les répercussions directes qu'un tel événement pourrait induire. L'initiative Pact for Impact, à son échelle, a su mobiliser, au moins ponctuellement, une vingtaine de gouvernements alors que les États s'étaient progressivement désinvestis de la question dans l'espace international. Ce regain d'intérêt va-t-il durer ? Permettra-t-il à un État de se porter comme le champion de la résolution à l'ONU ? Nous le saurons dans les mois et années à venir. De plus, même s'il paraît difficile d'affirmer que le sommet international Pact for Impact a permis de reconfigurer l'espace international de l'ESS ou de changer les pratiques et les normes, l'événement a au moins contribué à la circulation des pratiques internationales. Les principaux réseaux internationaux (RIPESS, ESS Forum International, GSEF, ACI) ont compris qu'il leur était nécessaire de s'allier, malgré leurs

différents, pour porter de manière unifiée la voix des acteurs dans les arènes internationales. Il est compliqué d'identifier précisément le rôle de Pact for Impact dans ce nouveau projet de coalition internationale, mais il est certain qu'un tel projet n'aurait pas été envisageable il y a quelques années.

La structuration de l'espace international de l'économie sociale et solidaire est un enjeu actuel pour lequel des dizaines d'acteurs, gouvernementaux, fonctionnaires internationaux, membres et salariés de réseaux internationaux, se dévouent chaque jour, et ce depuis de nombreuses années. Tous les entretiens que nous avons réalisés nous ont permis de comprendre que nous n'avons fait que toucher du doigt un enjeu de grande ampleur avec divers tenants et aboutissants, mais surtout un sujet à chaud et en plein cœur de l'actualité. Il s'agit d'un sujet passionnant qui mériterait d'autres travaux de recherche. A titre personnel, et dans l'optique de la préparation d'une thèse en science politique, nous pensons nous intéresser plus spécifiquement aux relations entre pouvoirs publics (États, organisations internationales, collectivités territoriales) et les réseaux internationaux de l'ESS dans leur stratégie de plaidoyer international, notamment dans le cadre du projet de coalition internationale de l'économie sociale et solidaire.

Entretiens

Entretien avec Yvon Poirier, membre fondateur du RIPESS, par visioconférence le 22 décembre 2020.

Entretien avec David Hiez, enseignant-chercheur à l'université du Luxembourg, par téléphone le 21 janvier 2021.

Entretien avec Victor Van Vuuren, président du groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'ESS (UNTFSSSE), par visioconférence le 27 janvier 2021.

Entretien avec Manuela Freté, salariée du Groupe SOS Pulse, par visioconférence le 1^{er} février 2021.

Entretien avec Sonia Vaillancourt, administratrice du Chantier de l'économie sociale, par visioconférence le 1^{er} février 2021.

Entretien avec chercheur de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD), par visioconférence le 4 février 2021.

Entretien avec Jérôme Saddier, président d'ESS France, par visioconférence le 5 février 2021.

Entretien avec Victor Meseguer, directeur de Social Economy Europe, par visioconférence le 5 février 2021.

Entretien avec une salariée responsable des partenariats dans une organisation de l'économie sociale au Québec, par visioconférence le 9 février 2021.

Entretien avec une salariée d'ESS Forum International, par téléphone le 9 février 2021.

Entretien avec Chloé Sécher, chargée de mission international au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), par visioconférence le 11 février 2021.

Entretien avec Sarah Prince-Robin, Cheffe de cabinet et conseillère diplomatique auprès du Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, par visioconférence le 12 février 2021.

Double-entretien avec Laure Jongejans et Juli Hernandez, salariés du RIPESS, par visioconférence le 18 février 2021.

Entretien avec Roberto Di Meglio, Spécialiste Sénior à l'OIT, par visioconférence le 22 février 2021.

Entretien avec Alain Coheur, président d'un groupe du Conseil Économique et Social Européen, par visio-conférence le 24 février 2021.

Entretien avec une salariée du Groupe SOS Consulting, par visioconférence le 5 mars 2021.

Entretien avec un salarié du Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF), par visioconférence le 16 mars 2021.

Entretien avec un salarié de l'Alliance coopérative internationale (ACI), par visioconférence le 7 avril 2021.

Documents liés à Pact for Impact

Lettre de Christophe Itier à destination des participants au Pact for Impact Summit, le 29 octobre 2019.

Manifeste « Pact for Impact », Alliance mondiale pour une économie sociale et inclusive, Premier Sommet « Pact for Impact », 10 et 11 juillet 2019, Paris.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, Cahier des clauses techniques particulières pour le secrétariat permanent – Alliance Pact for Impact, HCESSIS-PACT4I-2020.

Note de présentation de l'événement Pact for Impact, 2019.

Plaquette de présentation de Pact for Impact, 2021

Documents liés au groupe pilote international

Vade-Mecum du Groupe Pilote International de l'Économie sociale et solidaire

Déclaration commune du groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire, « Pour des politiques publiques soutenant l'ESS pour le développement durable », Événement de haut niveau, 28 septembre 2015, New-York.

Déclaration commune du groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire, « L'économie sociale et solidaire (ESS) : moyen de mise en oeuvre stratégique du Nouvel Agenda Urbain », Événement de haut niveau, 20 septembre 2016, New-York.

Note de position du groupe pilote international de l'économie sociale et solidaire, « Solidaires, participatifs, innovants : les financements de l'économie sociale et solidaire au cœur des ODD », Événement de haut niveau, 19 septembre 2017, New-York.

Autres documents et rapports

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (ACI), « Les coopératives, des acteurs de premier plan de l'économie sociale et solidaire (ESS) », 17 août 2020.

LIPIETZ Alain, « L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale », Rapport final relatif à la lettre de mission de Madame la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Tome 1, Paris: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 2000, p.85

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, « Pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire », 29 novembre 2018

OIT et CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE TURIN, « L'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, deuxième édition », 2011.

OIT, « Guide de l'ESS », 2010.

SECRÉTARIAT D'HABITAT III, « Nouveau programme pour les villes ».

VERCAMER Francis, « L'Économie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi », Rapport sur l'Économie Sociale et Solidaire, sur demande du Premier ministre François Fillon, sur demande du Premier ministre François Fillon, 2010, p.69

Articles de presse

« Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11, n° 1, 1998, 8p.

« Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire », *Le Monde*, 18 juin 1997.

LARPIN Éric, « "Nous allons proposer dès 2018 un Social Business Act à la française" Christophe Itier, nouveau Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale », *La Gazette des Communes*, 21 septembre 2018.

Sites internet

A propos du RIPESS, RIPESS.org, <http://www.ripess.org/qui-sommes-nous/a-propos-du-ripess/>, consulté le 30 mai 2021.

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (ACI), *Qui sommes-nous ?*, ica.coop, <https://www.ica.coop/fr/qui-sommes-nous/alliance-coopérative-internationale>, consulté le 30 mai 2021.

ESS Forum International, <https://www.essforuminternational.com/quisommesnous>, consulté le 30 mai 2021.

GSEF en bref, Gsef-net.org, <https://www.gsef-net.org/fr/gsef-about>, consulté le 30 mai 2021.

JEANTET Thierry, *Les Rencontres du Mont-Blanc*, Thierry Jeantet, <http://www.thierryjeantet.coop/rencontres-du-mont-blanc.html>, consulté le 30 mai 2021.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE, L'économie sociale et solidaire, economie.gouv.fr, <https://www.economie.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire#>, consulté le 27 mai 2021.

OCDE, *Global Action to promote Social and Solidarity Economy Ecosystems*, OCDE, <https://www.oecd.org/fr/cfe/leed/fpi-action.htm>, consulté le 6 juin 2021.

Social Economy Europe, <https://www.socialeconomy.eu.org/about/>, consulté le 30 mai 2021.

Socioeco.org et UNTFSSSE, *Les législations de l'ESS*, [http://www.socioeco.org/app legislation fr.html](http://www.socioeco.org/app%20legislation%20fr.html), consulté le 6 juin 2021.

UNTFSSSE, *À propos de l'UNTFSSSE*, unsse.org, <https://unsse.org/about/?lang=fr>, consulté le 13 juin 2021

Textes de lois et conventions internationales

CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, « Participation effective au processus découlant de la convention », FCCC/SBI/2004/5 §37.

LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Autres

FELIPE ALÁIZ, *Por una economía solidaria entre el campo y la ciudad*, Barcelone, Oficinas de propaganda de la CNT FAI, 1937.

Bibliographie

BALSIGER Jörg, « Advocacy network », in *Encyclopedia Britannica*, 2013.

BATTISTELLA Dario, « L'intérêt national. Une notion, trois discours », in *La politique étrangère : nouveaux regards*, Presses de Sciences Po, 2002, pp. 139-166.

BENNETT Colin J., « What Is Policy Convergence and What Causes It? », *British Journal of Political Science*, vol. 21, n° 2, 1991, pp. 215-233.

BUFFET Christophe et OLLITRAULT Sylvie, « ONG dans les COP : des « outsiders » de la politique climatique ? », *Pollution atmosphérique*, N°227, 2015.

DELMON Clara, « Le groupe pilote, laboratoire d'expertise technique et outil diplomatique au service des financements innovants pour le développement durable », *Techniques Financieres et Developpement*, N° 117, n° 4, 2014, pp. 79-86.

DEVIN Guillaume, « Chapitre 2. Une fonctionnalité controversée », *U*, 2e éd., 2016, pp. 84-118.

DROUX Joëlle, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », *Critique internationale*, n° 52, n° 3, 2011, p. 17.

DUVERGER Timothée et HAMON Benoît, *L'économie sociale et solidaire: une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Lormont: Le Bord de L'eau (coll. Documents), 2016, 414 p.

DUVERGER Timothée, « L'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire : État et société civile organisée en France de 1981 à 2017 », *Informations sociales*, n° 199, n° 1, 18 octobre 2019, pp. 28-35.

DUVERGER Timothée, ITÇAINA Xabier et LAFORE Robert, *Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires.*, Latresne: Bord de l'Eau Editions, 2020.

FONTAINE Geneviève, « Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les initiatives d'économie sociale et solidaire ? », présenté à: Mise en oeuvre des objectifs de développement durable : quel rôle pour l'économie sociale et solidaire ?, Genève: UNTFSSSE, 2019, 13 p.

GOMEZ-ACEDO Fernando et PRADES Jacques, « Mondragón : une holding de coopératives face à la mondialisation », *Le journal de l'école de Paris du management*, N°59, n° 3, 2006, pp. 29-35.

HASSENTEUFEL Patrick, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, Vol. 55, n° 1, 2005, pp. 113-132.

HIEZ David et LAVILLUNIÈRE Eric, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, (coll. Droit et économie sociale et solidaire), Larcier, 2013, 478 p.

JEANTET Thierry, *Économie sociale et solidaire: la clé des possibles*, (coll. Mondes en Transitions), Les Petits Matins, 2021, 125 p.

KECK Margaret E et SIKKINK Kathryn, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, 1998.

KOTT Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale*, n° 52, n° 3, 8 août 2011, p. 10.

KRASNER Stephen D., « Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables », *International Organization*, vol. 36, n° 2, 1982, pp. 185-205

LACROIX Géraldine et SLITINE Romain, *L'économie sociale et solidaire*, Paris cedex 14: Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?), 2019, 128p.

LAFORE Robert, « Chapitre 1. Institutionnalisations », in *Les trois visages de l'économie sociale et solidaire. Institutionnalisations, trajectoires, territoires.*, Latresne: Bord de l'Eau Editions, 2020, pp. 13-79.

LAVILLE Jean-Louis, *L'économie solidaire, définition et histoire*, Institut Polanyi, <https://institutpolanyi.fr/leconomie-solidaire-definition-et-histoire/>, 10 décembre 2008.

LERIN François et TUBIANA Laurence, « Questions autour de l'agenda environnemental international », *Revue internationale et stratégique*, N°60, n° 4, 2005, pp. 75-84.

LÉVESQUE Benoît, « Loi cadre ESS : et après? », *CIRIEC France*, BREVES, n° 72, décembre 2013, p.5.

LOESCHER Gil, « The UNHCR and World Politics: State Interests vs. Institutional Autonomy », *International Migration Review*, vol. 35, n° 1, mars 2001, pp. 33-56.

MAYER Nonna et SIMÉANT Johanna, « L'espace de l'altermondialisme », *Revue française de science politique*, Vol. 54, n° 3, 2004, pp. 373-378.

MORIN Jean-Frédéric, *Les régimes internationaux de l'environnement*, Presses de Sciences Po, 2015, 113-123 p.

MULLER Pierre, « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles », *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 2, 1985, pp. 165-189.

ORSINI Amandine et COMPAGNON Daniel, « Les acteurs non-étatiques dans les négociations internationales », in *Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, pp. 105-140.

PLEYERS Geoffrey, « Les Forums sociaux comme modèle idéal de convergence », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 182, n° 4, 2004, pp. 569-579.

POIRIER Yvon, « Économie sociale solidaire et concepts apparentés Les origines et les définitions : une perspective internationale », 2014, 27p.

RAZETO MIGLIARO Luis, *Economía de solidaridad y mercado democrático*, Santiago (Chile): Programa de Economía del trabajo (PET), 1984.

SIMÉANT Johanna, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n° 100, n° 4, 2012, pp. 129-147.

SIMÉANT Johanna, LICKERT Victoria et POUPONNEAU Florent, « Echelles, récifs, bureaux : Terrains du politique à l'international », *in Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, CNRS Editions, 2015, pp. 13-32.

YUNUS Muhammad et WEBER Karl, *Pour une économie plus humaine: construire le social-business*, Paris: J.C. Lattès, 2011.

Sommaire des Annexes

Annexe 1 : Tableau des enquêtés.....	126
Annexe 2 : Grille d’entretien simplifiée.....	128
Annexe 3 : Frise chronologique de l’espace international de l’ESS	133
Annexe 4 : Cartographie des relations inter-réseaux	135
Annexe 5 : Plaquette de présentation de Pact for Impact	136
Annexe 6 : Programme de la conférence internationale du 15 avril 2021.....	141

Annexe 1 : Tableau des enquêtés

Nom	Lien avec le Sommet	Nationalité	Poste occupé	Nom de l'organisation	Type org°	Échelle et zone d'exercice	Durée de l'entretien
Yvon Poirier	N'a pas participé	Québécoise	Vice-coordonateur international	RIPESS	ONG	International	1h 36min
David Hiez	A participé	Luxembourgeoise	Chercheur indépendant	ESS FI	ONG	International	19min
<i>Anonyme</i>	A participé	Français	Fonctionnaire	Commission européenne	OI	Europe	27min
Victor Van Vuuren	A participé	Sud-africaine	Président	UNTFSSSE	OI	International	24min
Manuela Freté*	A organisé	Roumaine	Chargée de projet	Groupe SOS Pulse	ONG	National (France)	50min
Sonia Vaillancourt*	A participé	Québécoise	Vice-présidente	Le Chantier	ONG	National (Québec)	30min
<i>Anonyme</i>	A participé	Sud-coréenne	Chercheur	UNRISD	OI	International	47min
Jérôme Saddier	A participé	Française	Président	ESS France	ONG	National (France)	35min
Victor Mesenguer	A participé	Espagnole	Directeur	Social Economy Europe	ONG	Europe	27min
<i>Anonyme</i>	N'a pas participé	Québécoise	Responsable partenariats	<i>Anonyme</i>	ONG	National (Québec)	26min
<i>Anonyme</i>	A participé	Française	Salariée	ESS Forum International	ONG	International	33min
Chloé Sécher	A participé	Française	Chargée de mission international	RTES	ONG	National (France)	40min
Sarah Prince-Robin*	A organisé	Française	Cheffe de cabinet et conseillère diplomatique	HCESSIS	Gouv.	National (France)	1h
Laure Jongejans	A participé	Franco-allemande	Secrétaire Exécutive	RIPESS	ONG	International	47min
Juli Hernandez	N'a pas participé	Espagnol	Chargé de plaidoyer				

Roberto Di Meglio	N'a pas participé	Italien	Spécialiste	OIT	OI	International	26min
Alain Coheur	NC.	Belge	Président de section*	Conseil économique et social européen	OI	Europe	26min
Carlos de Freitas	A participé	Français	Conseiller exécutif	FMDV	ONG	International	1h 18min
Anonyme	A organisé	Française	Consultante sénior	Groupe SOS Consulting	ONG	France	21min
Anonyme	A participé	Français	Chargé de programme	GSEF	ONG	International	46min
Anonyme	N'a pas participé	NC.	Salarié	Alliance coopérative internationale	ONG	International	35min

Quelques précisions :

Un certain nombre d'enquêtés ont plusieurs postes dans des organisations différentes. Nous avons ici renseigné le statut et l'organisation au titre duquel nous les avons contactés dans le cadre de notre enquête.

Certaines des personnes (signalées par un astérisque) ne sont aujourd'hui plus au même poste que celui indiqué dans le tableau. Ce tableau précise donc leur poste et organisation en 2019, au moment de la construction de l'initiative Pact for Impact.*

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19, mais aussi du fait de l'éloignement géographique, l'ensemble des entretiens ci-dessus se sont déroulés en visioconférence ou par téléphone.

Annexe 2 : Grille d'entretien simplifiée

Le tableau ci-dessous est notre grille d'entretien simplifiée. Autrement dit, il s'agit des principales questions qui ont guidé les entretiens que nous avons mené. Lorsque nécessaire, certaines questions ont été reformulées ou précisées. De plus, comme mentionné, certaines questions étaient plus spécifiquement destinées à certains acteurs (selon leurs liens avec l'évènement, ou leur organisation de rattachement). Les questions n'ont pas été posées dans l'ordre indiqué mais au fil de la discussion.

Thème	Questions de recherche	Hypothèses initiales	Questions posées à l'enquête
Profil des participants	Quel est le rapport des participants à l'échelle internationale ?	Les participants du Pact for Impact sont des habitués des rencontres internationales.	Pouvez-vous vous présenter ? Décrire votre parcours ?
Premiers contacts avec le Pact for Impact Summit	Quelle a été la démarche des organisateurs dans l'organisation de l'évènement ?	Les participants ont été invités à cet évènement par le comité d'organisation.	Comment avez-vous été contacté pour participer à l'évènement ? Par qui ?
		Les organisateurs ont axé l'image de l'évènement sur la présence d'une grande diversité d'acteurs.	Comment vous a été présenté l'évènement ?
	Quel a été la position initiale des participant vis à vis de l'organisation de cet évènement ?	Les personnes invitées ont réagi favorablement à l'organisation de cet évènement.	Quelle a été votre réaction lorsque vous avez appris qu'un tel évènement allait avoir lieu ?
		Certains participants émettent toutefois des réserves quant à l'organisation d'un tel évènement par un gouvernement.	Avez-vous eut des doutes ou des réticentes concernant cet évènement ? Lesquels ? Pourquoi ?
Préparation de l'évènement	Comment les organisations se sont-elles préparés à l'évènement ?	Cet évènement a fait l'objet de consultations internes aux organisations pour élaborer une position et une stratégie.	Comment avez-vous préparé cet évènement au sein de votre organisation ? Avez-vous réalisé des concertations ?
			Quels étaient, pour vous, les points essentiels à mettre en avant au cours de cet évènement ?
	Les organisations ont-elles décidé de coopérer dans la préparation de cet évènement ? Comment ?	Les organisations de la société civile ont décidé de préparer leur participation de manière coordonnée.	Avez-vous organisé des réunions préparatoire avec d'autres acteurs ? Lesquels ?
		Ces discussions ont permis de faire émerger des points d'accords à mettre à avant lors de l'évènement.	Quels étaient le but de ces rencontres préparatoires ? l'angle d'approche choisi ?

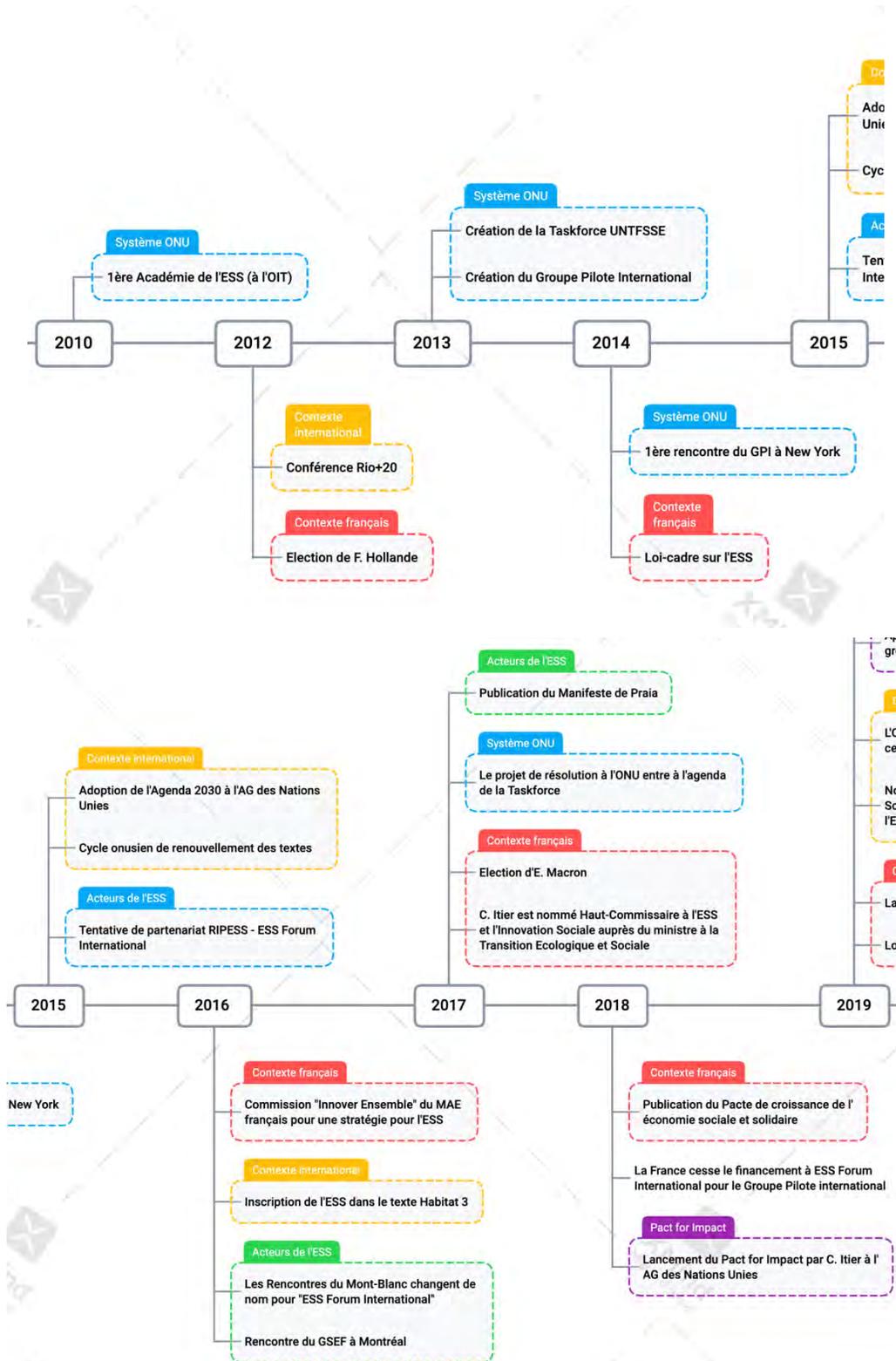
L'expérience de participation à l'évènement	Quels sont les enjeux lors de la rédaction d'un texte international commun ?	La rédaction du texte a fait l'objet de négociations entre les différents acteurs.	Qui a rédigé le Manifeste ? Y'a-t-il eut des négociations autour du texte ?
		Il existe des différences de point de vue sur le contenu du texte et sa portée qui ont fait l'objet de discussions.	Vous souvenez-vous des principaux débats et sujets de divergence autour de ce texte ?
			Avez-vous gardé des notes de ces discussions et plus largement de cet évènement ? Accepteriez-vous de me les envoyer ?
	Aux yeux des acteurs, quel était le réel enjeu de cet évènement ?	L'enjeu était d'arriver à obtenir une reconnaissance du secteur à l'échelle internationale.	Pour vous, quel a été le principal enjeu de cet évènement ?
Quelle était la légitimité de la présence des différents acteurs ?	La légitimité de chaque acteur à participer est différentes selon la vision des acteurs.	Selon vous, tous les acteurs présents étaient-ils légitimes à participer ? Pourquoi ?	
Réseaux et relations entre acteurs	Pourquoi certains acteurs se connaissent-ils ?	Certains participants se connaissent entre eux : ce sont soit des collègues / partenaires de travail, soit ils se sont rencontré au cours de précédents évènements internationaux.	Connaissez vous d'autres participants ? Qui sont-ils ?
			Si oui, où les avaient vous rencontré ?
		Certains participants ont recommandé d'autres participants.	Travaillez-vous ensemble sur certains projets ?
			Avez-vous recommandé certaines personnes pour participer à l'évènement ? Qui ? Pourquoi ?
	Quelle est la connaissances des acteurs sur le secteur à l'international ?	Les participants au Pact for Impact Summit connaissent et/ou participent aux principaux évènements internationaux du secteur.	Connaissez vous le FSMET ? le GSEF ? le Forum Mondial du Développement Économique Local ? y avez vous déjà participé ?
		Les participants au Pact for Impact Summit connaissent les principaux organes institutionnels internationaux du secteur.	Savez vous que l'UNRISD mène des programmes de recherche variés sur l'ESS ? qu'il existe un Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'Économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) ? que l'OCDE lance un nouveau programme d'action globale pour promouvoir les écosystèmes de l'ESS ?
		Certains acteurs de la société civile présents au Pact for Impact Summit sont les contributeurs aux programmes de recherche des OI.	Avez-vous participé à l'un de ces programmes de recherche ?
	Cet évènement est-il l'occasion de renforcer les liens et réseaux déjà existants ?	Oui, les participants profitent d'être rassemblés pour organiser d'autres réunions parallèles, sur d'autres projets.	Avez-vous profité de l'évènement pour faire d'autres réunions de travail à Paris ? Avec qui ?
L'évènement contribue-t-il à créer de nouvelles relations ?	Oui, les participants rencontrent de nouveaux acteurs.	Avez-vous réalisé une nouvelle rencontre qui vous a marqué ?	
Positionnement de l'évènement	Quel est la place de cet évènement à l'échelle internationale ?	Il existe plusieurs évènements internationaux avec des enjeux	Pensez-vous que cet évènement contribue à un processus de convergence internationale du secteur ?

		différents selon les acteurs présents.	Selon vous, quels autres éléments (événements, projets) contribuent à ce processus ?
			Quelle est la place de cet événement par rapport aux autres ?
			Comment résumeriez-vous en une phrase cet événement ?
		Cet événement ne contribue qu'à certains enjeux du secteur à l'international.	Quels changements du secteur espérez-vous à l'échelle internationale ?
Est-ce que le Pact for Impact Summit a permis d'y contribuer ?			
Que pensent les participants de la présence de la présence d'acteurs aux profils divers ?	La collaboration entre types d'acteurs est perçue comme une nécessité pour faire avancer la convergence du secteur à l'international.	Que pensez-vous du fait d'avoir réuni lors de cet événement des acteurs aussi variés (gouvernements, société civile et OI) ?	
Effets et conséquences de l'évènement	Quelles sont les conséquences du Pact for Impact Summit ?	Cet événement n'a pas d'impact direct.	A l'échelle internationale, quelles sont et seront les principales conséquences de cet événement selon vous ?
			Les décisions prises lors de cet événement ont-elles eut des conséquences sur votre travail ?
	Quel est l'ampleur des autres événements organisés dans la continuité du Pact for Impact ?	Ces événements s'orientent principalement autour d'actions de sensibilisation, avec peu de conséquences sur les acteurs du secteurs.	Avez-vous participé à certains événements conçus dans la continuité du Pact for Impact Summit ? Pourquoi ?
	Quels sont les objectifs et effets de l'Alliance ? Les participants l'ont-ils rejointe ?	Une grande partie des participants ont rejoint l'Alliance.	Avez-vous rejoint l'Alliance créée à la suite du Pact for Impact Summit ? Pourquoi ?
Beaucoup d'espoirs reposent sur cette alliance.		Quelles sont vos attentes ou déceptions concernant cette Alliance ? Qu'en attendez-vous ?	
Liens avec l'agenda international	Quels sont les liens avec le Groupe pilote de l'ONU ?	Les bases du PFI Summit s'inspirent des réalisations du Groupe pilote.	Avez-vous connaissance du Groupe pilote international pour l'ESS ? Que savez-vous / pensez-vous des ses accomplissements ?
			Etes-vous membre du Groupe pilote international pour l'ESS ? Si oui, qu'est ce que cela vous a apporté ? Quel était son rôle ?
	Quels sont les liens avec le projet de création d'une résolution des NU pour l'ESS ?	Certains participants sont impliqués dans ce processus, et placent donc beaucoup d'espoir dans l'Alliance ?	Avez-vous entendu parlé du projet d'obtention d'une résolution des NU pour l'ESS ? Qu'en pensez-vous ? Etes-vous impliqué dans le projet ?
		L'Alliance va contribuer à l'obtention d'une résolution des NU pour l'ESS.	Pensez vous que l'Alliance créée à l'occasion du Pact for Impact Summit aura un rôle à jouer ?

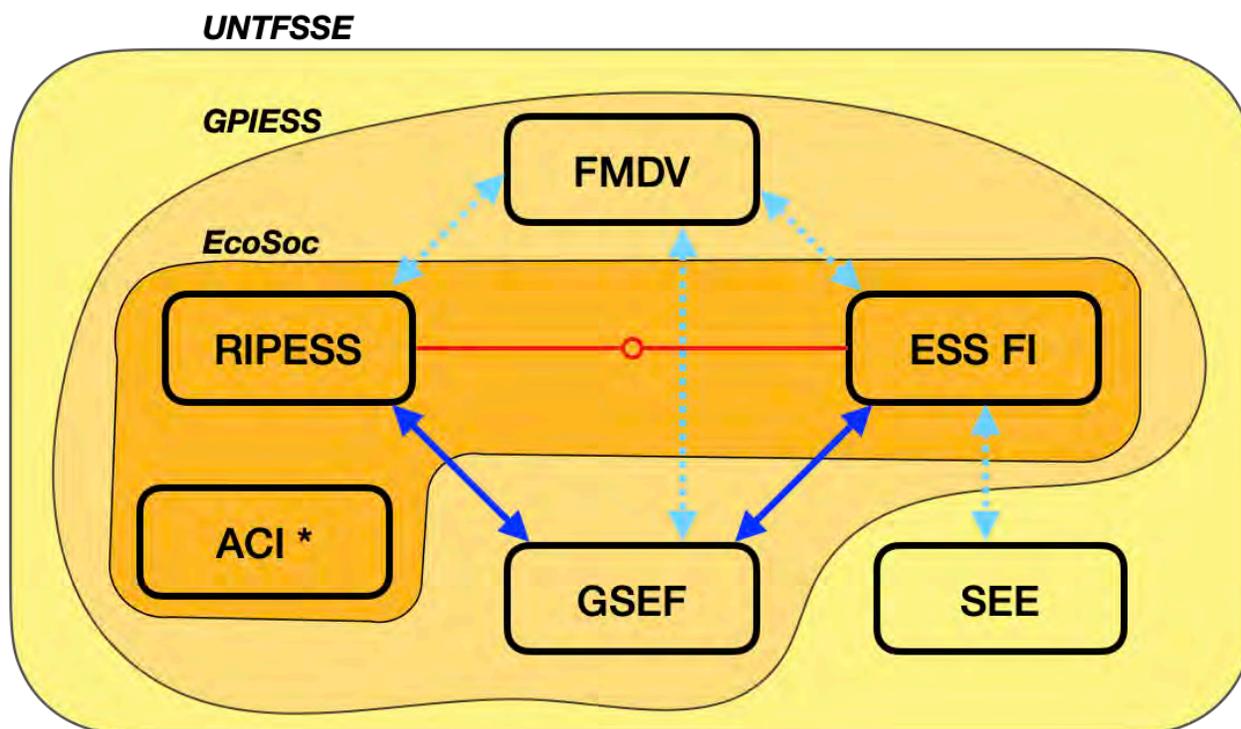
Fonctionnaires d'organisations internationales	Quelle est l'implication personnelles des fonctionnaires d'OI présents ?	Au delà de leur OI, les participants membres d'OI sont des acteurs au quotidien pour l'ESS.	Sur quels projets travaillez vous actuellement ?
	Que font les OI pour l'ESS dans leurs activités quotidiennes ?	Les OI sont actives pour l'ESS au quotidien.	Au quotidien, comment traitez vous de l'ESS ? Quels sont les projets que vous menez ? Quels sont vos objectifs à long terme ?
		Les OI sont limitées dans leurs actions.	Avez-vous l'impression d'être limité dans vos actions du fait de votre rôle d'OI ? Pourquoi ?
		Les OI sont influentes sur la scène internationale.	Ressentez vous des avantages/privilèges dans votre position d'OI pour mener des projets internationaux liés à l'ESS ?
Organisateurs	Pourquoi la France s'est-elle lancée dans l'organisation de cet évènement ?	L'organisation de cet évènement ne relève pas de la simple volonté du HCESSIS.	Comment vous-est venu l'idée d'organiser cet évènement ?
		La France veut promouvoir son secteur de l'ESS et contribuer à l'avancer du secteur à l'international.	Avez-vous subit des pressions de la part de certains acteurs pour organiser cet évènement ?
		Cet évènement est un héritage du Groupe pilote international pour l'ESS créé à l'initiative de la France.	Pourquoi avoir organisé cet évènement ?
			Est-ce liée à l'implication de la France dans le Groupe pilote international pour l'ESS ?
	Avec qui et pourquoi les organisateurs ont organisé cet évènement ?	Les organisateurs ont demandé l'expertise des acteurs du terrain.	Quels ont été vos principaux interlocuteurs dans l'organisation de cet évènement ?
		Les personnes invitées ont été recommandées.	Comment avoir choisi la liste des personnes participantes ?
	Quel est le lien de cet évènement avec le Groupe pilote international ?	Cet évènement est un héritage du Groupe pilote international pour l'ESS créé à l'initiative de la France.	Avez-vous utilisé l'expérience du Groupe pilote international pour concevoir le Pact for Impact Summit et l'Alliance ?
		La présence et le soutien de certains gouvernements est liée au Groupe pilote international.	Pouvez-vous compter sur le soutien de certains gouvernements ? Étaient-ils membres du Groupe pilote ? Comment l'expliquer ?
	Pourquoi choisir le Musée du Quai Branly pour accueillir l'évènement ?	Il s'agit d'un choix symbolique.	Pourquoi avoir choisi le Musée Quai Branly pour accueillir cet évènement ?
	Comment s'est déroulé le travail de rédaction du Manifeste ?	Le HCESSIS a assuré le plus gros travail de rédaction du Manifeste.	Qui a rédigé le Manifeste ?
		Les différents acteurs ont pu émettre leurs avis sur certains point du contenu du Manifeste.	Comment se sont organisées les négociations ?
		Certains éléments auraient pu être améliorés, notamment sur	Avez vous des regrets sur le déroulement de cet évènement ?

	Les organisateurs sont-ils satisfaits du résultat de l'évènement ?	une meilleure représentation des acteurs.	
		L'évènement est une réussite puisqu'il a été salué par la majorité des acteurs.	Quelle est votre plus grande réussite dans l'organisation de cet évènement ?
Terminologie du secteur	Qui définit le secteur comment ?	Le secteur est défini différemment selon le type de structure.	Comment définissez vous le secteur dans lequel vous travaillez ? Quel nom donner à ce secteur ? Pourquoi ?
	Quelles sont les difficultés liées à la dénomination du secteur ?	Les différents termes du secteur ont une connotation militante.	Que pensez-vous du fait de parler de « économie sociale » ? « économie solidaire » ? « économie inclusive » ? « économie sociale et solidaire » ? « économie sociale solidaire » ? « entreprise sociale » ?
	Pourquoi le débat de la terminologie est-il nécessaire ?	Le travail de définition est essentiel pour faire avancer le processus de reconnaissance du secteur.	Pensez-vous qu'il existe un enjeu de définition de ce secteur ? Pourquoi ? Lequel ?
	Comment définir le secteur à l'échelle internationale ?	Il existe tout de même quelques propositions de termes à vocation universelle et inclusive qui ne font pas l'unanimité.	S'il fallait choisir un seul terme au niveau international pour désigner le secteur, lequel serait-il ? Avez-vous remarqué que le Pact for Impact Summit utilise le terme d' « Économie Sociale et Inclusive » ? Que pensez-vous de ce choix ?

Annexe 3 : Frise chronologique de l'espace international de l'ESS







	Membres officiels du réseau
	Liens interpersonnels
	Liens tendus entre les réseaux
	Réseaux bénéficiant du statut consultatif de l'EcoSoc
	Réseaux membres du GPIESS
	Réseaux bénéficiant du statut d'observateur à l'UNTFSSSE
ACI *	Réseau n'ayant pas participé au Pact for Impact Summit

PACT FOR IMPACT

A GLOBAL ALLIANCE FOR A SOCIAL
AND INCLUSIVE ECONOMY



Présentation
de Pact for Impact

QU'EST-CE QUE PACT FOR IMPACT ?

CHANGER L'ÉCONOMIE POUR CHANGER LE MONDE

Le monde fait face à plusieurs grands défis sociaux et environnementaux, accélérés par la pandémie mondiale, tels que l'augmentation de la pauvreté (+10 %), la relocalisation de nos économies, et le besoin de transition vers une économie décarbonée (+3 à 5°C d'ici 2100). La pandémie de la Covid-19 est venue encore renforcer ces défis qui nous incitent à repenser nos modèles économiques, sociaux et d'inclusion pour un monde plus durable et solidaire. **L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Économie Inclusive** sont des réponses à ces nombreux défis, en cela qu'elles permettent de diriger l'économie mondiale vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Mais pour que ces économies soient exploitées à leur plein potentiel, une réponse globale est nécessaire.

PACT FOR IMPACT, UNE ALLIANCE MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET DE L'ÉCONOMIE INCLUSIVE

Lancée à l'initiative de la France, Pact for Impact a pour ambition de **créer une Alliance mondiale au service de la reconnaissance et du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Économie Inclusive.**

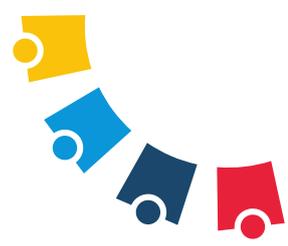
Il s'agit d'une Alliance institutionnelle qui a vocation à mettre en relation les Etats, gouvernements et autorités locales, ainsi que les institutions internationales avec les acteurs et réseaux de l'ESS, les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les centres de recherche, les entrepreneurs sociaux et inclusifs, les entreprises engagées, les investisseurs à impact, etc.

L'Économie Sociale et Solidaire et l'Économie Inclusive recensent une grande variété d'entreprises, de tailles et de formes juridiques diverses, évoluant dans des contextes différents. En nouant de nouvelles alliances avec l'ensemble des acteurs publics, privés et la société civile, les entreprises et les acteurs de cette économie, tous ensemble, nous avons le pouvoir de rebâtir un monde plus juste.

UNE MOBILISATION D'AMPLEUR INTERNATIONALE

- **2015** : Création du Groupe Pilote international sur l'Économie Sociale et Solidaire (GPIESS) en parallèle de l'Assemblée générale des Nations unies.
- **Juillet 2019** : Premier sommet international de Pact for Impact à Paris (France) organisé à l'initiative de la France avec plus 500 participants venus de 50 pays, sous le haut patronage du Président de la République Emmanuel Macron et labellisé G7.
- **Septembre 2019** : Organisation par la France et l'Espagne d'un événement Pact for Impact en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New-York. Préfiguration de la feuille de route de l'Alliance et préfiguration des 3 groupes de travail.
- **Novembre 2019** : Première rencontre régionale de Pact for Impact organisé en Europe à Strasbourg, capitale européenne 2019 de l'ESS, en coopération avec le Comité économique et social européen.
- **Été 2020** : Lancement du marché pour le Secrétariat permanent de l'Alliance.
- **Juillet 2020** : Organisation par la France d'un événement Pact for Impact durant le Forum politique de Haut niveau pour le Développement Durable des Nations unies.
- **15 Avril 2021** : Événement de l'Alliance Pact for Impact à l'initiative de la France.
- **Mars-Novembre 2021** : Structuration de l'Alliance, mise en œuvre des programmes thématiques et lancement d'un grand appel à engagement.
- **Décembre 2021 / Janvier 2022** : Bilan 2021 de l'Alliance Pact for Impact et préparation de la feuille de route 2022.





UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE SUR 2021-2022

Dans la continuité du premier sommet et rencontres Pact for Impact, l'Alliance se dote d'une **nouvelle feuille de route 2021** pour répondre à quatre enjeux :

- 1. Promouvoir** la diversité des modèles d'innovation sociale et environnementale, et accélérer le partage d'expertise et de savoir-faire.
- 2. Sensibiliser** sur les enjeux et leviers de développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'Économie inclusive.
- 3. Formaliser** un panel d'engagements clés ré-appropriables par les Etats, institutions de coopération internationale et régionale, gouvernements et autorités locales.
- 4. Élargir et pérenniser** l'Alliance afin d'en assurer le rayonnement et la pertinence au niveau mondial.

Pour répondre à ces enjeux, Pact for Impact se dote d'un **secrétariat général permanent** chargé de soutenir et coordonner les activités des membres de l'Alliance. Le secrétariat portera son appui aux **3 groupes de travail** qui auront pour mission de structurer l'Alliance sur le long-terme.

1. Groupe de travail n°1 "Gouvernance, partenariats et financements"
Son objectif est de proposer des principes de gouvernance, ainsi qu'une stratégie de partenariat et de financements dans le but de pérenniser l'Alliance.

2. Groupe de travail n°2 "Programmes thématiques"
Sa mission est de construire une vision partagée des enjeux sur chaque programme thématique, dégager des pistes d'engagements concrets et de suivre leur mise en œuvre.

3. Groupe de travail n°3 "Mobilisation et communication"
Sa mission est d'élaborer la stratégie de communication de l'Alliance pour faire grandir la communauté Pact for Impact et amplifier l'appel à engagements.

ENRACINER L'ALLIANCE À TRAVERS DES PRISES D'ENGAGEMENTS CONCRETS

L'Alliance a pour ambition d'inciter les Etats, gouvernements, institutions de coopération internationale, autorités locales, coopératives et acteurs de l'ESS, entrepreneurs sociaux et organisations engagées, fondations à prendre des **engagements concrets et mesurables** qui feront progresser l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Économie Inclusive au niveau mondial. Ces engagements seront produits dans le cadre de programmes thématiques identifiés lors du premier Sommet international Pact for Impact en 2019 :



Financement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Économie Sociale et Inclusive



Climat, environnement et énergie



Égalité Femmes - Hommes



Soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat social



Législation et réglementation



Nouvelles technologies / Tech for Good



Éducation et formation

REJOIGNEZ L'ALLIANCE PACT FOR IMPACT

Si vous aussi, vous avez l'ambition de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de notre siècle, rejoignez-nous et participez à bâtir une alliance ambitieuse !

www.pact-for-impact.org

contact@pact-for-impact.org



@Pactforimpact



Pact for Impact





Evènement de présentation de la feuille de route PACT FOR IMPACT 2021

INFORMATIONS PRATIQUES

- **QUAND ?** Le jeudi 15 avril 2021, de 15h à 17h (heure d'Europe centrale)
- **COMMENT ?** En distanciel,
 - Via votre ordinateur :
 - Cliquez sur le lien zoom suivant :
 - Ou saisissez les codes :
 - N° du webinaire :
 - Code secret :
 - Par téléphone
 - Composez le numéro :
 - France :
 - Numéros internationaux accessibles :
 - Puis saisissez les codes :
 - N° du webinaire :
 - Code secret :

PROGRAMME

- **A partir de 14h45 – Accueil des participants**
- **15h : Accueil et discours d'introduction** par Mme Olivia GREGOIRE, Secrétaire d'Etat de la France en charge de l'économie sociale, solidaire et responsable
- **15h10 : Table ronde n°1 sur “Quelle(s) réponse(s) de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'Economie inclusive face aux défis sociaux et environnementaux accélérés par la crise de la Covid 19 ?”**
 - **M. Joaquín PEREZ REY**, Secrétaire d'État à l'Emploi et à l'Économie sociale d'Espagne | ESPAGNE
 - **M. Vincent Chrysostome NDONGO**, Sous - Directeur du Développement de l'Economie Sociale au sein du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat | CAMEROUN
 - **Mme Antonella NOYA**, Responsable de l'Unité Economie Sociale et Innovation au Centre de l'entrepreneuriat, des PME, du développement local et du tourisme au sein de l'OCDE
 - **M. Madani KOUMARE**, Coordinateur du Mécanisme de Refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés du Mali, Président du RENAPESS Mali et du RAESS (Réseau Africain de l'Economie Sociale et Solidaire) | MALI



- **Un-e Représentant-e du réseau Catalyst 2030**
- **Facilitation par Mme Sarah PRINCE-ROBIN**, Chargée de mission auprès du Commissaire général au Développement Durable au sein du Ministère de la Transition écologique | France.
- **15h40 : Table ronde n°2 sur “Quelle(s) politique(s) publique(s) pour favoriser le développement de l’Economie sociale et solidaire (ESS) et l’Economie inclusive dans la phase de relance ?”**
 - **M. Harouna NIANG**, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements du gouvernement du Mali | MALI
 - **M. Mario LIMOGES**, Sous-ministre adjoint au Secteur de l’entrepreneuriat, de la compétitivité des entreprises et des régions du Ministère de l’Économie et de l’Innovation du Gouvernement de Québec | CANADA
 - **Mme Camara Fatimata TRAORE**, Première adjointe au Maire de Bamako | MALI
 - **M. Victor VAN VUUREN**, Chairman du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l’Économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) et Directeur de l’équipe de gestion des entreprises à l’Organisation Internationale du Travail
 - **Mme Emmanuelle RIEDEL-DROUIN**, Directrice du Département Transition Economique et Financière de l’Agence française de développement | FRANCE
 - **Facilitation par : Mme Miren BENGEOA**, Directrice de SOS international | FRANCE
- **16h30 : Présentation de la vision et de la feuille de route 2021 de PACT FOR IMPACT** par Mme Olivia GREGOIRE, Secrétaire d’Etat de la France en charge de l’économie sociale, solidaire et responsable
- **16h40 : Présentation des groupes de travail** par Mme Camille HARTMANN, SOS Consulting et responsable de la coordination du secrétariat de *PACT FOR IMPACT*
 - Groupe de travail n°1 sur la gouvernance et les partenariats
 - Groupe de travail n°2 sur les programmes thématiques
 - Groupe de travail n°3 sur la communication de l’Alliance
- **16h50 : Présentation et appel à contribution à la cartographie des acteurs de l’Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l’Economie Inclusive** par M. Samuel BRUELISAUER, chercheur à l’UNSRID
- **16h55 : Clôture et prochaines étapes** par Mme. Olivia GREGOIRE, Secrétaire d’Etat de la France en charge de l’économie sociale, solidaire et responsable

POUR EN SAVOIR PLUS :

PACT FOR IMPACT est une alliance mondiale qui vise à mettre en relation les Etats, gouvernements et autorités locales, organisations de coopération internationale et régionale avec les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales, etc.), et toutes les organisations engagées en faveur de l'Economie inclusive afin de mettre l'innovation sociale et environnementale au cœur de l'agenda politique international.

ACTUALITES & CONTACT :

- Pour tout complément d’information, merci d’envoyer un mail à contact@pact-for-impact.org
- Suivez les actualités de l’Alliance PACT FOR IMPACT via le site internet: <https://pact-for-impact.org/> ; Twitter: @Pactforimpact et Facebook: Pact for Impact



